Zones I01-101

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole	X							
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport	X							
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd	X							
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique	X							
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(2)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5	Conservation								

Zones I01-101

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère				X(191)				
	I-2	Industrie lourde	X							
	I-3	Industrie matières résiduelles	X							
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés		Aide à la navigation			X(5)					
		Cutlure de cannabis	X(162)							
		Cour à rebut automobile / ferraille	X							
Usages spécifiquement prohibés		Centre de conditionnement agricole	X							
		Station de compostage et toute autre activité reliée au compostage	X(203)							

Zones I01-101

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X		X				
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/8			1/8				
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	20(158,159,180)/-		20(158,159,180)/-					
	Marge de recul arrière (m)	5(158,159,180)		5(158,159,180)					
	Marge de recul latérale (m)	5(158,159,180)		5(158,159,180)					
	Sommes des marges de recul latérale (m)	10(158,159,180)		10(158,159,180)					
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)	200							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(5) Les aides à la navigation fixées au sol et servant de guide aux déplacements maritimes sur le fleuve Saint-Laurent sont spécifiquement autorisés.

(153) Malgré toute disposition contraire ailleurs dans le présent règlement, tout espace adjacent à un terrain occupé ou destiné à l'être par une voie ferrée, une infrastructure, une ligne de transport d'énergie ou par tout autre équipement similaire autre qu'une rue ou un chemin public, pourra entrer dans le calcul de la marge avant disponible, mais en aucun cas la marge de recul latérale sur la propriété ne doit être inférieure à 3 m.

(155) Seul les piscicultures et ses activités de transformation associées, sans activité extérieure à l'exception de l'entreposage sont autorisées uniquement à l'intérieur d'un bâtiment permanent.

Amendements
No de règlement
1832
1834

Notes de renvois	Amendements
(159) Aucune construction n'est autorisée dans un rayon de 150 mètres du site de la centrale nucléaire de Gentilly à l'exception des usages, bâtiments et constructions principaux et accessoires nécessaires au bon fonctionnement de la centrale.	
(162) Seule la cutlure en serre sans utilisation du sol est autorisée.	
(180) Les marges avant, latérales et arrière peuvent être nulles pour l'implantation des usages, bâtiments et constructions accessoires.	
(191) L'usage est autorisé exclusivement à l'intérieur du lot 3540188 correspondant au complexe du Parc industriel Laprade.	
(203) L'usage « Station de compostage » et toute autre activité reliée au compostage sont spécifiquement interdits dans la portion de la zone située à l'est de la rivière Gentilly.	

Zones A01-102

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public		X(116)						
	P-5	Conservation								

Zones A01-102

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive			X(116)					
Agricole (A)	A-1	Élevage	X(116)							
	A-2	Culture du sol	X(116)							
	A-3	Exploitation forestière	X(116)							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A01-102

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X	X					
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1/2		1/2					
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	7							
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	15/-		35/-					
Marge de recul arrière (m)	5		15					
Marge de recul latérale (m)	2		15					
Sommes des marges de recul latérale (m)	4		30					
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30							
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)			3000					
Profondeur min (m)								
Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

(116) Aucun puits ne peut être installé à moins 100 m d'un site de dépôt de déchets domestiques, servant ou ayant servi à déposer des déchets domestiques.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones AGF01-103									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(4)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public		X(116)						
	P-5	Conservation								

Zones AGF01-103

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive			X(116)					
Agricole (A)	A-1	Élevage	X(116)							
	A-2	Culture du sol	X(116)							
	A-3	Exploitation forestière	X(116)							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones AGF01-103

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2		1/2					
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15/-		35/-					
	Marge de recul arrière (m)	5		15					
	Marge de recul latérale (m)	2		15					
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4		30					
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)			3000					
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(4) Les dispositions de l'article 15.9.2 peuvent s'appliquent.

(116) Aucun puits ne peut être installé à moins 100 m d'un site de dépôt de déchets domestiques, servant ou ayant servi à déposer des déchets domestiques.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A01-104									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public		X(116)						
	P-5	Conservation								

Zones A01-104

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A01-104

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15/-							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones FO01-105										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public								
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones FO01-105

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive	X							
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones FO01-105

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X							
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1/2							
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant								
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	15/-							
Marge de recul arrière (m)	8							
Marge de recul latérale (m)	2							
Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max								
Superficie minimale d'implantation (m²)								
Rapport bâti / terrain min / max								
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)								
Profondeur min (m)								
Largeur min (m)								

Notes de renvois

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A01-106										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(2)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A01-106

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive		X						
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A01-106

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15/-							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A01-107

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A01-107

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A01-107

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15/-							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones AGF01-108										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(4)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones AGF01-108

			Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS											
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure									
	R-1	a) Activité récréative intensive									
	R-1	b) Activité récréative extensive									
	R-1	c) Activité nautique									
	R-2	Récréation intérieure									
Industriel (I)	I-1	Industrie légère									
	I-2	Industrie lourde									
	I-3	Industrie matières résiduelles									
	I-4	Industrie extractive									
Agricole (A)	A-1	Élevage		X							
	A-2	Culture du sol		X							
	A-3	Exploitation forestière		X							
	A-4	Chenil et pension									
Usages spécifiquement autorisés		Les pistes d'attérrissages existantes			X						
Usages spécifiquement prohibés											

Zones AGF01-108

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15/-							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(4) Les dispositions de l'article 15.9.2 peuvent s'appliquent.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A01-109(73)

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A01-109(73)

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés	Aide à la navigation			X(5)						
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A01-109(73)

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15/-							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

(5) Les aides à la navigation fixées au sol et servant de guide aux déplacements maritimes sur le fleuve Saint-Laurent sont spécifiquement autorisés.

(73) La zone est comprise en tout ou en partie à l'intérieur de l'aire de protection d'un immeuble classé, conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones P01-110										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones P01-110

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive	X							
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones P01-110

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/1							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	5/-							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	5							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	10							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(73) La zone est comprise en tout ou en partie à l'intérieur de l'aire de protection d'un immeuble classé, conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A01-111										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public								
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public		X(2)						
	P-5	Conservation								

Zones A01-111

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive		X						
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés	Aide à la navigation			X[(5)]						
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A01-111

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15/-							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

(5) Les aides à la navigation fixées au sol et servant de guide aux déplacements maritimes sur le fleuve Saint-Laurent sont spécifiquement autorisés.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zone A01-112

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(2)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zone A01-112

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive		X						
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère		X(119)						
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés	Aide à la navigation				X(5)					
Usages spécifiquement prohibés										

Zone A01-112

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15/-	15/-						
	Marge de recul arrière (m)	5	5						
	Marge de recul latérale (m)	2	5						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	10						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois	**Amendements**
(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.	No de règlement
	1790
(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquer.	
(5) Les aides à la navigation fixées au sol et servant de guide aux déplacements maritimes sur le fleuve Saint-Laurent sont spécifiquement autorisés.	
(119) L'usage est permis uniquement sur le lot 3540151 du cadastre du Québec.	

Zones A01-113

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(2)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A01-113

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive		X						
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A01-113

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7	10						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15/-	15/-						
	Marge de recul arrière (m)	5	8						
	Marge de recul latérale (m)	2	2						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	6						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	1500							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	25							

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A01-114										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(2)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A01-114

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive		X(121)						
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A01-114

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X		X					
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15/-							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

(121) aucune construction, ouvrage ou travaux de quelque type que ce soit n'est autorisé dans un rayon de 150 m du site occupé par le Moulin Michel à l'exception des travaux de mise en valeur du site historique du Moulin Michel.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A01-115

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A01-115

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A01-115

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15/-							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A01-116

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A01-116

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A01-116

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15/-							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones AGF01-117										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(4)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(2)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones AGF01-117

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive		X						
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones AGF01-117

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15/-	35/-						
	Marge de recul arrière (m)	5	15						
	Marge de recul latérale (m)	5	15						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	10	30						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(4) Les dispositions de l'article 15.9.2 peuvent s'appliquent.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones P01-118

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public	X(160)							
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones P01-118

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones P01-118

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X							
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max								
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant								
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)								
Marge de recul arrière (m)								
Marge de recul latérale (m)								
Sommes des marges de recul latérale (m)								
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max								
Superficie minimale d'implantation (m²)								
Rapport bâti / terrain min / max								
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)								
Profondeur min (m)								
Largeur min (m)								

Notes de renvois

(48) Aucune construction, ouvrage ou travaux de quelque type que ce soit n'est autorisé dans un rayon de 30 m autour des sources municipales d'approvisionnement en eau potable, à l'exception des travaux municipaux nécessités par la construction, la réfection, la réparation du réseau d'aqueduc municipal.

(116) Aucun puits ne peut être installé à moins 100 m d'un site de dépôt de déchets domestiques, servant ou ayant servi à déposer des déchets domestiques.

(160) Seuls sont permis les équipements et infrastructures liés au captage de l'eau potable.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones AGF01-119										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(4)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones AGF01-119

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones AGF01-119

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15/-							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(4) Les dispositions de l'article 15.9.2 peuvent s'appliquent.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones AGF01-120										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(4)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(2)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones AGF01-120

			Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS											
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure									
	R-1	a) Activité récréative intensive									
	R-1	b) Activité récréative extensive									
	R-1	c) Activité nautique									
	R-2	Récréation intérieure									
Industriel (I)	I-1	Industrie légère									
	I-2	Industrie lourde									
	I-3	Industrie matières résiduelles									
	I-4	Industrie extractive		X							
Agricole (A)	A-1	Élevage	X								
	A-2	Culture du sol	X								
	A-3	Exploitation forestière	X								
	A-4	Chenil et pension									
Usages spécifiquement autorisés											
Usages spécifiquement prohibés											

Zones AGF01-120

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15/-	35/-						
	Marge de recul arrière (m)	5	15						
	Marge de recul latérale (m)	5	15						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	10	30						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(4) Les dispositions de l'article 15.9.2 peuvent s'appliquent.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones AGF01-121										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(4)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones AGF01-121

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones AGF01-121

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15/-							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(4) Les dispositions de l'article 15.9.2 peuvent s'appliquent.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones C01-122

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale		X						
	H-3	Habitation trifamiliale		X						
	H-4	Habitation multifamiliale			X					
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation		X						
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail		X						
	C-2	Commerce de gros		X						
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel		X						
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux		X						
	C-3	c) Service financier et immobilier		X						
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux		X						
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial		X						
	C-5	b) Hébergement résidentiel		X						
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration		X						
	C-6	b) Débit d'alcool		X						
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport		X						
	C-7	b) Vente et location de véhicules		X						
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd		X						
	C-9	Commerce de carburant				X				
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public		X						
	P-2	Service communautaire et public régional		X						
	P-3	Service public				X(1)				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C01-122

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés		Centre de contionnement agricole, services et équipement liés au transport		X						

Zones C01-122

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X	X				
	Jumelée	X							
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/4	1/3					
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7	10	15					
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	8/-	8/-	8/-					
	Marge de recul arrière (m)	6	8	8					
	Marge de recul latérale (m)	2	2	2					
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4	6					
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1	- / 3	-/12					
	Superficie minimale d'implantation (m²)	70	90						
	Rapport bâti / terrain min / max		0,10/-						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	450	600	750					
	Profondeur min (m)	30	30	30					
	Largeur min (m)	15	20	25					

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H01-123										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H01-123

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H01-123

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	8/-							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	70							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H01-124										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale	X							
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H01-124

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H01-124

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée		X						
	Jumelée	X							
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	2/2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7/-							
	Marge de recul arrière (m)	4							
	Marge de recul latérale (m)	0							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/2							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	80							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	450							
	Profondeur min (m)	24							
	Largeur min (m)	15							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(145) Pour un lot d'angle, la marge de recul avant minimale située du côté de la cour avant secondaire est de 5 m.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H01-125									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H01-125

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H01-125

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7/-							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	80							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	420							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	14							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H01-126

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H01-126

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés	Passage				X					
	Parcs et espaces verts				X					
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H01-126

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	(151)/-							
	Marge de recul arrière (m)	15							
	Marge de recul latérale (m)	2,5							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	5							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	80							
	Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	2000							
	Profondeur min (m)	70							
	Largeur min (m)	28/(150)							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(150) La largeur maximum d'un terrain est limité à 29 mètres. Nonobstant tout autre disposition au présent règlement, la largeur d'un terrain affecté par une contrainte naturelle pourra voir cette largeur augmentée en autant que celui-ci aura une distance en largeur d'une rue existante d'un minimum de 18 mètres et d'un maximum de 22 mètres, ceci sans ces contraintes.

(151) La marge avant minimale est fixée à 15 m. Un minimum de 40% de la cour avant doit être conservée boisée. En plus, la création d'une seule ouverture dans le couvert boisé est autorisée pour aménager une voie d'accès menant à l'habitation incluant l'ensemble des équipements, réseaux et infrastructures. Cette ouverture doit avoir une largeur maximale de 6 m. La voie d'accès doit être réalisée de manière sinueuse afin de conserver un effet de boisé continu à partir de la voie publique. Dans le cas où le boisé naturel ne peut être conservé, un reboisement de cette même superficie devra être effectué dans un délai maximal de 12 mois suivant le parachèvement de la construction du bâtiment principal. La distance maximale entre deux arbres doit être de 5m, mesure prise à partir du milieu du tronc.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones C01-127									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale		X(123)						
	H-3	Habitation trifamiliale		X(123)						
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation		X						
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail		X						
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel		X						
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux		X						
	C-3	c) Service financier et immobilier		X						
	C-3	d) Garderie et CPE		X						
	C-3	e) Service de soins médicaux		X						
	C-3	f) Autre service		X						
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial		X						
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration		X						
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(1)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C01-127

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones C01-127

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7	8						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	1/-	1/-						
	Marge de recul arrière (m)	6	6						
	Marge de recul latérale (m)	0,5	0,5						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1	-/3						
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60	96						
	Rapport bâti / terrain min / max		-/0,2						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	420	480						
	Profondeur min (m)	30	30						
	Largeur min (m)	14	16						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(123) les usages bifamilial et trifamilial doivent comprendre minimalement un local commercial afin de pouvoir s'implanter dans une bande de 40 m de l'emprise du boulevard Bécancour.

Amendements
No de règlement
1836

Zones H01-128 (73)									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale		X						
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(1)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H01-128 (73)

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H01-128 (73)

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7	7						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	1/-	1/-						
	Marge de recul arrière (m)	6	6						
	Marge de recul latérale (m)	1	1						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1	-/2						
	Superficie minimale d'implantation (m²)	80	80						
	Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30	-/0,30						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	300	300						
	Profondeur min (m)	20	20						
	Largeur min (m)	12	12						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(73) La zone est comprise en tout ou en partie à l'intérieur de l'aire de protection d'un immeuble classé, conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones P01-129 (73)										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public	X							
	P-2	Service communautaire et public régional	X							
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones P01-129 (73)

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones P01-129 (73)

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	2/-							
	Marge de recul arrière (m)	2							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/24							
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA	X							
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	600							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	20							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(73) La zone est comprise en tout ou en partie à l'intérieur de l'aire de protection d'un immeuble classé, conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel.

Amendements	
No de règlement	0

Zones H01-130

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X	X						
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(1)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H01-130

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H01-130

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X		X					
Jumelée		X						
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1/2	1/2						
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	7,5	7,5						
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	6/-	6/-						
Marge de recul arrière (m)	6	6						
Marge de recul latérale (m)	2	0						
Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4						
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1	-/1						
Superficie minimale d'implantation (m²)	65	65						
Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30	-/0,30						
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	420	300						
Profondeur min (m)	30	30						
Largeur min (m)	14	12						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H01-131

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile	X							
	H-7	Minimaison			X					
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H01-131

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H01-131

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/1		1/1					
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	3		3					
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	1/-		1/-					
	Marge de recul arrière (m)	3		3					
	Marge de recul latérale (m)	2		2					
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6		6					
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1		-/1					
	Superficie minimale d'implantation (m²)	50							
	Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30		-/0,30					
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	360(169)		360					
	Profondeur min (m)	30		30					
	Largeur min (m)	12		12					

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(169) La superficie minimale exigée s'applique à l'emplacement en location dédié à une maison mobile.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H01-132

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale		X						
	H-3	Habitation trifamiliale		X						
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(1)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H01-132

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H01-132

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7	7						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	3/-	3/-						
	Marge de recul arrière (m)	6	6						
	Marge de recul latérale (m)	2	2						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1	-/3						
	Superficie minimale d'implantation (m²)	55	55						
	Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30	-/0,30						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	400	400						
	Profondeur min (m)	25	25						
	Largeur min (m)	16	16						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zone C01-133(73)

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale		X(123)						
	H-3	Habitation trifamiliale		X(123)						
	H-4	Habitation multifamiliale			X(123)					
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation		X	X					
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail		X	X					
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel		X	X					
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux		X	X					
	C-3	c) Service financier et immobilier		X	X					
	C-3	d) Garderie et CPE		X	X					
	C-3	e) Service de soins médicaux		X	X					
	C-3	f) Autre service		X	X					
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial		X						
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration		X						
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public	X							
	P-2	Service communautaire et public régional	X							
	P-3	Service public				X(1)				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zone C01-133(73)

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zone C01-133(73)

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X	X				
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/2	1/2					
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7	7	7					
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	0/-	0/-	2/-					
	Marge de recul arrière (m)	0,5	0,5	2					
	Marge de recul latérale (m)	0	0	2					
	Sommes des marges de recul latérale (m)	0,5	0,5	4					
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1	-/3	-/6					
	Superficie minimale d'implantation (m²)	80	80	80					
	Rapport bâti / terrain min / max	-/0,70	-/0,70	-/0,70					
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA	X(170)	X(170)	X(170)					
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	240	240	360					
	Profondeur min (m)	15	15	30					
	Largeur min (m)	10	10	12					

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(73) La zone est comprise en tout ou en partie à l'intérieur de l'aire de protection d'un immeuble classé, conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel.

(123) Les usages résidentiels doivent comprendre minimalement un local commercial afin de pouvoir s'implanter dans une bande de 40 m de l'emprise du boulevard Bécancour.

(170) Seuls les terrains ayant une adresse sur le boulevard Bécancour et les adresses « de 900 à 950 avenue des Hirondelles » du côté ouest de l'avenue sont assujettis au PIIA.

Amendements
No de règlement
1790

Zones C01-134

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale		X						
	H-3	Habitation trifamiliale		X						
	H-4	Habitation multifamiliale			X					
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation		X	X					
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail		X	X					
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel		X	X					
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux		X	X					
	C-3	c) Service financier et immobilier		X	X					
	C-3	d) Garderie et CPE		X	X					
	C-3	e) Service de soins médicaux		X	X					
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration		X	X					
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport		X	X					
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public				X(124)				
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public					X(1)			
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C01-134

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones C01-134

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X	X	X			
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/2	2/2	1/2				
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	6	6	8	7				
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	3/-	3/-	3/-	3/-				
	Marge de recul arrière (m)	8	8	6	6				
	Marge de recul latérale (m)	0,5	0,5	2	2				
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4	4	4				
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1	-/3	-/4	-/1				
	Superficie minimale d'implantation (m²)	65	65	65	55				
	Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30	-/0,30	-/0,30	-/0,30				
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	480	480	675	400				
	Profondeur min (m)	40	40	45	30				
	Largeur min (m)	12	12	15	10				

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(124) Seul l'usage « 4) maison de jeune » est autorisé

Amendements
No de règlement
1836

Zones P01-135										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public	X	X						
	P-2	Service communautaire et public régional	X	X						
	P-3	Service public			X(1)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones P01-135

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones P01-135

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X		X					
	Jumelée		X						
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/3	1/3						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	5/-	5/-						
	Marge de recul arrière (m)	5	5						
	Marge de recul latérale (m)	3	0						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	5	5						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	600	450						
	Profondeur min (m)	30	25						
	Largeur min (m)	20	18						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(73) La zone est comprise en tout ou en partie à l'intérieur de l'aire de protection d'un immeuble classé, conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H01-136										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H01-136

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H01-136

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7/-							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	80							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	600							
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones C01-137									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale		X(123)						
	H-3	Habitation trifamiliale		X(123)						
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation		X						
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail		X						
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel		X						
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux		X						
	C-3	c) Service financier et immobilier		X						
	C-3	d) Garderie et CPE		X						
	C-3	e) Service de soins médicaux		X						
	C-3	f) Autre service		X						
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial		X						
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration		X						
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public		X						
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(1)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C01-137

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones C01-137

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X	X					
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1/2	1/2						
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	7	7						
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	4/-	4/-						
Marge de recul arrière (m)	4	4						
Marge de recul latérale (m)	0,5	0,5						
Sommes des marges de recul latérale (m)	3	3						
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1	-/3						
Superficie minimale d'implantation (m²)	65	75						
Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30	0,2/0,4						
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	500	500						
Profondeur min (m)	30	30						
Largeur min (m)	12	12						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(73) La zone est comprise en tout ou en partie à l'intérieur de l'aire de protection d'un immeuble classé, conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel.

(123) les usages bifamilial et trifamilial doivent comprendre minimalement un local commercial afin de pouvoir s'implanter dans une bande de 40 m de l'emprise du boulevard Bécancour.

Amendements
No de règlement
1836

Zones H01-138

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale	X							
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale		A)	X					
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public				X(1)				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H01-138

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés		Établissement de résidence principale								
		Résidence de tourisme								

Zones H01-138

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée			X	X				
	Jumelée	X							
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	2/2		2/3					
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7,5		15					
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7/-		7/-					
	Marge de recul arrière (m)	8		8					
	Marge de recul latérale (m)	0		2					
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4		6					
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/2		-/12					
	Superficie minimale d'implantation (m²)	90		200					
	Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30		-/0,40					
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	500		750					
	Profondeur min (m)	32		30					
	Largeur min (m)	16		25					

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements
No de règlement
1817, A) retrait colonne # 2

Zones C01-139										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation			X	X	X			
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail			X	X	X			
	C-2	Commerce de gros	X	X						
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel			X	X	X			
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration			X	X	X			
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport			X	X	X			
	C-7	b) Vente et location de véhicules			X	X	X			
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant		X						
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public			X	X	X			
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public						X(1)		
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C01-139

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés	Salle de billard		X	X	X	X	X			
Usages spécifiquement prohibés	Vente de motocyclettes et de motoneiges		X	X						

Zones C01-139

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X			X		
	Jumelée		X		X				
	Contigüe		X			X			
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2			
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	10	8	10	9	8			
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-			
	Marge de recul arrière (m)	10	10	10	10	10			
	Marge de recul latérale (m)	2	0	2	0	0			
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6	6	6	6	6			
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)	150	105	150	120	90			
	Rapport bâti / terrain min / max	0,20/-	0,20/-	0,20/-	0,20/-	0,20/-			
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	600	410	600	540	480			
	Profondeur min (m)	30	30	30	30	30			
	Largeur min (m)	20	16	20	18	16			

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements
No de règlement
1836

Zones H01-140

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale			A)					
	H-3	Habitation trifamiliale			A)					
	H-4	Habitation multifamiliale	X(188)	A)						
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public				X(1)				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H01-140

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H01-140

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X			X				
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	3/4(188)							
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	15							
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	(188)							
Marge de recul arrière (m)	(188)							
Marge de recul latérale (m)	(188)							
Sommes des marges de recul latérale (m)	(188)							
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	18/36(188)							
Superficie minimale d'implantation (m²)	200(188)							
Rapport bâti / terrain min / max	(188)							
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA	X							
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	130m²/ log.							
Profondeur min (m)	(188)							
Largeur min (m)	(188)							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(188) Nonobstant toute autre définition ou disposition irréconciliable contenue au règlement de construction, au règlement de lotissement et au règlement de zonage, les usages et l'implantation des bâtiments doivent respecter les normes suivantes pour un projet intégré de bâtiments multifamiliaux :

1) Nombre et type de bâtiments par terrain

Un maximum de cinq bâtiments principaux à usage « H-4 Habitation multifamiliale » sont autorisés sur le terrain formé des lots 3 539 122, 3 540 299, 3 540 309, 3 672 096 et d'une partie des lots 3 538 729 et 3 672 102 d'une superficie totale approximative de 21 290 m² à être unifiés en un futur lot unique. Ces bâtiments devront être répartis en deux groupes, chacun de son côté du cours d'eau traversant le terrain. Sur le côté ouest du cours d'eau, on doit retrouver un maximum de deux bâtiments d'au plus 36 logements et un maximum d'un bâtiment d'au plus 24 logements n'excédant pas quatre étages. Du côté est du cours d'eau, on doit retrouver maximum un bâtiment d'au plus 18 logements n'excédant pas trois étages dans la partie nord-est du terrain (approximativement la partie des lots 3 538 729 et 3 540 309) et maximum un bâtiment d'au plus 36 logements n'excédant pas quatre étages dans la partie sud-est du terrain (approximativement la partie du lot 3 539 122).

Amendements
No de règlement
1828 A) retrait bi tri multi colonnes 2 et 3

Notes de renvois (suite)

2) Implantation
Les bâtiments principaux doivent être implantés à un minimum de 8 m de toute limite de terrain. Un bâtiment principal doit être implanté à une distance minimale de 15 m d'un autre bâtiment principal sur le même terrain cité au point 1). Les balcons peuvent empiéter d'un maximum de 2 m dans les marges de recul. La superficie d'implantation d'un bâtiment principal à structure isolée maximale est de 670 m² pour des bâtiments comportant jusqu'à 24 logements et maximale de 975 m² pour des bâtiments comportant jusqu'à 36 logements. Les bâtiments principaux doivent tous comporter un maximum de quatre étages à l'exception du bâtiment situé à l'extrémité nord-est du projet qui doit comporter un maximum de trois étages. Au total, le projet sur le terrain cité au point 1) doit respecter un rapport espace bâti/terrain maximum de 0,2. Des conteneurs à déchets communautaires doivent être implantés aux extrémités des allées d'accès menant aux stationnements et doivent être dissimulés par un écran opaque d'un minimum de 2 m de hauteur ou d'une clôture sur les côtés visible d'une voie publique.

3) Phasage
Suivant l'émission du premier permis de construction, la zone tampon végétalisée doit être plantée de manière à respecter les normes de plantation. Le permis de construction relatif au bâtiment situé au nord-est du terrain (à moins de 30 m des lots 3 538 725 et 3 538 727) ne peut être émis que lorsque la majorité des arbres situés dans la zone tampon auront atteint une hauteur de 6 m.

4) Aménagement des aires de stationnement et des allées d'accès
Dans les deux sections du projet séparées par le cours d'eau, des allées de circulation sans stationnement d'une largeur maximale de 6 m doivent relier les stationnements intérieurs et les stationnements extérieurs aux avenues de la Croix-du-Sud et des Constellations. Pour le bâtiment situé à l'extrémité nord-est du projet, l'entrée charretière menant au stationnement intérieur doit être bordée d'une haie d'arbustes denses d'une hauteur minimale de 120 cm afin de limiter la projection de lumière vers les terrains voisins. La largeur et la densité de cette haie doivent permettre de bloquer la lumière des voitures en permanence. Cette haie doit être entretenue et remplacée au besoin afin de perdurer dans le temps. Toute case de stationnement extérieure doit être implantée à au moins 3 m d'un bâtiment principal et à au moins 1 m d'une portion en saillie (balcon, perron, etc.). Un minimum de 1,25 case de stationnement par logement est nécessaire pour ce projet. Au maximum, 60 cases de stationnement peuvent se trouver à l'extérieur et le reste des cases nécessaires doivent être situées à l'intérieur des bâtiments. L'ensemble des stationnements extérieurs doit comporter des aménagements d'îlots de verdure respectant les normes établies à la section 1 du chapitre 9 du règlement de zonage 1787 ainsi que les dimensions prévues au point 3 de l'article 9.1.2 du règlement de zonage 1787. Les îlots de verdure doivent être compris dans les aires de stationnement, c'est-à-dire entourés sur trois côtés par une allée de circulation et/ou des cases de stationnement. À proximité des entrées des bâtiments principaux et des allées de circulation, on doit retrouver des espaces pour stationner un total minimal de 38 vélos. Des sentiers et une passerelle piétonne doit également être aménagée pour permettre aux résidents du quartier de traverser le cours d'eau et d'accéder de façon sécuritaire aux terrains donnant sur le boulevard Bécancour.

5) Traitement architectural
Tous les bâtiments doivent comporter une toiture de type plat. Le traitement architectural de l'ensemble des façades de chacun des bâtiments doit être traité comme des façades avant principales.

6) Espaces communs
Les bâtiments de quatre étages peuvent comporter une terrasse sur le toit qui doit être aménagée de façon que les limites du garde-corps possèdent un retrait minimum de 2 m par rapport aux façades. Un espace collectif au niveau du sol doit être aménagé à l'extérieur afin de permettre aux résidents de se rassembler, d'échanger et/ou de cultiver des végétaux.

7) Végétalisation et zone tampon
À la limite nord-est du projet, une zone tampon de type écran protecteur : écran végétal d'une largeur minimale de 6 m doit être aménagée le long des lots 3 538 725 et 3 538 727 se prolongeant vers le sud-est jusqu'à un minimum de 3 m de l'allée de circulation en respect des points a) à e) du point 3 du deuxième alinéa de l'article 15.7.1 du règlement de zonage 1787. Aucun bâtiment principal ne peut se retrouver à moins de 8 m de cet écran protecteur : écran végétal.

Les arbres et végétaux présents dans la bande riveraine doivent être conservés. L'abattage de quelques arbres devra toutefois être autorisé pour l'aménagement de la passerelle piétonne.

En plus des arbres déjà présents dans la zone tampon et la bande riveraine, la plantation de vingt (20) arbres supplémentaires est requise. Parmi ceux-ci, quatorze (14) doivent être des essences à grand déploiement. Les essences plantées doivent être majoritairement indigènes et présenter une bonne diversité.

Zones H01-141										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X	X						
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(1)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H01-141

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H01-141

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X		X					
Jumelée		X						
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1/2	1/2						
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	8	8						
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	7/-	7/-						
Marge de recul arrière (m)	6	6						
Marge de recul latérale (m)	2	0						
Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4						
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1	-/1						
Superficie minimale d'implantation (m²)	80	80						
Rapport bâti / terrain min / max								
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	600	600						
Profondeur min (m)	30	30						
Largeur min (m)	20	20						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H01-142										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H01-142

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H01-142

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée		X						
	Jumelée	X							
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7/-							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	0							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	70							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	390							
	Profondeur min (m)	2							
	Largeur min (m)	13,5							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones C01-143

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale		X						
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail		X						
	C-2	Commerce de gros		X						
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel		X						
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux		X						
	C-3	c) Service financier et immobilier		X						
	C-3	d) Garderie et CPE		X						
	C-3	e) Service de soins médicaux		X						
	C-3	f) Autre service		X						
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration		X						
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport		X						
	C-7	b) Vente et location de véhicules		X						
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd		X(133)						
	C-9	Commerce de carburant			X					
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public								
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C01-143

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure		X						
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés		Centre de contionnement agricole, services et équipement liés au transport		X						

Zones C01-143

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8	8						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7/-	7/-						
	Marge de recul arrière (m)	6	5						
	Marge de recul latérale (m)	1	2						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3	8						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1	-/6						
	Superficie minimale d'implantation (m²)	75/-	75						
	Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30	0,15/ 0,40						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	240	700						
	Profondeur min (m)	30	28						
	Largeur min (m)	8	25						

Notes de renvois	**Amendements**
(133) Les minis-entrepots sont autorisés uniquement sur une partie du lot 6141479	No de règlement
	1836

Zones H01-144										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale	X							
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H01-144

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H01-144

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X						
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	2/2							
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	8							
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	7/-							
Marge de recul arrière (m)	6							
Marge de recul latérale (m)	2							
Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	4/8							
Superficie minimale d'implantation (m²)	90							
Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30							
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	1000							
Profondeur min (m)	30							
Largeur min (m)	25							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H01-145(154)									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H01-145(154)

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H01-145(154)

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X						
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1/2							
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	7							
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	7/-							
Marge de recul arrière (m)	6							
Marge de recul latérale (m)	2							
Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
Superficie minimale d'implantation (m²)	70							
Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30							
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	675/ 1550							
Profondeur min (m)	27							
Largeur min (m)	22							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(154) Dans la zone tampon identifiée au plan de zonage, il est permis d'aménager des sentiers piétonniers, tout en conservant un minimum de 3 m boisé le long de celle-ci. Un lien piétonnier d'une largeur minimale de 5 m devra être maintenu entre la future rue et l'avenue des Aigles afin de conserver un accès.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones P01-146										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public	X							
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones P01-146

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones P01-146

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée		X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones C01-147									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale		X						
	H-3	Habitation trifamiliale		X						
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail		X						
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel		X						
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux		X						
	C-3	f) Autre service		X						
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(1)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C01-147

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés	Les gymnases			X						
Usages spécifiquement prohibés										

Zones C01-147

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X	X					
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1/2	1/2						
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	8	8						
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	6	6						
Marge de recul arrière (m)	6	6						
Marge de recul latérale (m)	2	2						
Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4						
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1	2/3						
Superficie minimale d'implantation (m²)	70	70						
Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30	-/0,40						
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	420	420						
Profondeur min (m)	30	30						
Largeur min (m)	14	14						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H01-148										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X	X						
	H-2	Habitation bifamiliale			X					
	H-3	Habitation trifamiliale			X					
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public				X(1)				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H01-148

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés		Service d'entretien personnel et de soin non médicaux	X	X						
Usages spécifiquement prohibés		Établissement de résidence principale								
		Résidence de tourisme								

Zones H01-148

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X		X	X				
Jumelée		X						
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1/2	1/2	1/2					
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	8	8	8					
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	7/-	7/-	7/-					
Marge de recul arrière (m)	6	6	6					
Marge de recul latérale (m)	2	0	2					
Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4	4					
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1	-/1	-/3					
Superficie minimale d'implantation (m²)	70	70	70					
Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30	-/0,30	-/0,30					
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	830	308	396					
Profondeur min (m)	25	22	22					
Largeur min (m)	22	14	18					

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H01-149										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H01-149

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H01-149

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7/-							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	80							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	600							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	20							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones P01-150										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public	X							
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones P01-150

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones P01-150

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7/-							
	Marge de recul arrière (m)	10							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H01-151										
Numéro de colonne			1	1	1	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X	X	X					
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public				X(1)				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H01-151

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H01-151

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X			X				
	Jumelée		X						
	Contigüe			X					
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/2	1/2					
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7	7	6					
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7/-	7/-	7/-					
	Marge de recul arrière (m)	6	6	6					
	Marge de recul latérale (m)	2	0	0					
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4	4					
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1	-/1	-/1					
	Superficie minimale d'implantation (m²)	80	70	60					
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	420	360	180					
	Profondeur min (m)	30	30	30					
	Largeur min (m)	14	12	6					

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zone H01-152

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X	X(171)						
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(1)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zone H01-152

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés		Établissement de résidence principale								
		Résidence de tourisme								

Zone H01-152

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X							
Jumelée		X						
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1/2	1/2						
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	7	7						
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	7/-	7/-						
Marge de recul arrière (m)	6	6						
Marge de recul latérale (m)	2	0						
Sommes des marges de recul latérale (m)	4	3,5						
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1	-/1						
Superficie minimale d'implantation (m²)	80	70						
Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30	-/0,30						
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	600	360						
Profondeur min (m)	30	30						
Largeur min (m)	17	12						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(171) L'usage est autorisé exclusivement à l'intérieur du quadrilatère formant deux îlots de 16 terrains constructibles chacun.

Amendements
No de règlement
1790

Zones H01-153									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H01-153

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H01-153

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X						
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1/2							
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	7							
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	7/-							
Marge de recul arrière (m)								
Marge de recul latérale (m)	2							
Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
Superficie minimale d'implantation (m²)	80							
Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30							
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	420							
Profondeur min (m)	30							
Largeur min (m)	14							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H01-154[168]									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[1]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H01-154(168)

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H01-154(168)

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X						
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1/2							
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	8							
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	7/-							
Marge de recul arrière (m)	6							
Marge de recul latérale (m)	2							
Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
Superficie minimale d'implantation (m²)	80							
Rapport bâti / terrain min / max								
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	730							
Profondeur min (m)	29							
Largeur min (m)	24							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(168) Une zone tampon d'une largeur minimale de 4 m doit être aménagée conformément à l'article 15.7.2.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H01-155										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale	X							
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H01-155

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H01-155

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée		X						
Jumelée	X							
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1/2							
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	7							
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	7/-							
Marge de recul arrière (m)	8							
Marge de recul latérale (m)	0							
Sommes des marges de recul latérale (m)	6							
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	-/2							
Superficie minimale d'implantation (m²)	80							
Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30							
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	480							
Profondeur min (m)	27,5							
Largeur min (m)	16							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zone H01-156

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zone H01-156

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zone H01-156

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7/-							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	70							
	Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	480							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	16							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement
1790

Zones H01-157										
Numéro de colonne			1	1	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile		X						
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(1)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H01-157

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H01-157

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X	X					
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1/1	1/1						
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	8	3						
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	3/-	3/-						
Marge de recul arrière (m)	6	3						
Marge de recul latérale (m)	2	2						
Sommes des marges de recul latérale (m)	4	5						
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1	-/1						
Superficie minimale d'implantation (m²)	70	55						
Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30	-/0,30						
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	420	360						
Profondeur min (m)	30	30						
Largeur min (m)	14	12						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H01-158										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H01-158

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H01-158

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7/-							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	70							
	Rapport bâti / terrain min / max	-/ 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	600							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	16							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements
No de règlement
1832

Zones H01-159										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(156)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H01-159

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H01-159

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7/-							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	70							
	Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	480							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	16							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(156) L'usage «écurie complémentaire à l'usage résidentiel» est autorisé en respect de l'ensemble des dispositions de l'article 4.2.10

Amendements
No de règlement
1832

Zones C01-160

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale		X(122)						
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail			X					
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel		X						
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport				X				
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd				X				
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public					X(1)			
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C01-160

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés		Centre de contionnement agricole, services et équipement liés au transport				X				

Zones C01-160

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X	X	X	X			
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1/2	1/2	1/2	1/2				
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	7	7	7	10				
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	7,5/-	5	7,5/-	7,5/-				
Marge de recul arrière (m)	7,5	8	8	10				
Marge de recul latérale (m)	2	2	2	2				
Sommes des marges de recul latérale (m)	6	5	5	6				
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1	-/2						
Superficie minimale d'implantation (m²)	55	55	80	112				
Rapport bâti / terrain min / max		-/0,40	-/0,40	0,20/-				
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	1200	800	560					
Profondeur min (m)	35	30	35					
Largeur min (m)	25	18	16					

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(122) L'usage résidentiel est autorisé exclusivement en mixité avec un usage commercial.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones C01-161										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail	X							
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel	X							
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C01-161

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones C01-161

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X						
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1/2							
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	8							
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	5							
Marge de recul arrière (m)	8							
Marge de recul latérale (m)	2							
Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
Superficie minimale d'implantation (m²)	55							
Rapport bâti / terrain min / max	-/0,40							
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	540							
Profondeur min (m)	30							
Largeur min (m)	18							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H01-162										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H01-162									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H01-162

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	(157)/(157)							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	50							
	Rapport bâti / terrain min / max	-/0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	650							
	Profondeur min (m)	22							
	Largeur min (m)	12							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(157) Nonobstant toute disposition au règlement de zonage, la marge avant est de minimum de 10 m et de maximum 11 m de la bordure de la rue ou de la limite du pavage. Pour une galerie, balcon ou escalier avant, la marge est de 0 m à la ligne d'emprise de la rue et à un minimum de 10 m de la bordure de la rue ou de la limite de pavage. La façade de tout bâtiment doit être parallèle à la corde de l'arc de la bordure de la rue ou de la limite du pavage.

Amendements	
No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H01-163

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale		X(158)						
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(1)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H01-163

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H01-163

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée			X					
Jumelée	X	X						
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	2/2	2/2						
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	6	6						
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	7/-	7/-						
Marge de recul arrière (m)	8	8						
Marge de recul latérale (m)	0	0						
Sommes des marges de recul latérale (m)	3	3						
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1	-/2						
Superficie minimale d'implantation (m²)	55	55						
Rapport bâti / terrain min / max		-/0,30						
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	300	300						
Profondeur min (m)	30	30						
Largeur min (m)	9	9						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(158) La façade doit être apparence unifamiliale. L'accès du deuxième unité de logement doit se faire par le côté et doit se limiter au sous-sol. Ce logement doit comporte un maximum de une chambre à coucher.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H01-164									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H01-164

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H01-164

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7/-							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	80							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	600							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	17							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H01-165										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H01-165

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H01-165

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7/-							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	80							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	600							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	17							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements
No de règlement
1832

Zones P01-166

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public								
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation	X							

Zones P01-166

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés		Interprétation, postes d'observation, haltes et sentiers	X							

Zones P01-166

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée								
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois	Amendements	
	No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A02-201										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A02-201

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A02-201

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	- / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

Amendements	
N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones FA02-202										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public								
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation	X							

Zones FA02-202

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés		Projets d'aménagement faunique pour la sauvagine	X							
Usages spécifiquement prohibés										

Zones FA02-202

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée								
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois	**Amendements**	
(166) Aucun permis de démolition ou de déplacement n'est émis pour le manoir Montesson (maison Angus-McDonald)	N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A02-203										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A02-203

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A02-203

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	- / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

Amendements	
N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A02-204

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(2)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A02-204

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive		X						
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A02-204

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	9 / -							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	- / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	80							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	1500							
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A02-205										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A02-205

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A02-205

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	- / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

Amendements	
N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones P02-207										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public	X							
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public	X(1)							
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5	Conservation			X					

Zones P02-207

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones P02-207

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant		7,5						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)		5/-						
	Marge de recul arrière (m)		6						
	Marge de recul latérale (m)		5						
	Sommes des marges de recul latérale (m)		10						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max		-/0,40						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zone C02-208

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(184)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale				X(183)				
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation	X							
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail	X							
	C-2	Commerce de gros		X						
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel	X							
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux	X							
	C-3	c) Service financier et immobilier	X							
	C-3	d) Garderie et CPE	X							
	C-3	e) Service de soins médicaux	X							
	C-3	f) Autre service	X							
	C-4	Commerce agricole	X							
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial	X							
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration	X							
	C-6	b) Débit d'alcool	X							
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport		X						
	C-7	b) Vente et location de véhicules		X						
	C-7	c) Services de construction		X						
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant	X							
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(1)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zone C02-208

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure	X							
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zone C02-208

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X	X	X				
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2		2 / 3				
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	10	10		10				
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	10 / -	7 / -		20 / -				
Marge de recul arrière (m)	10	8		20				
Marge de recul latérale (m)	2	2		10				
Sommes des marges de recul latérale (m)	6	6		20				
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	- / 1			- / 8				
Superficie minimale d'implantation (m²)	80	80		140				
Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,40	- / 0,40		- / 0,30				
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	600	1500		9500				
Profondeur min (m)	30	40		100				
Largeur min (m)	20	40		90				

Notes de renvois	**Amendements**
(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.	N° de règlement
(183) Les dispositions suivantes s'appliquent pour l'usage « habitation multifamiliale (H4) » dans la zone C02-208 :	1790
a) Le recouvrement des murs avant et arrière doit être composé d'un minium de 50% de maçonnerie. Le recouvrement des murs latéraux doit incorporer une bande de maçonnerie d'une hauteur minimale d'un mètre et deux dixièmes (1,20 m) calculée à partir du niveau du sol et être complété en utilisant comme matériau d'accompagnement le déclin de fibrociment ou l'acrylique s'harmonisant à la teinte des insertions de la façade principale.	1818, colonne # 4
b) Les garages des logements doivent tous être regroupés dans un bâtiment accessoire unique d'une superficie maximale de trente mètres carrés (30 m2) par logement.	
(184) À l'intérieur des limites de la zone C02-208, il est permis de garder des chevaux au nombre maximal de trois (3), incluant les poulains, à la condition que l'écurie soit localisée dans la portion de la zone inondable 20-100 ans ou hors de cette dernière. Toutefois, un abri considéré comme étant un bâtiment accessoire et les aires servant comme pâturage peuvent être localisés en milieu inondable 2-20 ans, à la condition qu'aucun remblai ou déblai ne soit effectué. De plus, il est obligatoire que l'espace de terrain servant à garder les chevaux soit adjacent à la zone commerciale C02-209 ou à la zone faunique FA02-202 afin de préserver la quiétude du milieu.	

Zone C02-209

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros	X	X	X					
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole	X	X	X					
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd	X	X	X					
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public				X				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public				X				
	P-5	Conservation								

Zone C02-209

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère	X	X	X					
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés		Centre de contionnement agricole, services et équipement liés au transport	X	X	X					

Zone C02-209

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X			X				
	Jumelée		X						
	Contigüe			X					
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 3	1 / 3	1 / 3					
	Hauteur min / max (m)	- / 10	- / 10	- / 10					
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	10(153) / -	10(153) / -	10(153) / -					
	Marge de recul arrière (m)	15(153)	15(153)	15(153)					
	Marge de recul latérale (m)	5(153)	0	0					
	Sommes des marges de recul latérale (m)	10(153)	10(153)	10(153)					
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	1500	1000	750					
	Profondeur min (m)	30	30	30					
	Largeur min (m)	30	20	15					

Notes de renvois	**Amendements**
(153) Malgré toute disposition contraire ailleurs dans le présent règlement, tout espace adjacent à un terrain occupé ou destiné à l'être par une voie ferrée, une infrastructure, une ligne de transport d'énergie ou par tout autre équipement similaire autre qu'une rue ou un chemin public, pourra entrer dans le calcul de la marge avant disponible, mais en aucun cas la marge de recul latérale sur la propriété ne doit être inférieure à 3 m.	N° de règlement
	1818, colonnes 1 à 3

Zones C02-210

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation	X							
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail	X							
	C-2	Commerce de gros			X					
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel	X	X						
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux	X	X						
	C-3	c) Service financier et immobilier	X	X						
	C-3	d) Garderie et CPE	X	X						
	C-3	e) Service de soins médicaux	X	X						
	C-3	f) Autre service	X	X						
	C-4	Commerce agricole			X					
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial	X	X						
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration	X	X						
	C-6	b) Débit d'alcool	X	X						
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction			X					
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant	X							
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public				X				
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public					X(1)			
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C02-210

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure	X	X						
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés		Industrie du meuble résidentiel	X							
Usages spécifiquement prohibés										

Zones C02-210

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X		X	X	X			
	Jumelée		X						
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2				
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8	6	8					
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	5 / -	7 / -	7,5 / -	7 / -				
	Marge de recul arrière (m)	3	3	5	3				
	Marge de recul latérale (m)	2	0	3	2				
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6	4	6	6				
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	- / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	90	70	90					
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,40							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	500	400	500	4000				
	Profondeur min (m)	25	25	25	60				
	Largeur min (m)	20	10	20	60				

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H02-211										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale		X						
	H-3	Habitation trifamiliale		X						
	H-4	Habitation multifamiliale			X(91)					
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public				X(1)				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H02-211

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H02-211

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X	X				
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7,5	7,5	7,5					
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	3 / -	3 / -	3 / -					
	Marge de recul arrière (m)	6	6	6					
	Marge de recul latérale (m)	2	2	2					
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4	4					
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	2 / 3	4 / 4					
	Superficie minimale d'implantation (m²)	75	75	75					
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	- / 0,30	- / 0,30					
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	420	420						
	Profondeur min (m)	30	30						
	Largeur min (m)	14	14						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(91) L'usage est autorisé seulement s'il est existant en date du 19 août 2024.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones P02-212

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public	X	X						
	P-2	Service communautaire et public régional	X	X						
	P-3	Service public			X[(1)]					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones P02-212

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones P02-212

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X		X					
	Jumelée		X						
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2	1/2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	4/-	4/-						
	Marge de recul arrière (m)	3	3						
	Marge de recul latérale (m)	2	0						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6	6						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max	-/0,40	-/0,40						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	600	600						
	Profondeur min (m)	30	30						
	Largeur min (m)	20	20						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H02-213									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale		X						
	H-3	Habitation trifamiliale		X						
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X[(1)]					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H02-213

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H02-213

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7,5	7,5						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	3 / -	3 / -						
	Marge de recul arrière (m)	6	6						
	Marge de recul latérale (m)	2	2						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	2 / 3						
	Superficie minimale d'implantation (m²)	85	85						
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	- / 0,30						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA	X	X						
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	420	420						
	Profondeur min (m)	30	30						
	Largeur min (m)	14	14						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones C02-214

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(125)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation	X							
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail	X							
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel	X							
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux	X							
	C-3	c) Service financier et immobilier	X							
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux	X							
	C-3	f) Autre service	X							
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration	X							
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C02-214

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés	Atelier d'artisant du bois		X							
Usages spécifiquement prohibés										

Zones C02-214

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 1							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	5 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	1							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	120							
	Rapport bâti / terrain min / max	0,20 / -							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA	X							
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	600							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	20							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(125) L'usage d'habitation unifamiliale isolée est autorisé exclusivement afin de loger le responsable du commerce concerné ainsi que sa famille, le cas échéant. La superficie d'implantation maximale permise de l'habitation est de 90 m², sur un seul étage.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones C02-215										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale		X						
	H-3	Habitation trifamiliale		X						
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation			X					
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail			X					
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel			X					
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux			X					
	C-3	c) Service financier et immobilier			X					
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux			X					
	C-3	f) Autre service			X					
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial			X					
	C-5	b) Hébergement résidentiel	X							
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration			X					
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules			X					
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant			X					
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public				X(1)				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C02-215

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive			X					
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure			X					
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones C02-215

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X	X				
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	6	5	7					
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	2 / -	2 / -	2 / -					
	Marge de recul arrière (m)	4	4	4					
	Marge de recul latérale (m)	0	0	1					
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3	3	4					
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	2 / 3	- / 2					
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60	60	66					
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	- / 0,30	0,15 / -					
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA	X	X	X					
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	385	385	440					
	Profondeur min (m)	27,5	27,5	27,5					
	Largeur min (m)	14	14	16					

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H02-216									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H02-216

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H02-216

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 1							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	75							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	367,5							
	Profondeur min (m)	24,5							
	Largeur min (m)	14							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H02-217										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale	X							
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H02-217

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H02-217

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	2 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	16							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	8 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	8							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	4 / 4							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	200							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	(127)							
	Profondeur min (m)	(128)							
	Largeur min (m)	(129)							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(127) La superficie minimale d'un lot est de 1 050 m² et maximale de 1 950 m².

(128) La profondeur minimale d'un lot est de 26 m et maximale de 65 m.

(129) La largeur minimale d'un lot est de 21 m et maximale de 88 m.

Amendements	
N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones C02-218

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE	X							
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C02-218

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones C02-218

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)	120							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	1000							
	Profondeur min (m)	39							
	Largeur min (m)	27							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H02-219									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H02-219

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H02-219

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	80							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	600							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	20							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones C02-220										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale	X(122)	X(122)						
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation	X	X						
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail	X	X						
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel	X	X						
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux	X	X						
	C-3	c) Service financier et immobilier	X	X						
	C-3	d) Garderie et CPE	X	X						
	C-3	e) Service de soins médicaux	X	X						
	C-3	f) Autre service	X	X						
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial	X	X						
	C-5	b) Hébergement résidentiel	X	X						
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration	X	X						
	C-6	b) Débit d'alcool	X	X						
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant	X							
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public	X	X						
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(1)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C02-220

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive	X	X						
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure	X	X						
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones C02-220

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X		X					
	Jumelée								
	Contigüe		X						
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 4	1 / 4						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	10	15						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -	7 / -						
	Marge de recul arrière (m)	8	8						
	Marge de recul latérale (m)	2	0						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6	8						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	- / 30	- / 30						
	Superficie minimale d'implantation (m²)	120	180						
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	600	900						
	Profondeur min (m)	30	30						
	Largeur min (m)	20	30						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(122) L'usage résidentiel est autorisé exclusivement en mixité avec un usage commercial.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H02-221									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H02-221

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H02-221

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée		X						
	Jumelée	X							
	Contigüe	X							
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	6							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	0							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,50							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	200							
	Profondeur min (m)	28							
	Largeur min (m)	6,1							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H02-222

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale	X							
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H02-222

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H02-222

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	2 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	6 / 6							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	85							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	(134)							
	Profondeur min (m)	(135)							
	Largeur min (m)	18							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(134) La superficie minimale d'un lot est de 1 000 m² et maximale de 1 978 m².

(135) La profondeur minimale d'un lot est de 31 m et maximale de 40 m.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones P02-223										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public	X[(1)]							
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public	X							
	P-5	Conservation								

Zones P02-223

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones P02-223

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H02-224									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H02-224

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H02-224

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	600							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	20							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones P02-225										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public	X							
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public	X(1)							
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones P02-225

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive	X							
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones P02-225

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H02-226

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale	X							
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H02-226

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H02-226

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	2 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / 9							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	4 / 4							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	85							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,45							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	(130)							
	Profondeur min (m)	(131)							
	Largeur min (m)	(132)							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(130) La superficie minimale d'un lot est de 1 000 m² et maximale de 1 978 m².

(131) La profondeur minimale d'un lot est de 31 m et maximale de 40 m.

(132) La largeur minimale d'un lot est de 31 m et maximale de 68,5 m.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H02-227									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H02-227

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H02-227

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	65							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	(136)							
	Profondeur min (m)	(137)							
	Largeur min (m)	(138)							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(136) La superficie minimale d'un lot est de 640 m² et maximale de 1 600 m².

(137) La profondeur minimale d'un lot est de 30,5 m et maximale de 68 m.

(138) La largeur minimale d'un lot est de 16,5 m et maximale de 30 m.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones P02-228										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public	X							
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public	X(1)							
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones P02-228

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones P02-228

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H02-229										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X	X						
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(1)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H02-229

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés	Établissement de résidence principale		X	X						
	Résidence de tourisme		X	X						

Zones H02-229

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X		X					
Jumelée		X						
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 1	1 / 1						
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	7	7						
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	7(145) / -	7 / -	7 / -					
Marge de recul arrière (m)	8	8	1,5					
Marge de recul latérale (m)	1	0	1,5					
Sommes des marges de recul latérale (m)	3,5	3,5	3					
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	1 / 1						
Superficie minimale d'implantation (m²)	60	60						
Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	- / 0,30						
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	500	(147)						
Profondeur min (m)	35	(148)						
Largeur min (m)	13	(149)						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(145) Pour un lot d'angle, la marge de recul avant minimale située du côté de la cour avant secondaire est de 5 m.

(147) La superficie minimale d'un lot est de 525 m² et maximale de 685 m².

(148) La profondeur minimale d'un lot est de 43 m et maximale de 45 m.

(149) La largeur minimale d'un lot est de 12 m et maximale de 16 m.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H02-230									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X	X						
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(1)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H02-230

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H02-230

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X		X					
	Jumelée		X						
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 1	1 / 2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7	7						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7(145) / -	7(145) / -						
	Marge de recul arrière (m)	8	7,5						
	Marge de recul latérale (m)	1	0						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3,5	3,5						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	1 / 1						
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60	60						
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	- / 0,30						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	(139)	(142)						
	Profondeur min (m)	(140)	(143)						
	Largeur min (m)	(141)	(144)						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(139) La superficie minimale d'un lot est de 640 m² et maximale de 1 600 m².

(140) La profondeur minimale d'un lot est de 30,5 m et maximale de 68 m.

(141) La largeur minimale d'un lot est de 16,5 m et maximale de 30 m.

(142) La superficie minimale d'un lot est de 395 m² et maximale de 1 115 m².

(143) La profondeur minimale d'un lot est de 32,5 m et maximale de 60 m.

(144) La largeur minimale d'un lot est de 10,5 m et maximale de 43 m.

(145) Pour un lot d'angle, la marge de recul avant minimale située du côté de la cour avant secondaire est de 5 m.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H02-231										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H02-231

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H02-231

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée		X						
	Jumelée	X							
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 1							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	0							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4,0							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	(142)							
	Profondeur min (m)	(143)							
	Largeur min (m)	(146)							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(142) La superficie minimale d'un lot est de 395 m² et maximale de 1 115 m².

(143) La profondeur minimale d'un lot est de 32,5 m et maximale de 60 m.

(146) La largeur minimale d'un lot est de 9,5 m et maximale de 21 m.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H02-232										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X	X						
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public				X(1)				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public			X					
	P-5	Conservation								

Zones H02-232

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H02-232

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X		X	X				
	Jumelée		X						
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 1						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7	7						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -	7 / -	7 / -					
	Marge de recul arrière (m)	8	8	1,5					
	Marge de recul latérale (m)	1	0	1,5					
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3,5	3,5	3					
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	1 / 1						
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60	60						
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	- / 0,30						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	500	400						
	Profondeur min (m)	32	32						
	Largeur min (m)	14	11						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones C02-233

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale		X						
	H-3	Habitation trifamiliale		X						
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation			X					
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail			X					
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel			X					
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux			X					
	C-3	c) Service financier et immobilier			X					
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux			X					
	C-3	f) Autre service			X					
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial			X					
	C-5	b) Hébergement résidentiel	X							
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration			X					
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant			X					
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public				X(1)				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C02-233

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive			X					
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure			X					
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones C02-233

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X	X				
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	6	5	7					
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	2 / -	2 / -	2 / -					
	Marge de recul arrière (m)	4	4	4					
	Marge de recul latérale (m)	0	0	1					
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3	3	4					
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	2 / 3	- / 2					
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60	60	66					
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	- / 0,30	0,15 / -					
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA	X	X	X					
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	385	385	440					
	Profondeur min (m)	27,5	27,5	27,5					
	Largeur min (m)	14	14	16					

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zone H02-234

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X	X	X					
	H-2	Habitation bifamiliale				X	X	X		
	H-3	Habitation trifamiliale				X	X	X		
	H-4	Habitation multifamiliale							X	
	H-5	Habitation collective							X(152)	
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public								X(1)
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zone H02-234

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zone H02-234

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X			X			X	X
Jumelée		X			X			
Contigüe			X			X		
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2	2 / 2	2 / 2	2 / 2	2 / 2	
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	7	7	6	8	8	7	9	
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	
Marge de recul arrière (m)	6	6	6	6	6	6	6	
Marge de recul latérale (m)	2	0	0	2	0	0	2	
Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4	4	5	5	5	6	
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	1 / 1	1 / 1	2 / 3	2 / 3	2 / 3	4 / 12	
Superficie minimale d'implantation (m²)	75	75	55	75	75	55	90	
Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,35							
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	367,5	294	147	440	385	275	540	
Profondeur min (m)	24,5	24,5	25,5	27,5	27,5	27,5	30	
Largeur min (m)	14	12	6	16	14	10	18	

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(152) Une résidence pour personnes retraitées autonomes est autorisé seulement si elle est existante en date du 19 août 2024.

Amendements
N° de règlement
1818, colonne # 7

Zones H02-235										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X	X						
	H-2	Habitation bifamiliale			X					
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public				X(1)				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H02-235

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H02-235

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X		X	X				
	Jumelée		X						
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7	7	7					
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -	7 / -	7 / -					
	Marge de recul arrière (m)	6	6	6					
	Marge de recul latérale (m)	2	0	2					
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4	5					
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	1 / 1	2 / 2					
	Superficie minimale d'implantation (m²)	75	75	75					
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	- / 0,30	- / 0,30					
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	367,5	294	440					
	Profondeur min (m)	24,5	24,5	27,5					
	Largeur min (m)	14	12	16					

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zone P02-236

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel	X							
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux	X							
	C-3	c) Service financier et immobilier	X							
	C-3	d) Garderie et CPE	X							
	C-3	e) Service de soins médicaux	X							
	C-3	f) Autre service	X							
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public	X							
	P-2	Service communautaire et public régional	X							
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zone P02-236

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zone P02-236

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	5/-							
	Marge de recul arrière (m)	4							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/12							
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max	-/0,40							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA	X							
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	450							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	15							

Notes de renvois	**Amendements**
(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.	N° de règlement
	1790

Zones C02-237

		Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale		X						
	H-3	Habitation trifamiliale		X						
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation			X					
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail			X					
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel			X					
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux			X					
	C-3	c) Service financier et immobilier			X					
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux			X					
	C-3	f) Autre service			X					
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial			X					
	C-5	b) Hébergement résidentiel	X							
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration			X					
	C-6	b) Débit d'alcool			X					
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant			X					
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public				X(1)				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C02-237

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure			X					
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones C02-237

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X	X				
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	6	6	7					
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	3 / -	3 / -	3 / -					
	Marge de recul arrière (m)	4	4	4					
	Marge de recul latérale (m)	0	0	1					
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3	3	4					
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	2 / 3	- / 2					
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60	60	66					
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	- / 0,30	0,15 / -					
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA	X	X	X					
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	385	385	440					
	Profondeur min (m)	27,5	27,5	27,5					
	Largeur min (m)	14	14	16					

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(122) L'usage résidentiel est autorisé exclusivement en mixité avec un usage commercial.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones C02-238									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel		X						
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux		X						
	C-3	c) Service financier et immobilier		X						
	C-3	d) Garderie et CPE		X						
	C-3	e) Service de soins médicaux		X						
	C-3	f) Autre service		X						
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial		X						
	C-5	b) Hébergement résidentiel	X							
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration		X						
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(1)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C02-238

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones C02-238

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8	8						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -	7 / -						
	Marge de recul arrière (m)	2	2						
	Marge de recul latérale (m)	2	2						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	- / 1						
	Superficie minimale d'implantation (m²)	80	80						
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	0,20 / -						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	1000							
	Profondeur min (m)	39							
	Largeur min (m)	27							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H02-239										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H02-239

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H02-239

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8,0							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	80							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	420							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	14							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H02-240									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H02-240

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H02-240

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	80							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	600							
	Profondeur min (m)	28							
	Largeur min (m)	20							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones P02-241

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public	X							
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones P02-241

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés	Syndicat et organisation similaire		X							
	Guichet automatique		X							
Usages spécifiquement prohibés										

Zones P02-241

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1/2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H02-242

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H02-242

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H02-242

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	80							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones P02-243										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public								
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation	X							

Zones P02-243

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés		Interprétation, postes d'observation, haltes et sentiers	X							

Zones P02-243

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée								
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois	**Amendements**	
	N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H02-244									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H02-244

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H02-244

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	80							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	970							
	Profondeur min (m)	28							
	Largeur min (m)	28							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H02-245									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H02-245

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H02-245

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	80							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	600							
	Profondeur min (m)	25							
	Largeur min (m)	20							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H02-246										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H02-246

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H02-246

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée		X						
	Jumelée	X							
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	6,5							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	0							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	65							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,35							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	460							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	14							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones I02-247

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros	X	X	X					
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole	X	X	X					
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public				X				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public				X				
	P-5	Conservation								

Zones I02-247

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère	X	X	X					
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés	Entreprise de transport et de camionnage		X	X	X					
	Centre de distribution		X	X	X					
	Entreprise de manutention et de transport de marchandises		X	X	X					
	Entrepôt et mini-entrepôt		X	X	X					
Usages spécifiquement prohibés										

Zones I02-247

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X			X				
	Jumelée		X						
	Contigüe			X					
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 3	1 / 3	1 / 3					
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	10(153,180) / -	10(153,180) / -	10(153,180) / -					
	Marge de recul arrière (m)	15(153,180)	15(153,180)	15(153,180)					
	Marge de recul latérale (m)	5(153,180)	0	0					
	Sommes des marges de recul latérale (m)	10(153,180)	10(153,180)	10(153,180)					
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	1500	1000	750					
	Profondeur min (m)	30	30	30					
	Largeur min (m)	30	20	15					

Notes de renvois

(153) Malgré toute disposition contraire ailleurs dans le présent règlement, tout espace adjacent à un terrain occupé ou destiné à l'être par une voie ferrée, une infrastructure, une ligne de transport d'énergie ou par tout autre équipement similaire autre qu'une rue ou un chemin public, pourra entrer dans le calcul de la marge avant disponible, mais en aucun cas la marge de recul latérale sur la propriété ne doit être inférieure à 3 m.

(180) Les marges avant, latérales et arrière peuvent être nulles pour l'implantation des usages, bâtiments et constructions accessoires.

Amendements	
N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones I02-248

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public				X				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public				X				
	P-5	Conservation								

Zones I02-248

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde	X	X	X					
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés	Entreprise de transport et de camionnage		X	X	X					
	Centre de distribution		X	X	X					
	Entreprise de manutention et de transport de marchandises		X	X	X					
	Entrepôt et mini-entrepôt		X	X	X					
Usages spécifiquement prohibés										

Zones I02-248

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X			X				
Jumelée		X						
Contigüe			X					
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 3	1 / 3	1 / 3					
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant								
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	10(153,180) / -	10(153,180) / -	10(153,180) / -					
Marge de recul arrière (m)	15(153,180)	15(153,180)	15(153,180)					
Marge de recul latérale (m)	5(153,180)	0	0					
Sommes des marges de recul latérale (m)	10(153,180)	10(153,180)	10(153,180)					
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max								
Superficie minimale d'implantation (m²)								
Rapport bâti / terrain min / max								
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	1500	1000	750					
Profondeur min (m)	30	30	30					
Largeur min (m)	30	20	15					

Notes de renvois

(153) Malgré toute disposition contraire ailleurs dans le présent règlement, tout espace adjacent à un terrain occupé ou destiné à l'être par une voie ferrée, une infrastructure, une ligne de transport d'énergie ou par tout autre équipement similaire autre qu'une rue ou un chemin public, pourra entrer dans le calcul de la marge avant disponible, mais en aucun cas la marge de recul latérale sur la propriété ne doit être inférieure à 3 m.

(180) Les marges avant, latérales et arrière peuvent être nulles pour l'implantation des usages, bâtiments et constructions accessoires.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones I02-249

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5	Conservation								

Zones I02-249

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde	X							
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés	Entreprise de transport et de camionnage		X							
	Centre de distribution		X							
	Entreprise de manutention et de transport de marchandises		X							
	Entrepôt et mini-entrepôt		X							
	Pisciculture		X(155)							
	Culture de cannabis		X(162)							
	Site faunique		X							
Usages spécifiquement prohibés										

Zones I02-249

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 8							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	10(153,180) / -							
	Marge de recul arrière (m)	15(153,180)							
	Marge de recul latérale (m)	5(153,180)							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	10(153,180)							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	1500							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	30							

Notes de renvois	**Amendements**	
	N° de règlement	Date entrée en vigueur
(153) Malgré toute disposition contraire ailleurs dans le présent règlement, tout espace adjacent à un terrain occupé ou destiné à l'être par une voie ferrée, une infrastructure, une ligne de transport d'énergie ou par tout autre équipement similaire autre qu'une rue ou un chemin public, pourra entrer dans le calcul de la marge avant disponible, mais en aucun cas la marge de recul latérale sur la propriété ne doit être inférieure à 3 m.		
(155) Les piscicultures et ses activités de transformation associées à cet usage, sans activité extérieure à l'exception de l'entreposage, sont autorisées, et ce, uniquement à l'intérieur d'un bâtiment permanent.		
(162) Seule la cutlure en serre sans utilisation du sol est autorisée.		
(180) Les marges avant, latérales et arrière peuvent être nulles pour l'implantation des usages, bâtiments et constructions accessoires.		

Zones I02-250

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5	Conservation								

Zones I02-250

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés		Industrie de fabrication de gaz industriels (production d'oxygène, d'azote et d'argon)	X							
Usages spécifiquement prohibés										

Zones I02-250

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 8							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	10(153,180) / -							
	Marge de recul arrière (m)	10(153,180)							
	Marge de recul latérale (m)	5(153,180)							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	10(153,180)							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	1000							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	30							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(153) Malgré toute disposition contraire ailleurs dans le présent règlement, tout espace adjacent à un terrain occupé ou destiné à l'être par une voie ferrée, une infrastructure, une ligne de transport d'énergie ou par tout autre équipement similaire autre qu'une rue ou un chemin public, pourra entrer dans le calcul de la marge avant disponible, mais en aucun cas la marge de recul latérale sur la propriété ne doit être inférieure à 3 m.

(180) Les marges avant, latérales et arrière peuvent être nulles pour l'implantation des usages, bâtiments et constructions accessoires.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones P02-251										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public								
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation	X							

Zones P02-251

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés		Interprétation, postes d'observation, haltes et sentiers	X							

Zones P02-251

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée								
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois	**Amendements**	
	N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones I02-252

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique	X							
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5	Conservation								

Zones I02-252

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde	X							
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive			X					
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés	Culture de cannabis		X(162)							
	Récupération et matières résiduelles		X(163)							
Usages spécifiquement prohibés										

Zones I02-252

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X	X					
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 8		1/2					
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant								
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	15(153,180) / -		35(153,180) / -					
Marge de recul arrière (m)	20(153,180)		15(153,180)					
Marge de recul latérale (m)	5(153,180)		15(153,180)					
Sommes des marges de recul latérale (m)	10(153,180)		30(153,180)					
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max								
Superficie minimale d'implantation (m²)								
Rapport bâti / terrain min / max								
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	1500		3000					
Profondeur min (m)	30							
Largeur min (m)	30							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(153) Malgré toute disposition contraire ailleurs dans le présent règlement, tout espace adjacent à un terrain occupé ou destiné à l'être par une voie ferrée, une infrastructure, une ligne de transport d'énergie ou par tout autre équipement similaire autre qu'une rue ou un chemin public, pourra entrer dans le calcul de la marge avant disponible, mais en aucun cas la marge de recul latérale sur la propriété ne doit être inférieure à 3 m.

(162) Seule la cutlure en serre sans utilisation du sol est autorisée.

(163) Les usages suivants sont permis : « Récupération et triage de produits divers », « Dépotoir et installation relatifs aux déchets solides, aux déchets dangereux, aux déchets spéciaux, aux déchets de fabrique de pâtes et papiers et aux déchets bio-médicaux ainsi que les installations relatives aux traitements de boues de fosses septiques, mais excluant « l'enfouissement sanitaire ».

(164) Une zone tampon d'une largeur minimale de 30 m doit être aménagée conformément à l'article 15.7.2.

(180) Les marges avant, latérales et arrière peuvent être nulles pour l'implantation des usages, bâtiments et constructions accessoires.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A02-253									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A02-253

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A02-253

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	- / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

Amendements	
N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones X02-254

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public								
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public	X(161)							
	P-5	Conservation								

Zones X02-254

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones X02-254

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée								
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(161) Aucun bâtiment ni construction ne peut être implanté sur le lot.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H02-254.1

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale	X(192, 193)							
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation	X(192, 193)							
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail	X(192, 193)							
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel	X(192, 193)							
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux	X(192, 193)							
	C-3	c) Service financier et immobilier	X(192, 193)							
	C-3	d) Garderie et CPE	X(192, 193)							
	C-3	e) Service de soins médicaux	X(192, 193)							
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public	X(192, 193)							
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H02-254.1

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive		X						
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure	X(192, 193)							
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H02-254.1

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X						
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	2 / 3							
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	12							
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	6 / -							
Marge de recul arrière (m)	8							
Marge de recul latérale (m)	3							
Sommes des marges de recul latérale (m)	6							
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	12 / 30							
Superficie minimale d'implantation (m²)	120							
Rapport bâti / terrain min / max								
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	100m²/log.							
Profondeur min (m)	30							
Largeur min (m)	20							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(192) Les terrains ayant frontage sur la rue Désilets doivent minimalement contenir un local commercial. Malgré le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 5.3.1 du règlement de Zonage 1787, tout bâtiment principal à usage résidentiel peut contenir un local ou plus utilisé à des fins : commerciales, communautaires ou récréatifs. Ces espaces doivent être situées au rez-de-chaussée mais ne sont pas dans l'obligation d'occuper l'entiereté du rez-de-chaussée. Les espaces restants du rez-de-chaussée doivent être réservés à des usages communs pour les résidents (ex. : hall, salle communautaire, rangement, etc.), et conçus de manière à pouvoir être réaménagés ultérieurement en locaux commerciaux, de services ou communautaires.

(193) Les terrains n'ayant pas frontage sur la rue Désilets ne peuvent pas contenir d'usage commercial, communuaire ou récréatif.

Amendements
N° de règlement
1832

Zones A02-255									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A02-255

			Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS											
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure									
	R-1	a) Activité récréative intensive									
	R-1	b) Activité récréative extensive									
	R-1	c) Activité nautique									
	R-2	Récréation intérieure									
Industriel (I)	I-1	Industrie légère									
	I-2	Industrie lourde									
	I-3	Industrie matières résiduelles									
	I-4	Industrie extractive									
Agricole (A)	A-1	Élevage		X(120)							
	A-2	Culture du sol		X							
	A-3	Exploitation forestière									
	A-4	Chenil et pension									
Usages spécifiquement autorisés											
Usages spécifiquement prohibés											

Zones A02-255

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	- / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois	**Amendements**	
	N° de règlement	Date entrée en vigueur
(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.		
(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.		

Zones A02-256									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A02-256

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A02-256

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	12,5(118)/ -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	- / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

(118) La marge de recul avant est de 7 m pour un lot ayant façade sur le rue Iberville.

Amendements	
N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones AGF02-257									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(4)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones AGF02-257

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones AGF02-257

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	12,5 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	- / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(4) Les dispositions de l'article 15.9.2 peuvent s'appliquent.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A02-258									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A02-258

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A02-258

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	- / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

Amendements	
N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones AGF02-259									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale		X(4)						
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public					X(204)			
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones AGF02-259

			Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS											
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure									
	R-1	a) Activité récréative intensive									
	R-1	b) Activité récréative extensive				X					
	R-1	c) Activité nautique									
	R-2	Récréation intérieure									
Industriel (I)	I-1	Industrie légère									
	I-2	Industrie lourde									
	I-3	Industrie matières résiduelles									
	I-4	Industrie extractive		X							
Agricole (A)	A-1	Élevage			X						
	A-2	Culture du sol			X						
	A-3	Exploitation forestière			X						
	A-4	Chenil et pension					X(34)				
Usages spécifiquement autorisés		Lieu d'élimination de neige usée						X			
Usages spécifiquement prohibés											

Zones AGF02-259

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X	X	X	X			
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1/ 2	1 / 2				
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant		7						
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	35 / -	15 / -	6 / -	(117)				
Marge de recul arrière (m)	15	5	10	(117)				
Marge de recul latérale (m)	15	2	5	(117)				
Sommes des marges de recul latérale (m)	30	4	10	(117)				
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max		- / 1						
Superficie minimale d'implantation (m²)		60						
Rapport bâti / terrain min / max		- / 0,30						
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	3000							
Profondeur min (m)								
Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(4) Les dispositions de l'article 15.9.2 peuvent s'appliquent.

(34) L'usage doit bénéficier d'un droit acquis reconnu ou d'une autorisation en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec.

(117) Un chenil doit respecter les normes d'implantation suivantes :
a) être à une distance minimale de 5 m d'une voie publique et de 15 m des autres limites de terrain;
b) être à une distance minimale de 15 mètres d'un autre bâtiment;
c) être à une distance minimale de 160 mètres de toute habitation, sauf celle de l'exploitant ;
d) être une distance minimale de 30 mètres d'un cours d'eau, d'un lac ou d'un puits;
e) à une distance minimale de 750 mètres de la limite du périmètre urbain.

Amendements
N° de règlement
1836

Zones R02-260										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3,4)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones R02-260

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X(87)							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones R02-260

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	12,5 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	- / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

(4) Les dispositions de l'article 15.9.2 peuvent s'appliquent.

(87) L'usage A-1 6) élevage à forte charge d'odeur (porcherie; veaux de lait, renards et visons) est spécifiquement interdit.

Amendements	
N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones AGF02-261

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(4,116)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones AGF02-261

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X(116)							
	A-2	Culture du sol	X(116)							
	A-3	Exploitation forestière	X(116)							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones AGF02-261

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / 30							
	Marge de recul arrière (m)	15							
	Marge de recul latérale (m)	5							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	10							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	- / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	1500							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	25							

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(4) Les dispositions de l'article 15.9.2 peuvent s'appliquent.

(116) Aucun puits ne peut être installé à moins 100 m d'un site de dépôt de déchets domestiques, servant ou ayant servi à déposer des déchets domestiques.

Amendements	
N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones AGF02-262										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones AGF02-262

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X(116)							
	A-2	Culture du sol	X(116)							
	A-3	Exploitation forestière	X(116)							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones AGF02-262

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / 30							
	Marge de recul arrière (m)	15							
	Marge de recul latérale (m)	5							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	10							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	- / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	1500							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	25							

Notes de renvois	**Amendements**	
	N° de règlement	Date entrée en vigueur
(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.		
(116) Aucun puits ne peut être installé à moins 100 m d'un site de dépôt de déchets domestiques, servant ou ayant servi à déposer des déchets domestiques.		

Zones R02-263										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3,4)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones R02-263

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X(87)							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones R02-263

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	- / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois	**Amendements**	
	N° de règlement	Date entrée en vigueur
(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.		
(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.		
(4) Les dispositions de l'article 15.9.2 peuvent s'appliquent.		
(87) L'usage A-1 6) élevage à forte charge d'odeur (porcherie; veaux de lait, renards et visons) est spécifiquement interdit.		

Zones AGF02-264									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(4)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones AGF02-264

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones AGF02-264

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	- / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(4) Les dispositions de l'article 15.9.2 peuvent s'appliquent.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A02-265										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A02-265

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A02-265

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	- / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois	**Amendements**	
(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.	N° de règlement	Date entrée en vigueur
(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.		

Zones A03-301										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public	X(2)							
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public	X							
	P-5	Conservation								

Zones A03-301

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage		X						
	A-2	Culture du sol		X						
	A-3	Exploitation forestière		X						
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés	Équipement récréotouristique (passerelle)		X							
	Aides à la navigation		X[(5)]							
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A03-301

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max		1 / 2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant		7						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)		15 / -						
	Marge de recul arrière (m)		5						
	Marge de recul latérale (m)		2						
	Sommes des marges de recul latérale (m)		4						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max		-/1						
	Superficie minimale d'implantation (m²)		60						
	Rapport bâti / terrain min / max		- / 0,30						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)		1500						
	Profondeur min (m)		30						
	Largeur min (m)		25						

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

(5) Les aides à la navigation fixées au sol et servant de guide aux déplacements maritimes sur le fleuve Saint-Laurent sont spécifiquement autorisés.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones P03-302										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public								
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation	X							

Zones P03-302

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive	X							
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés	Aides à la navigation		X[(5)]							
Usages spécifiquement prohibés										

Zones P03-302

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(5) Les aides à la navigation fixées au sol et servant de guide aux déplacements maritimes sur le fleuve Saint-Laurent sont spécifiquement autorisés.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H03-303										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H03-303

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-303

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	11							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	6,5 / -							
	Marge de recul arrière (m)	7							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	92							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	1000							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	25							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements
No de règlement
1836

Zones P03-304										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Mini-maison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation	X							
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail	X							
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel	X							
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux	X							
	C-3	c) Service financier et immobilier	X							
	C-3	d) Garderie et CPE	X							
	C-3	e) Service de soins médicaux	X							
	C-3	f) Autre service	X							
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial	X							
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration	X							
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public	X(1)							
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones P03-304

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive	X							
	R-1	c) Activité nautique	X							
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones P03-304

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	4 / -							
	Marge de recul arrière (m)	7							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	70							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA	X							
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H03-305

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public	X							
	P-2	Service communautaire et public régional	X							
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H03-305

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique	X							
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-305

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	5							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	0 / -							
	Marge de recul arrière (m)	4							
	Marge de recul latérale (m)	0							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	45							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,40							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA	X							
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	300							
	Profondeur min (m)	20							
	Largeur min (m)	10							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones C03-307

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(102)							
	H-2	Habitation bifamiliale	X(102,189)							
	H-3	Habitation trifamiliale	X(102,189)							
	H-4	Habitation multifamiliale		X(102,122)						
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation		X						
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail		X						
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel		X						
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux		X						
	C-3	c) Service financier et immobilier		X						
	C-3	d) Garderie et CPE		X						
	C-3	e) Service de soins médicaux		X						
	C-3	f) Autre service		X						
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial		X						
	C-5	b) Hébergement résidentiel		X						
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration		X						
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public			X					
	P-2	Service communautaire et public régional			X					
	P-3	Service public				X(1)				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C03-307

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure			X					
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones C03-307

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X	X	X				
Jumelée	X							
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	7	7	7					
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	1 / -	1 / -	1 / -					
Marge de recul arrière (m)	4	4	4					
Marge de recul latérale (m)	0	1	0					
Sommes des marges de recul latérale (m)	3	4	3					
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 3	- / 4						
Superficie minimale d'implantation (m²)	70	70	70					
Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	0,2/0,4						
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA	X	X	X					
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	300	350	300					
Profondeur min (m)	20	20	20					
Largeur min (m)	10	12	10					

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(102) Une habitation existante en date du 19 août 2024 et comportant un maximum de 4 logements est autorisée.

(122) L'usage résidentiel est autorisé exclusivement en mixité avec un usage commercial.

(189) L'usage résidentiel est autorisé exclusivement en mixité avec un usage commercial sur un terrain ayant frontage sur le boulevard Bécancour.

Amendements
No de règlement
1829 colonne 1
1836

Zones P03-308

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale	X(114)							
	H-5	Habitation collective	X							
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public	X							
	P-2	Service communautaire et public régional	X							
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation		X						

Zones P03-308

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive	X							
	R-1	b) Activité récréative extensive	X							
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés	Services professionnels		X(114)							
	Galerie d'art/boutique		X(114)							
	Vente au détail de produits artisanaux		X(114)							
Usages spécifiquement prohibés										

Zones P03-308

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	12							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	10 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	5							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	10							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	- / 15							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	120							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,40							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA	X							
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	600							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	20							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(114) La mixité d'usage comprenant un usage résidentiel est autorisé exclusivement avec les usages suivants : Services professionnels, Galerie d'art/boutique et Vente au détail de produits artisanaux.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones C03-309									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale		X(103)						
	H-3	Habitation trifamiliale		X(103)						
	H-4	Habitation multifamiliale		X(103)						
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation			X					
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail			X					
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel			X					
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux			X					
	C-3	c) Service financier et immobilier			X					
	C-3	d) Garderie et CPE			X					
	C-3	e) Service de soins médicaux			X					
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial			X					
	C-5	b) Hébergement résidentiel			X					
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration			X					
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant			X					
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public				X				
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public					X(1)			
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C03-309

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive				X				
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure			X					
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones C03-309

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X	X	X	X			
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2				
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	7,5	7,5	8	7,5				
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -				
Marge de recul arrière (m)	6	6	6	6				
Marge de recul latérale (m)	1	1	1	1				
Sommes des marges de recul latérale (m)	3	3	4	3				
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	2 / 4	- / 4					
Superficie minimale d'implantation (m²)	65	65	80	65				
Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	- / 0,30	0,20/ -					
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA	X	X	X	X				
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	300	300	400	300				
Profondeur min (m)	25	25	25	25				
Largeur min (m)	12	12	14	12				

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(103) Une habitation bifamiliale (H-2), trifamiliale (H-3) et multifamiliale (H-4) est autorisé dans la zone, sauf sur les lots suivants : 3 292 882, 3 293 094, 3 293 095, 3 293 097, 4 713 742 et 5 566 565 du cadastre du Québec.

Amendements
No de règlement
1836

Zone C03-310

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X	X						
	H-2	Habitation bifamiliale	X							
	H-3	Habitation trifamiliale	X							
	H-4	Habitation multifamiliale			X					
	H-5	Habitation collective			X					
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation				X				
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail				X				
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel				X				
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux				X				
	C-3	c) Service financier et immobilier				X				
	C-3	d) Garderie et CPE				X				
	C-3	e) Service de soins médicaux				X				
	C-3	f) Autre service				X				
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial				X				
	C-5	b) Hébergement résidentiel				X				
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration				X				
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant				X				
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public					X			
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public					X(1)			
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zone C03-310

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive					X			
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés	Service de réparation d'automobile					X				
Usages spécifiquement prohibés										

Zone C03-310

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X		X	X	X			
Jumelée		X						
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2				
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	7,5	7,5	7,5	7,5				
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	2 / -	2 / -	7 / -	2 / -				
Marge de recul arrière (m)	4	4	8	4				
Marge de recul latérale (m)	1	0	2	1				
Sommes des marges de recul latérale (m)	3	3	6	5				
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 3	1 / 1	4 / 8	- / 4				
Superficie minimale d'implantation (m²)	70	70	70	70				
Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	- / 0,30	0,20/ -					
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	300	300	400	400				
Profondeur min (m)	25	25	25	25				
Largeur min (m)	12	12	12	14				

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements
No de règlement
1790
1836

Zones H03-311

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale	X							
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H03-311

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-311

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 3							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	70							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones C03-312

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale	X(90)							
	H-3	Habitation trifamiliale	X(90)							
	H-4	Habitation multifamiliale		X(90)						
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation			X					
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail			X					
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel			X					
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux			X					
	C-3	c) Service financier et immobilier			X					
	C-3	d) Garderie et CPE			X					
	C-3	e) Service de soins médicaux			X					
	C-3	f) Autre service			X					
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial			X					
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration			X					
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction			X					
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant			X					
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public			X					
	P-2	Service communautaire et public régional			X					
	P-3	Service public				X(1)				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C03-312

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure			X					
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol				X				
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés	Service de réparation d'automobile				X(91)					
	Mini-entrepôt				X					
	Entreposage extérieur				X(92)					
Usages spécifiquement prohibés										

Zones C03-312

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X	X				
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7	7	7					
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -	7 / -	7 / -					
	Marge de recul arrière (m)	5	5	5					
	Marge de recul latérale (m)	2	2	1					
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4	4					
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 3	4 / 12	- / 4					
	Superficie minimale d'implantation (m²)	70	70	72					
	Rapport bâti / terrain min / max		- / 0,30						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA	X(172)	X(172)	X(172)					
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)			600					
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)			20					

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(90) L'usage n'est pas autorisé sur un terrain ayant frontage sur le boulevard Bécancour.

(91) L'usage est autorisé seulement s'il est existant en date du 19 août 2024.

(92) L'usage « entreposage extérieur » autorise l'entreposage extérieur de véhicules, véhicules récréatifs motorisés ou non, de remorques et de bateaux exclusivement.

(172) Seuls les terrains comprenant une adresse « de 14875 à 15275 et de 15110 à 15282 boulevard Bécancour », les parties des lots 3 292 758 et 3 292 792 ainsi que les parties nord des lots 3 292 806 et 3 292 814 sont assujettis au PIIA.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H03-313

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X	X						
	H-2	Habitation bifamiliale			X					
	H-3	Habitation trifamiliale			X					
	H-4	Habitation multifamiliale			X(107)					
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public				X(1)				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public				X				
	P-5	Conservation								

Zones H03-313

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-313

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X		X	X				
	Jumelée		X						
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7	6	7					
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -	7 / -	7 / -					
	Marge de recul arrière (m)	8	8	8					
	Marge de recul latérale (m)	2	0	2					
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	3	4					
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	1 / 1	2 / 3					
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30		- / 0,30					
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	300	300	300					
	Profondeur min (m)	24,5	30	24,5					
	Largeur min (m)	17	14(106)	17					

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(106) La largeur d'un lot adjacent à l'avenue des Jasmins est de 17 m.

(107) Une habitation existante en date du 19 août 2024 et comportant un maximum de 18 logements est autorisée.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H03-314

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale	X	X						
	H-3	Habitation trifamiliale	X	X						
	H-4	Habitation multifamiliale	X	X						
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(1)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H03-314

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-314

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X		X					
	Jumelée		X						
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	2 / 3	2 / 3						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	6	6						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -	7 / -						
	Marge de recul arrière (m)	8	8						
	Marge de recul latérale (m)	2	0						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	2						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	2 / 8	2 / 8						
	Superficie minimale d'implantation (m²)	50	50						
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H03-315

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale	X	X						
	H-3	Habitation trifamiliale			X					
	H-4	Habitation multifamiliale			X					
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public				X(1)				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H03-315

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-315

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X		X	X				
	Jumelée		X						
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7	6	7					
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -	7 / -	7 / -					
	Marge de recul arrière (m)	8	8	8					
	Marge de recul latérale (m)	2	0	2					
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	3	4					
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	2 / 2	2 / 2	2 / 3					
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60	50	60					
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	300	300	300					
	Profondeur min (m)	30(104)	30(104)	30(104)					
	Largeur min (m)	17(106)	14(106)	17					

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(104) Un lot adossé à une piste cyclable doit avoir une profondeur minimale de 37,5 m

(106) La largeur d'un lot adjacent à l'avenue des Jasmins est de 17 m.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H03-316

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H03-316

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-316

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	6,5 / -							
	Marge de recul arrière (m)	7							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	400							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	15							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements
No de règlement
1836

Zones C03-317

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation	X(94,173)							
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail	X(94,173)							
	C-2	Commerce de gros	X(94,173)							
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel	X(94,173)							
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux	X(94,173)							
	C-3	c) Service financier et immobilier	X(94,173)							
	C-3	d) Garderie et CPE	X(94,173)							
	C-3	e) Service de soins médicaux	X(94,173)							
	C-3	f) Autre service	X(94,173)							
	C-4	Commerce agricole	X(94,173)							
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial	X(94,173)							
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public	X							
	P-2	Service communautaire et public régional	X							
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C03-317

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones C03-317

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X						
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 3							
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant								
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	10 / -							
Marge de recul arrière (m)	5							
Marge de recul latérale (m)	5							
Sommes des marges de recul latérale (m)	10							
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max								
Superficie minimale d'implantation (m²)								
Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,40							
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	600							
Profondeur min (m)	30							
Largeur min (m)	20							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(94) Malgré toute autre disposition, l'affichage commercial d'un usage du groupe Commerces et Services (C) doit être fait uniquement sur une enseigne communautaire indépendante d'une superficie maximale de 12 m², d'une hauteur maximale de 5 m et implantée à au moins 1 m de toute limite de terrain. Chaque occupant ne peut occuper une superficie sur cette enseigne de plus de 2 m². Cette enseigne peut être installée sur un terrain distinct et dans une zone distincte, pour autant que cette zone soit à dominance commerciale (C) et que le propriétaire y consente. Une deuxième enseigne communautaire adossée à un mur du bâtiment peut être ajoutée, sous réserve qu'elle n'excède pas 6 m²; chaque occupant ne pouvant occuper plus de 1 m².

(173) Tout usage du groupe Commerces et Services (C) est autorisé conditionnellement à ce qu'il soit implanté à l'intérieur d'un bâtiment ou de l'agrandissement d'un bâtiment existant au 30 novembre 2015.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H03-318										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale	X							
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H03-318

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-318

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	4 / 8							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	(95) / -							
	Marge de recul arrière (m)	(98)							
	Marge de recul latérale (m)	(96)							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	(181)							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	4/120							
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,40							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(95) La marge de recul avant minimale est calculée comme suit : 4 m plus 1 m supplémentaire par étage du bâtiment principal.

(96) La marge de recul latérale minimale est calculée comme suit : 0,5 m par étage du bâtiment principal. La marge de recul latérale minimale doit être de 2 m.

(98) La marge de recul arrière minimale est calculée comme suit : 8 m plus 1 m par étage du bâtiment principal.

(181) La somme des marges de recul latérale exigée correspond à la marge de recul latérale minimale fois 2, minimum 5 m.

Amendements	
No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H03-319										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale	X							
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H03-319

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure	X							
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-319

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X						
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	(101)							
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	7							
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	(174) / -							
Marge de recul arrière (m)	(98)							
Marge de recul latérale (m)	(96)							
Sommes des marges de recul latérale (m)	(97)							
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	4 / 120							
Superficie minimale d'implantation (m²)								
Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,40							
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)								
Profondeur min (m)								
Largeur min (m)								

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(96) La marge de recul latérale minimale est calculée comme suit : 0,5 m par étage du bâtiment principal. La marge de recul latérale minimale doit être de 2 m.

(97)La somme des marges de recul latérale exigée correspond à la marge de recul latérale minimale fois 2.

(101) Un bâtiment principal implanté à moins dans une bande de 30 m de l'emprise de l'avenue des Jasmins doit avoir un minimum et un maximum de 2 étages. Un bâtiment principal implanté à une distance entre 30 m et 60 m à partir de l'avenue des Jasmins doit avoir un minimum de 3 étages et un maximum de 4 étages. Un bâtiment principal implanté à plus de 60 m de l'emprise de l'avenue des Jasmins doit avoir un minimum de 4 étages et un maximum de 8 étages.

(174) La marge de recul avant minimale est calculée comme suit : 4 m plus 1 m supplémentaire par étage du bâtiment principal. La marge de recul avant doit être d'un minimum de 7 m.

(182) La marge de recul arrière minimale est de 7 m, sauf pour un bâtiment de 3 étages et plus. Dans ce dernier cas, la marge de recul est calculée comme suit : 8 m plus 1 m par étage du bâtiment principal.

Amendements	
No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H03-320

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X	X						
	H-2	Habitation bifamiliale			X					
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale				X(109)				
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public					X(1)			
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H03-320

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-320

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X		X	X	X			
Jumelée		X						
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2				
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	7,5	7,5	7	10				
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	7 / -	7 / -	6 / -	5 / -				
Marge de recul arrière (m)	6	8	4	4				
Marge de recul latérale (m)	2	0	0	2				
Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4	4	4				
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	1 / 1	2 / 2	4/4 (109)				
Superficie minimale d'implantation (m²)	75	75	70	130				
Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	- / 0,30	- / 0,30	- / 0,30				
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	367,5	294	294	600				
Profondeur min (m)	24,5	24,5	21	21				
Largeur min (m)	14	12	11	23				

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(109) Spécifiquement pour le lot 6 493 254, il est autorisé la construction d'une habitation multifamiliale d'un maximum de 4 logements.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H03-320.1

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X	X						
	H-2	Habitation bifamiliale			X					
	H-3	Habitation trifamiliale			X					
	H-4	Habitation multifamiliale				X				
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public					X[(1)]			
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public					X			
	P-5	Conservation								

Zones H03-320.1

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-320.1

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X		X	X	X			
Jumelée		X						
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2(190)				
Hauteur min / max (m)				-/(190)				
Largeur minimale de la façade avant	7	6	7	12				
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -				
Marge de recul arrière (m)	8	8	8	8				
Marge de recul latérale (m)	2	0	3	3,5				
Sommes des marges de recul latérale (m)	4	3	6	7				
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	1 / 1	2 / 3	4 / 8				
Superficie minimale d'implantation (m²)								
Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	- / 0,30	- / 0,30	- / 0,40				
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	300	300	600	1100				
Profondeur min (m)	30	30	30	35				
Largeur min (m)	17	17	17	25				

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(190) Sur le lot 6493254, en bordure de l'avenue des Jasmins, les bâtiments auront 2 étages maximum pour le premier bâtiment adjacent au lot 6493253 et 3 étages maximum pour le second bâtiment contigu au talus et au lot 5980410. Le troisième bâtiment en arrière-lot n'ayant pas frontage sur l'avenue des Jasmins aura un maximum de 2 étages. Dans tous les cas, la hauteur des bâtiments projetés doit être établie en fonction de la construction existante située au 1715, avenue des Jasmins. Le faîte du toit ou du parapet, dans le cas d'un toit plat, ne doit pas excéder le niveau du rez-de-chaussée de ce bâtiment.

Amendements
No de règlement
1829

Zones P03-321

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public	X	X						
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(1)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones P03-321

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones P03-321

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X		X					
	Jumelée		X						
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 3	1 / 3						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	10 / -	10 / -						
	Marge de recul arrière (m)	5	5						
	Marge de recul latérale (m)	5	0						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	10	10						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,40	- / 0,40						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	600	540						
	Profondeur min (m)	30	30						
	Largeur min (m)	20	18						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H03-322

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H03-322

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-322

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7,5							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	75							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	367,5							
	Profondeur min (m)	24,5							
	Largeur min (m)	14							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H03-323

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale		X						
	H-3	Habitation trifamiliale		X						
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X[(1)]					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H03-323

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-323

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7,5	7,5						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	2 /	2 /						
	Marge de recul arrière (m)	6	6						
	Marge de recul latérale (m)	2	2						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	2 / 3						
	Superficie minimale d'implantation (m²)	75	75						
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	- / 0,30						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	350	400						
	Profondeur min (m)	25	25						
	Largeur min (m)	14	16						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H03-324

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale		X						
	H-3	Habitation trifamiliale		X						
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X[(1)]					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H03-324

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-324

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	6	6						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	2 /	2 /						
	Marge de recul arrière (m)	4	4						
	Marge de recul latérale (m)	0	0						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3	3						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	2 / 3						
	Superficie minimale d'implantation (m²)	50	50						
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	- / 0,30						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	300	300						
	Profondeur min (m)	20	20						
	Largeur min (m)	12	12						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones X03-324.1

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public	X(1)							
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation	X(161)							

Zones X03-324.1

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive	X(161)							
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones X03-324.1

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée								
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max								
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant								
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)								
Marge de recul arrière (m)								
Marge de recul latérale (m)								
Sommes des marges de recul latérale (m)								
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max								
Superficie minimale d'implantation (m²)								
Rapport bâti / terrain min / max								
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)								
Profondeur min (m)								
Largeur min (m)								

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(161) Aucun bâtiment ni construction ne peut être implanté sur le lot..

Amendements
No de règlement
1832

Zones X03-324.2

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public	X(1)							
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation	X(161)							

Zones X03-324.2

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive	X(161)							
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones X03-324.2

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée								
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max								
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant								
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)								
Marge de recul arrière (m)								
Marge de recul latérale (m)								
Sommes des marges de recul latérale (m)								
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max								
Superficie minimale d'implantation (m²)								
Rapport bâti / terrain min / max								
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)								
Profondeur min (m)								
Largeur min (m)								

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(161) Aucun bâtiment ni construction ne peut être implanté sur le lot..

Amendements
No de règlement
1832

Zones R03-325										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public	X(2)							
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation		X						

Zones R03-325

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol		X						
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones R03-325

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max		1 / 2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant		7						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)		2 / -						
	Marge de recul arrière (m)		6						
	Marge de recul latérale (m)		2						
	Sommes des marges de recul latérale (m)		4						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)		75						
	Rapport bâti / terrain min / max		- / 0,30						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)		1000						
	Profondeur min (m)		40						
	Largeur min (m)		25						

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones R03-326										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public	X(2)							
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation		X						

Zones R03-326

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol		X						
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones R03-326

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max		1 / 2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant		7						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)		2 / -						
	Marge de recul arrière (m)		6						
	Marge de recul latérale (m)		2						
	Sommes des marges de recul latérale (m)		4						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)		75						
	Rapport bâti / terrain min / max		- / 0,30						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)		1000						
	Profondeur min (m)		40						
	Largeur min (m)		25						

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones R03-327										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public	X(2)							
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation		X						

Zones R03-327

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol		X						
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones R03-327

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max		1 / 2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant		7						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)		2 / -						
	Marge de recul arrière (m)		6						
	Marge de recul latérale (m)		2						
	Sommes des marges de recul latérale (m)		4						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)		75						
	Rapport bâti / terrain min / max		- / 0,30						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)		1000						
	Profondeur min (m)		40						
	Largeur min (m)		25						

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones R03-328										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public	X(2)							
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation		X						

Zones R03-328

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol		X						
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones R03-328

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max		1 / 2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant		7						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)		2 / -						
	Marge de recul arrière (m)		6						
	Marge de recul latérale (m)		2						
	Sommes des marges de recul latérale (m)		4						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)		75						
	Rapport bâti / terrain min / max		- / 0,30						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)		1000						
	Profondeur min (m)		40						
	Largeur min (m)		25						

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

Amendements	
No de règlement	Date entrée en vigueur

Zone R03-329

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale		X(3)						
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public								
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public	X(2)							
	P-5	Conservation								

Zone R03-329

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X(87)							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zone R03-329

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max		1 / 2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant		7						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)		8 / -						
	Marge de recul arrière (m)		5						
	Marge de recul latérale (m)		2						
	Sommes des marges de recul latérale (m)		4						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max		1/1						
	Superficie minimale d'implantation (m²)		60						
	Rapport bâti / terrain min / max		- / 0,30						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)		1300						
	Profondeur min (m)		30						
	Largeur min (m)		25						

Notes de renvois	**Amendements**
2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.	No de règlement
	1790
(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquer.	
(87) L'usage A-1 6) élevage à forte charge d'odeur (porcherie; veaux de lait, renards et visons) est spécifiquement interdit.	

Zones AGF03-330									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale		X(4)						
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public	X(2)							
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public	X							
	P-5	Conservation								

Zones AGF03-330

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage		X						
	A-2	Culture du sol		X						
	A-3	Exploitation forestière		X						
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones AGF03-330

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max		1 / 2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant		7						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)		15 / -						
	Marge de recul arrière (m)		5						
	Marge de recul latérale (m)		2,0						
	Sommes des marges de recul latérale (m)		4						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max		-/1						
	Superficie minimale d'implantation (m²)		60						
	Rapport bâti / terrain min / max		- / 0,30						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)		1500						
	Profondeur min (m)		30						
	Largeur min (m)		25						

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(4) Les dispositions de l'article 15.9.2 peuvent s'appliquent

Amendements	
No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones P03-331										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public								
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation	X							

Zones P03-331

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés		Interprétation, postes d'observation, haltes et sentiers	X							

Zones P03-331

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée								
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois	**Amendements**	
	No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones AGF03-332									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(4)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones AGF03-332

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones AGF03-332

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	1500							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	25							

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(4) Les dispositions de l'article 15.9.2 peuvent s'appliquent

Amendements	
No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones R03-333									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale		X[3,88,89,178]						
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public	X[2]							
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones R03-333									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol		X						
	A-3	Exploitation forestière		X						
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones R03-333

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X						
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max		1 / 2						
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant		7						
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)		8 / -						
Marge de recul arrière (m)		5						
Marge de recul latérale (m)		2						
Sommes des marges de recul latérale (m)		4						
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max		-/1						
Superficie minimale d'implantation (m²)		60						
Rapport bâti / terrain min / max		- / 0,30						
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)		1300						
Profondeur min (m)		30						
Largeur min (m)		25						

Notes de renvois	**Amendements**	
	No de règlement	Date entrée en vigueur
(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.		
(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent		
(88) Nonobstant les dispositions prévues à l'article 4.2.6 (Logement intergénérationnel) du règlement de zonage en vigueur, la superficie de plancher maximale autorisée est de 90 m².		
(89) Pour tous les nouveaux bâtiments résidentiels ayant façade sur le boulevard Bécancour, qui ne sont pas un remplacement suite à un sinistre, le revêtement extérieur de la façade avant doit être constitué de maçonnerie sur au moins 50 % de la superficie à l'exclusion des ouvertures.		
(178) Pour un usage résidentiel, il est interdit d'aménager toute nouvelle entrée charretière donnant sur l'avenue des Jonquilles et sur l'avenue des Giroflées.		

Zones H03-334

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H03-334

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-334

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	75							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	750							
	Profondeur min (m)	20							
	Largeur min (m)	(110)							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(110) La largeur minimale d'un lot est de 35 m et maximale de 40 m.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H03-335

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H03-335

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-335

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / 9							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	75							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	1500							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	30							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H03-336

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(179)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H03-336

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-336

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	75							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	1250							
	Profondeur min (m)	42							
	Largeur min (m)	30							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(179) Pour un usage résidentiel, il est interdit d'aménager toute nouvelle entrée charretière donnant sur la rue des Immortelles.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H03-337

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(178)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H03-337

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-337

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée		X						
	Jumelée								
	Contigüe	X(111)							
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	2 / 2							
	Hauteur min / max (m)	(111)							
	Largeur minimale de la façade avant	(111)							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	(111)							
	Marge de recul arrière (m)	(111)							
	Marge de recul latérale (m)	(111)							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	(111)							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	(111)							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	(111)							
	Rapport bâti / terrain min / max	(111)							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA	X							
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	(111)							
	Profondeur min (m)	(111)							
	Largeur min (m)	(111)							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(111) Nonobstant toute autre définition ou disposition irréconciliable contenue au règlement de construction, au règlement de lotissement et au règlement de zonage, les normes suivantes s'appliquent dans la zone pour des projets intégrés :

1) Nombre de bâtiments par terrain

Un maximum de 1 groupe de logements formant un ensemble de bâtiment contigu par 0,12 hectare est autorisé sur un terrain. Chaque ensemble de bâtiment doit comporter un minimum de 3 logements et un maximum de 5 logements afin de créer un ensemble de bâtiments principaux de style habitation unifamiliale à structure contiguë sur un même terrain. Aucun bâtiment accessoire détaché ni piscine n'est autorisé outre les abris d'hiver pour automobile, lorsqu'autorisés. Nonobstant ce qui précède, uniquement sur les lots 6 556 768 (anciennement le lot 4 915 721) et 4 915 722, il est possible d'avoir un groupe de remises formant un ensemble contigu d'unités par terrain à raison d'une unité de rangement par bâtiment principal. Ces regroupements doivent obligatoirement être jumelés.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Notes de renvois (suite)

2) Implantation

Un bâtiment principal doit être implanté à au moins 7 m de l'emprise de la rue des Muguets et de l'avenue des Jonquilles. Un ensemble de bâtiments principaux doit être implanté à une distance minimale de 4 m d'un autre ensemble de bâtiments principaux et à au moins 6 m de toute limite de terrain, autre qu'une emprise publique. Ces bâtiments devront être implantés perpendiculairement à la rue des Muguets afin d'offrir des percées visuelles vers le fleuve. Des conteneurs à déchets communautaires doivent être implantés à l'extrémité nord de chaque allée d'accès aux stationnements. Uniquement aux endroits autorisés, les remises doivent être implantées en cour arrière, derrière les conteneurs à déchets communautaires à une distance minimale de 3 m des bâtiments principaux. Les remises doivent être implantées à une distance minimale de 16 m de l'emprise publique de l'avenue des Jonquilles. La marge arrière minimale est de 10 m et la marge latérale minimale est de zéro.

Schéma des cours



r : cour (voir définition)
l : cour latérale (voir définition)
a : cour arrière (voir définition)

3) Le bâtiment

La superficie d'implantation minimale d'un bâtiment principal formant une résidence unifamiliale à structure contiguë est de 60 m. La hauteur des bâtiments ne peut excéder 8,5 m, mesure prise du niveau moyen du sol adjacent jusqu'au faîte du toit et doit être uniforme pour l'ensemble du projet intégré. Uniquement aux endroits autorisés, les remises doivent avoir une superficie au sol d'un maximum de 5,5 m² par unité de logement. La largeur des remises, prise parallèlement à la rue des Muguets doit être d'un maximum de 5 m par terrain. Les remises doivent avoir un seul étage et mesurer un maximum de 4 m de hauteur mesurée au faîte du toit ou à la partie la plus haute du toit.

4) Aménagement des aires de stationnement et des allées d'accès.

Tout stationnement doit être aménagé dans une cour arrière ou une cour latérale à l'exception des premières unités de logement de chaque ensemble ayant leur façade principale sur la rue des Muguets. Un minimum de 2 cases de stationnement par logement formant un ensemble est nécessaire. Chaque ensemble doit comporter l'aménagement d'un îlot gazonné ou paysagé d'une largeur minimale de 1 m séparant ainsi les ensembles de stationnements d'un autre logement. Toute case de stationnement doit être implantée à au moins 2,5 m d'un bâtiment principal et à au moins 60 cm d'une saillie (balcon, terrasse, etc.).

Les manœuvres de stationnement doivent s'effectuer en dehors de la voie publique à l'exception des premières unités de logement de chaque ensemble ayant leur façade principale sur la rue des Muguets. Les entrées charretières menant aux allées d'accès aux stationnements donnant sur la rue des Muguets doivent être alignées face à un espace vacant ou un bâtiment accessoire (attenant ou détaché) de l'autre côté de la rue, en aucun cas, en face de la partie occupée par un logement. Aucun accès n'est autorisé sur l'avenue des Jonquilles. Une distance de 4 m minimum entre chaque accès à la rue des Muguets est nécessaire.

Un écran végétal tel que des conifères (haie) en façade des cases de stationnement doit être aménagé afin de rendre les aires de stationnement moins visibles de la voie publique.

5) Traitement architectural

Les matériaux de recouvrement extérieur de la façade où il y a l'entrée principale donnant accès au bâtiment doivent être de maçonnerie sur au moins 30 % de la superficie excluant les ouvertures. Des styles architecturaux légèrement différents pour chacun des bâtiments (groupe de logements formant un bâtiment) doivent présenter des couleurs différentes ou un agencement différent des matériaux de recouvrement. Tous les bâtiments doivent comporter le même type de toiture. Aucun toit-terrasse ne peut être aménagé. Chaque bâtiment d'extrémité d'un ensemble faisant face à la rue des Muguets doit avoir leur façade principale (incluant l'entrée principale donnant accès au bâtiment) vers la rue. Ce positionnement permettra d'orienter le projet davantage vers le domaine public et de l'intégrer dans le cadre bâti.

Notes de renvois (suite)

5) Traitement architectural (suite)

Uniquement aux endroits autorisés, les remises doivent comporter les mêmes matériaux de recouvrement extérieur que les bâtiments principaux afin de favoriser une harmonie visuelle. Les toits doivent être plats comme ceux des bâtiments principaux.

6) Lotissement

Dans le cas d'un projet intégré, c'est-à-dire comportant un regroupement de constructions sur un même terrain, seule la partie commune du terrain principal doit être adjacente à une rue publique. Les parties privatives pour chacune des constructions peuvent être loties, sous réserve des normes prescriptives aux paragraphes 1 et 4. Un tel lot est réputé être adjacent à une rue publique.

(178) Pour un usage résidentiel, il est interdit d'aménager toute nouvelle entrée charretière donnant sur l'avenue des Jonquilles et sur l'avenue des Giroflées.

Zones H03-338

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(115,177)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H03-338

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés	Salle d'exposition (centre d'accueil et d'interprétation relatif à l'horticulture)		X							
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-338

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7,3							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / 9							
	Marge de recul arrière (m)	45							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	90							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,50							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	2500							
	Profondeur min (m)	100							
	Largeur min (m)	25							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(115) Un logement doit respecter les conditions suivantes : avoir une superficie maximale de 70 m², être situé au second étage du bâtiment et être destiné à un employé et sa famille.

(177) Pour un usage résidentiel situé entre l'avenue des Jonquilles et l'envenue des Giroflées, il est interdit d'aménager toute nouvelle entrée charretière donnant sur la rue des Muguets.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H03-339

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale	X(177)							
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H03-339

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-339

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	2 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	10							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	3 / -							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	4 / 4							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	150							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	900							
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)	35							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(177) Pour un usage résidentiel situé entre l'avenue des Jonquilles et l'envenue des Giroflées, il est interdit d'aménager toute nouvelle entrée charretière donnant sur la rue des Muguets.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H03-340

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(177)	X(177)	X(177)					
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public				X				
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public				X(1)				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H03-340

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-340

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X			X				
Jumelée		X						
Contigüe			X					
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	7,5	7,5	6					
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	7 / -	7 / -	7 / -					
Marge de recul arrière (m)	6	6	6					
Marge de recul latérale (m)	2	0	0					
Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4	4					
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	1 / 1	1 / 1					
Superficie minimale d'implantation (m²)	55	55	55					
Rapport bâti / terrain min / max								
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	367,5	294	147					
Profondeur min (m)	24,5	24,5	24,5					
Largeur min (m)	14	12	6					

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(177) Pour un usage résidentiel situé entre l'avenue des Jonquilles et l'avenue des Giroflées, il est interdit d'aménager toute nouvelle entrée charretière donnant sur la rue des Muguets.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H03-341

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(177)							
	H-2	Habitation bifamiliale		X(177)						
	H-3	Habitation trifamiliale		X(177)						
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(1)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H03-341

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-341

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7,5	7,5						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -	7 / -						
	Marge de recul arrière (m)	6	6						
	Marge de recul latérale (m)	2	2						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	2 / 3						
	Superficie minimale d'implantation (m²)	55	55						
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	- / 0,30						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	367,5	1160						
	Profondeur min (m)	24,5	24,5						
	Largeur min (m)	14	14						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(177) Pour un usage résidentiel situé entre l'avenue des Jonquilles et l'envenue des Giroflées, il est interdit d'aménager toute nouvelle entrée charretière donnant sur la rue des Muguets.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H03-342

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(113,177)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H03-342

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-342

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	65							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	800							
	Profondeur min (m)	32							
	Largeur min (m)	25							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(113) La façade avant principal d'un bâtiment principal peut être recouverte d'un revêtement d'acier ou de vinyle sur une surface maximale de 50 %, excluant la superficie totale des ouvertures.

(177) Pour un usage résidentiel situé entre l'avenue des Jonquilles et l'envenue des Giroflées, il est interdit d'aménager toute nouvelle entrée charretière donnant sur la rue des Muguets.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H03-343

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale		X(3,88,89,178)						
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public	X(2)							
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H03-343									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-343

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max		1 / 2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant		7						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)		(175) / -						
	Marge de recul arrière (m)		8						
	Marge de recul latérale (m)		2						
	Sommes des marges de recul latérale (m)		4						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max		1 / 1						
	Superficie minimale d'implantation (m²)		60						
	Rapport bâti / terrain min / max		- / 0,30						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)		1300						
	Profondeur min (m)		30						
	Largeur min (m)		25						

Notes de renvois	**Amendements**	
	No de règlement	Date entrée en vigueur
(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.		
(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent		
(88) Nonobstant les dispositions prévues à l'article 4.2.6 (Logement intergénérationnel) du règlement de zonage en vigueur, la superficie de plancher maximale autorisée est de 90 m².		
(89) Pour tous les nouveaux bâtiments résidentiels ayant façade sur le boulevard Bécancour, qui ne sont pas un remplacement suite à un sinistre, le revêtement extérieur de la façade avant doit être constitué de maçonnerie sur au moins 50 % de la superficie à l'exclusion des ouvertures.		
(175) La marge de recul avant minimale est de 8 m pour les lots ayant façade sur le boulevard Bécancour. Pour les autres rues, la marge de recul avant minimale est de 7 m.		
(178) Pour un usage résidentiel, il est interdit d'aménager toute nouvelle entrée charretière donnant sur l'avenue des Jonquilles et sur l'avenue des Giroflées.		

Zones H03-344

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale	X(177)							
	H-3	Habitation trifamiliale	X(177)							
	H-4	Habitation multifamiliale	X(177)							
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H03-344

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-344

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	2 / 3							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7,5							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	9 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	3							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	2 / 12							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	90							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	1000							
	Profondeur min (m)	40							
	Largeur min (m)	25							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(177) Pour un usage résidentiel situé entre l'avenue des Jonquilles et l'envenue des Giroflées, il est interdit d'aménager toute nouvelle entrée charretière donnant sur la rue des Muguets.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H03-345

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale	X(177)	X(177)						
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(1)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H03-345

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-345

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X		X					
	Jumelée		X						
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	3 / 4	3 / 4						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	9	9						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -	7 / -						
	Marge de recul arrière (m)	5	5						
	Marge de recul latérale (m)	2	0						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	4 / 45	4 / 45						
	Superficie minimale d'implantation (m²)	90	90						
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	- / 0,30						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	2500	2500						
	Profondeur min (m)	50	50						
	Largeur min (m)	50	50						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(177) Pour un usage résidentiel situé entre l'avenue des Jonquilles et l'envenue des Giroflées, il est interdit d'aménager toute nouvelle entrée charretière donnant sur la rue des Muguets.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H03-346

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(177)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H03-346

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-346

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	65							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	800							
	Profondeur min (m)	32							
	Largeur min (m)	25							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(177) Pour un usage résidentiel situé entre l'avenue des Jonquilles et l'envenue des Giroflées, il est interdit d'aménager toute nouvelle entrée charretière donnant sur la rue des Muguets.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H03-347

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation		X						

Zones H03-347

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive	X							
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-347

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	75							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	775							
	Profondeur min (m)	24							
	Largeur min (m)	24							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H03-348

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(177)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation		X						

Zones H03-348

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-348

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	75							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	775							
	Profondeur min (m)	27							
	Largeur min (m)	20							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(177) Pour un usage résidentiel situé entre l'avenue des Jonquilles et l'envenue des Giroflées, il est interdit d'aménager toute nouvelle entrée charretière donnant sur la rue des Muguets.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H03-349[41]

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale	X[179]							
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[1]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H03-349(41)

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-349(41)

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée		X						
	Jumelée	X							
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	2(112)/ 3							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	12							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	5							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	4 / 8							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60(112)							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,40							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	950							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	19							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(41) Une zone tampon d'une largeur minimale de 5 m doit être aménagée conformément à l'article 15.7.2.

(112) Les dispositions suivantes s'appliquent aux bâtiments de la zone :
a) Des bâtiments principaux d'une hauteur de 2 étages doivent être implantés sur les lots ayant façade sur l'avenue des Hémérocalles et respecter une superficie minimale d'implantation au sol de 190 m².
b) Un bâtiment principal ayant façade sur la rue des Lupins, place des Pervenches et l'avenue des Hémérocalles doit avoir un recouvrement, de sa façade avant et des murs latéraux, donnant sur une autre rue ou une allée d'accès à un stationnement, qui intègre différents matériaux, mais obligatoirement un minimum de 10% de maçonnerie.
c) Dans l'éventualité où des garages et des remises soient construits pour desservir les unités d'habitation, qu'ils soient attenants ou détachés, ces derniers devront être recouverts, à l'exception de la maçonnerie, de matériaux identiques à ceux ayant servi au recouvrement du bâtiment principal tout en conservant les mêmes teintes.
d) Une zone tampon, respectant les dispositions particulières aux usages contraignants (chapitre 15, section 9) du présent règlement, de 5 m de largeur devra être aménagée et conservée en bordure de la rue des Immortelles pour la portion des bâtiments présentant un mur arrière.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Notes de renvois	Amendements	
(179) Pour un usage résidentiel, il est interdit d'aménager toute nouvelle entrée charretière donnant sur la rue des Immortelles.	No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H03-350

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation		X						

Zones H03-350

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-350

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée		X						
	Jumelée	X							
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	0							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	385							
	Profondeur min (m)	32,5							
	Largeur min (m)	12,2							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zone H03-351

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale	X(179)							
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation		X						

Zone H03-351

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zone H03-351

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X						
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	2 / 3							
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	10							
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
Marge de recul arrière (m)	8							
Marge de recul latérale (m)	4							
Sommes des marges de recul latérale (m)	8							
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	8 / 16							
Superficie minimale d'implantation (m²)	120							
Rapport bâti / terrain min / max	0,20 / -							
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)								
Profondeur min (m)								
Largeur min (m)								

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(179) Pour un usage résidentiel, il est interdit d'aménager toute nouvelle entrée charretière donnant sur la rue des Immortelles.

Amendements
No de règlement
1827, colonne # 1

Zones H03-352

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation		X						

Zones H03-352

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-352

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée		X						
	Jumelée	X							
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	0							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	385							
	Profondeur min (m)	32,5							
	Largeur min (m)	12,2							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones P03-354										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)/(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones P03-354

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive	X							
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés	École primaire		X							
Usages spécifiquement prohibés										

Zones P03-354

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2,0							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé (à l'extérieur de la zone agricole).

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable (à l'intérieur de la zone agricole).

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones R03-355										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public	X(1)							
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation	X							

Zones R03-355

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive	X							
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones R03-355

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)	75							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	1250							
	Profondeur min (m)	42							
	Largeur min (m)	30							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé (à l'extérieur de la zone agricole).

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones P03-356										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public								
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation	X							

Zones P03-356

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones P03-356

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée								
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max								
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant								
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)								
Marge de recul arrière (m)								
Marge de recul latérale (m)								
Sommes des marges de recul latérale (m)								
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max								
Superficie minimale d'implantation (m²)								
Rapport bâti / terrain min / max								
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)								
Profondeur min (m)								
Largeur min (m)								

Notes de renvois	**Amendements**	
	No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones X03-357

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public	X(1)							
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation	X(161)							

Zones X03-357

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive	X[161]							
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones X03-357

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X							
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max								
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant								
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)								
Marge de recul arrière (m)								
Marge de recul latérale (m)								
Sommes des marges de recul latérale (m)								
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max								
Superficie minimale d'implantation (m²)								
Rapport bâti / terrain min / max								
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)								
Profondeur min (m)								
Largeur min (m)								

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(161) Aucun bâtiment ni construction ne peut être implanté sur le lot..

Amendements
No de règlement
1832

Zone C03-358

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale	X(179, 194, 195)							
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation	X(194, 195)							
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail	X(194, 195)							
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel	X(194, 195)							
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux	X(194, 195)							
	C-3	c) Service financier et immobilier	X(194, 195)							
	C-3	d) Garderie et CPE	X(194, 195)							
	C-3	e) Service de soins médicaux	X(194, 195)							
	C-3	f) Autre service	X(194, 195)							
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration	X(194, 195)							
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public	X(194, 195)							
	P-2	Service communautaire et public région								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation		X						

Zone C03-358

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zone C03-358

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X						
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	2 / 3							
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	12							
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	2 / 3							
Marge de recul arrière (m)	8							
Marge de recul latérale (m)	4							
Sommes des marges de recul latérale (m)	8							
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	12 / 30							
Superficie minimale d'implantation (m²)	150							
Rapport bâti / terrain min / max	0 / 0,4							
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	70 m²/ log							
Profondeur min (m)	40							
Largeur min (m)	22							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(179) Pour un usage résidentiel, il est interdit d'aménager toute nouvelle entrée charretière donnant sur la rue des Immortelles.

(194) Malgré le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 5.3.1 du règlement de Zonage 1787, tout bâtiment principal doit comporter une mixité d'usages, incluant obligatoirement un usage résidentiel et au moins un des usages suivants : commerciaux ou de services. Le rez-de-chaussée doit obligatoirement inclure un local dédié à un usage commercial ou de service, d'une superficie minimale de 40 m².
Les espaces restants au rez-de-chaussée doivent être réservés à des usages communs pour les résidents (ex. : hall, salle communautaire, rangement), et conçus de manière à pouvoir être réaménagés ultérieurement en locaux commerciaux, de services ou communautaires.

(195) Pour tout usage résidentiel, ou mixte, il est interdit d'aménager toute nouvelle entrée charretière donnant sur la rue des Muguets.

Amendements
No de règlement
1832

Zones H03-359

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale	X(179)							
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5	Conservation		X						

Zones H03-359

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-359

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X							
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	2 / 3							
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	10							
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	5 / 7							
Marge de recul arrière (m)	8							
Marge de recul latérale (m)	4							
Sommes des marges de recul latérale (m)	8							
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	10 / 20							
Superficie minimale d'implantation (m²)	120							
Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,40							
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	100m²/ log.							
Profondeur min (m)	30							
Largeur min (m)	20							

Notes de renvois

(179) Pour un usage résidentiel, il est interdit d'aménager toute nouvelle entrée charretière donnant sur la rue des Immortelles.

Amendements
No de règlement
1832

Zones X03-360

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public	X(1)							
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation	X(161)							

Zones X03-360

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive	X[161]							
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones X03-360

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(161) Aucun bâtiment ni construction ne peut être implanté sur le lot..

Amendements
No de règlement
1832

Zones X03-361

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public	X(1)							
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation	X(161)							

Zones X03-361

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive	X(161)							
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones X03-361

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(161) Aucun bâtiment ni construction ne peut être implanté sur le lot..

Amendements
No de règlement
1832

Zones X03-362

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public	X(1)							
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation	X(161)							

Zones X03-362

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive	X(161)							
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones X03-362

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X							
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max								
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant								
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)								
Marge de recul arrière (m)								
Marge de recul latérale (m)								
Sommes des marges de recul latérale (m)								
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max								
Superficie minimale d'implantation (m²)								
Rapport bâti / terrain min / max								
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)								
Profondeur min (m)								
Largeur min (m)								

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(161) Aucun bâtiment ni construction ne peut être implanté sur le lot..

Amendements
No de règlement
1832

Zones R03-363										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation	X							

Zones R03-363

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive	X							
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones R03-363

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	800							
	Profondeur min (m)	32							
	Largeur min (m)	25							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones P03-364										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public								
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation	X							

Zones P03-364

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés		Interprétation, postes d'observation, haltes et sentiers	X							

Zones P03-364

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée								
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois	**Amendements**	
	No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones R03-365									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale		X(3,4,178)						
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public	X(2)							
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones R03-365

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol		X						
	A-3	Exploitation forestière		X						
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones R03-365

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max		1 / 2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant		7						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)		15 / -						
	Marge de recul arrière (m)		5						
	Marge de recul latérale (m)		2						
	Sommes des marges de recul latérale (m)		4						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max		-/1						
	Superficie minimale d'implantation (m²)		60						
	Rapport bâti / terrain min / max		- / 0,30						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)		1500						
	Profondeur min (m)		30						
	Largeur min (m)		25						

Notes de renvois	**Amendements**	
	No de règlement	Date entrée en vigueur
(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.		
(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent		
(4) Les dispositions de l'article 15.9.2 peuvent s'appliquent		
(178) Pour un usage résidentiel, il est interdit d'aménager toute nouvelle entrée charretière donnant sur l'avenue des Jonquilles et sur l'avenue des Giroflées.		

Zones P03-366										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones P03-366

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive	X							
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones P03-366

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 3							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	12							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	9 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	5							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	10							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)	250							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,40							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	600							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	20							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones X03-367

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public	X(1)							
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation	X(161)							

Zones X03-367

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive	X[161]							
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones X03-367

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X							
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max								
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant								
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)								
Marge de recul arrière (m)								
Marge de recul latérale (m)								
Sommes des marges de recul latérale (m)								
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max								
Superficie minimale d'implantation (m²)								
Rapport bâti / terrain min / max								
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)								
Profondeur min (m)								
Largeur min (m)								

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(161) Aucun bâtiment ni construction ne peut être implanté sur le lot..

Amendements
No de règlement
1832

Zones A03-368

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3,88,89)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A03-368

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A03-368

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X						
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 2							
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	7							
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	8 / -							
Marge de recul arrière (m)	5							
Marge de recul latérale (m)	2,0							
Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	1300							
Profondeur min (m)	30							
Largeur min (m)	25							

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

(88) Nonobstant les dispositions prévues à l'article 4.2.6 (Logement intergénérationnel) du règlement de zonage en vigueur, la superficie de plancher maximale autorisée est de 90 m².

(89) Pour tous les nouveaux bâtiments résidentiels ayant façade sur le boulevard Bécancour, qui ne sont pas un remplacement suite à un sinistre, le revêtement extérieur de la façade avant doit être constitué de maçonnerie sur au moins 50 % de la superficie à l'exclusion des ouvertures.

Amendements	
No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A03-369

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale		X(3)						
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public	X(2)							
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A03-369

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage		X						
	A-2	Culture du sol		X						
	A-3	Exploitation forestière		X						
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A03-369

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max		1 / 2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant		7						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)		15 / -						
	Marge de recul arrière (m)		5						
	Marge de recul latérale (m)		2						
	Sommes des marges de recul latérale (m)		4						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max		-/1						
	Superficie minimale d'implantation (m²)		60						
	Rapport bâti / terrain min / max		- / 0,30						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)		1500						
	Profondeur min (m)		30						
	Largeur min (m)		25						

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent

Amendements	
No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A03-370

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3,85)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation	X							

Zones A03-370

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A03-370

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	5 / -							
	Marge de recul arrière (m)	2							
	Marge de recul latérale (m)	1,5							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	2							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	3000							
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)	50							

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

(85) La transformation d'un bâtiment saisonnier ou de villégiature en habitation unifamiliale en structure isolée est autorisée uniquement dans le cas d'une construction protégée par des droits acquis découlant de sa présence, dans les limites cartographiées de la plaine inondable, avant le 30 janvier 1986.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones R03-371										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public	X(2)							
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5	Conservation		X						

Zones R03-371

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol		X						
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones R03-371

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max		1 / 1						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant		10						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)		7 / -						
	Marge de recul arrière (m)		8						
	Marge de recul latérale (m)		2						
	Sommes des marges de recul latérale (m)		4						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)		120						
	Rapport bâti / terrain min / max		- / 0,40						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)		1000						
	Profondeur min (m)		40						
	Largeur min (m)		25						

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A03-372									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale		X(3)						
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public	X(2)							
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public	X							
	P-5	Conservation								

Zones A03-372

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage		X						
	A-2	Culture du sol		X						
	A-3	Exploitation forestière		X						
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A03-372

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max		1 / 2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant		7						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)		15 / -						
	Marge de recul arrière (m)		5						
	Marge de recul latérale (m)		2						
	Sommes des marges de recul latérale (m)		4						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max		-/1						
	Superficie minimale d'implantation (m²)		60						
	Rapport bâti / terrain min / max		- / 0,30						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)		1500						
	Profondeur min (m)		30						
	Largeur min (m)		25						

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A03-373

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3,88)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A03-373

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A03-373

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2,0							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	1500							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	25							

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

(88) Nonobstant les dispositions prévues à l'article 4.2.6 (Logement intergénérationnel) du règlement de zonage en vigueur, la superficie de plancher maximale autorisée est de 90 m².

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones P03-374

		Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public								
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation	X							

Zones P03-374

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés		Interprétation, postes d'observation, haltes et sentiers	X							

Zones P03-374

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée								
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois	**Amendements**	
	No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H03-375

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale		X						
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Mini-maison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X[(1)]					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H03-375

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-375

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée		X	X					
	Jumelée	X							
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7,5	7						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -	6 / -						
	Marge de recul arrière (m)	8	4						
	Marge de recul latérale (m)	0	0						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	2 / 2						
	Superficie minimale d'implantation (m²)	75	70						
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	- / 0,30						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	294	294						
	Profondeur min (m)	24,5	21						
	Largeur min (m)	12	11						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H03-376

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale		X						
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Mini-maison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(1)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H03-376

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-376

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée		X	X					
	Jumelée	X							
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7,5	7						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -	6 / -						
	Marge de recul arrière (m)	8	4						
	Marge de recul latérale (m)	0	0						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	2 / 2						
	Superficie minimale d'implantation (m²)	75	70						
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	- / 0,30						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	294	294						
	Profondeur min (m)	24,5	21						
	Largeur min (m)	12	11						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H03-377

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale	X							
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Mini-maison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H03-377

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-377

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	2 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	10,0							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	5 / -							
	Marge de recul arrière (m)	4							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	6 / 6							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	130							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	600							
	Profondeur min (m)	21							
	Largeur min (m)	23							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H03-379

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale	X(196)							
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H03-379

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-379

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	2/ 3							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	12							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	5							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	4 / 6							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,40							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	900							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	19							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(196) Les bâtiments principaux ayant une ligne de terrain partagée avec l'emprise de la rue des Immortelles doivent avoir une hauteur de 2 étages et respecter une superficie minimale d'implantation au sol de 190 m².

Amendements
No de règlement
1832

Zones X03-380

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public	X(1)							
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation	X(161)							

Zones X03-380

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive	X[161]							
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones X03-380

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X							
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max								
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant								
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)								
Marge de recul arrière (m)								
Marge de recul latérale (m)								
Sommes des marges de recul latérale (m)								
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max								
Superficie minimale d'implantation (m²)								
Rapport bâti / terrain min / max								
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)								
Profondeur min (m)								
Largeur min (m)								

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(161) Aucun bâtiment ni construction ne peut être implanté sur le lot..

Amendements
No de règlement
1832

Zones H03-381

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale	X(197, 201)							
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H03-381

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-381

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X						
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	2/ 4(198)							
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	12							
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	6 / -							
Marge de recul arrière (m)	6							
Marge de recul latérale (m)	2							
Sommes des marges de recul latérale (m)	5							
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	12 / 60(198)							
Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,40							
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)								
Profondeur min (m)								
Largeur min (m)								

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(197) Pour un usage résidentiel, il est interdit d'aménager toute nouvelle entrée charretière donnant sur le boulevard Pierre-Fournelle.

(198) Les bâtiments principaux à usage multifamiliale s'implantant à moins de 50 mètres de l'emprise du boulevard Pierre-Fournelle peuvent avoir une hauteur d'un maximum de quatre étages et contenir entre 40 et 60 logements. À l'extérieur de cette bande, les bâtiments à usage multifamiliale doivent avoir entre 12 et 40 logements et un maximum de 3 étages.

(201) Les bâtiments principaux ayant une ligne de terrain partagée avec l'emprise du boulevard Pierre-Fournelle doivent avoir une façade principale (incluant l'entrée principale donnant accès au bâtiment) vers ce boulevard.

Amendements
No de règlement
1832

Zones X03-382

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public	X(1)							
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation	X(161)							

Zones X03-382

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive	X(161)							
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones X03-382

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X							
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max								
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant								
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)								
Marge de recul arrière (m)								
Marge de recul latérale (m)								
Sommes des marges de recul latérale (m)								
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max								
Superficie minimale d'implantation (m²)								
Rapport bâti / terrain min / max								
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)								
Profondeur min (m)								
Largeur min (m)								

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(161) Aucun bâtiment ni construction ne peut être implanté sur le lot..

Amendements
No de règlement
1832

Zones P03-383										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public	X							
	P-2	Service communautaire et public régional	X							
	P-3	Service public		X(1)/						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones P03-383

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive	X							
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones P03-383

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X						
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 2							
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant								
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	6 / -							
Marge de recul arrière (m)	8							
Marge de recul latérale (m)	2							
Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max								
Superficie minimale d'implantation (m²)								
Rapport bâti / terrain min / max								
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)								
Profondeur min (m)								
Largeur min (m)								

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé (à l'extérieur de la zone agricole).

Amendements
No de règlement
1832

Zones P03-384										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public	X[(1)]							
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation	X							

Zones P03-384

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive	X							
	R-1	b) Activité récréative extensive	X							
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones P03-384

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)	75							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	1250							
	Profondeur min (m)	42							
	Largeur min (m)	30							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé (à l'extérieur de la zone agricole).

Amendements
No de règlement
1832

Zones H03-385										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale	X	X						
	H-3	Habitation trifamiliale			X					
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public				X(1)				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H03-385

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-385

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée								
Jumelée	X		X					
Contigüe		X						
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	2 / 2	2 / 2	2 / 2					
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	7	7	7					
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	3 / 5	3 / 5	3 / 5					
Marge de recul arrière (m)	10	10	10					
Marge de recul latérale (m)	0	0	0					
Sommes des marges de recul latérale (m)	4	0	4					
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	2 / 2	2 / 2	3 / 3					
Superficie minimale d'implantation (m²)	60	50	60					
Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,4	- / 0,4	- / 0,4					
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	300	270	300					
Profondeur min (m)	30	30	30					
Largeur min (m)	12	8	15					

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements
No de règlement
1832

Zones H03-386

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale	X(179)	X(179)						
	H-3	Habitation trifamiliale			X(179)					
	H-4	Habitation multifamiliale			X(179)					
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public				X(1)				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H03-386

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-386

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée			X					
Jumelée	X		X					
Contigüe		X						
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	2 / 2	2 / 2	2 / 2					
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	7	7	7					
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	3 / 5	3 / 5	3 / 5					
Marge de recul arrière (m)	10	10	10					
Marge de recul latérale (m)	0	0	0					
Sommes des marges de recul latérale (m)	4	0	4					
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	2 / 2	2 / 2	3 / 4					
Superficie minimale d'implantation (m²)	60	50	60					
Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,4	- / 0,4	- / 0,4					
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	300	270	300					
Profondeur min (m)	30	30	30					
Largeur min (m)	12	7	15					

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(179) Pour un usage résidentiel, il est interdit d'aménager toute nouvelle entrée charretière donnant sur la rue des Immortelles.

Amendements
No de règlement
1832

Zones H03-387

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale	X(179, 199)	X(179, 199)						
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(1)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public			X					
	P-5	Conservation			X					

Zones H03-387

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-387

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X		X					
Jumelée		X						
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	2 / 3	2 / 3						
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	10	10						
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	5 / -	5 / -						
Marge de recul arrière (m)	8	8						
Marge de recul latérale (m)	4	0						
Sommes des marges de recul latérale (m)	8	6						
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	10 / 20	8 / 10						
Superficie minimale d'implantation (m²)	120	90						
Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,40	- / 0,40						
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	100m²/ log.	100m²/ log.						
Profondeur min (m)	30	30						
Largeur min (m)	20	20						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(179) Pour un usage résidentiel, il est interdit d'aménager toute nouvelle entrée charretière donnant sur la rue des Immortelles.

(199) Les bâtiments principaux ayant une ligne de terrain partagée avec l'emprise de la rue des Immortelles doivent avoir une façade principale (incluant l'entrée principale donnant accès au bâtiment) vers cette rue.

Amendements
No de règlement
1832

Zones H03-388

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale	X							
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5	Conservation								

Zones H03-388

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-388

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	2 / 3							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	10							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	4/ -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	4							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	8							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	4 / 8							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	100							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,40							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	100m²/ log.							
	Profondeur min (m)	20							
	Largeur min (m)	20							

Notes de renvois	**Amendements**
(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.	No de règlement
	1832

Zones H03-389

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale	X							
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5	Conservation								

Zones H03-389

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-389

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	3 / 4							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	12							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	4/ -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	4							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	8							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	10 / 30							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	100							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,40							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	100m²/ log.							
	Profondeur min (m)	300							
	Largeur min (m)	20							

Notes de renvois	**Amendements**
(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.	No de règlement
	1832

Zones H03-390

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale	X							
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public				X[(1)]				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public				X				
	P-5	Conservation								

Zones H03-390

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-390

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée		X						
Jumelée								
Contigüe	X							
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 2							
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	7							
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	2 / 4							
Marge de recul arrière (m)	10(200)							
Marge de recul latérale (m)	0							
Sommes des marges de recul latérale (m)	3							
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 2							
Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	230							
Profondeur min (m)	34							
Largeur min (m)	7							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(200) La cour arrière donnant sur une ruelle devra accueillir l'espace de stationnement selon les minimums prévues à l'article 9,1,3 du règlement de zonage 1787.

Amendements
No de règlement
1832

Zones H03-391

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale		X						
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X[(1)]					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public			X					
	P-5	Conservation								

Zones H03-391

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H03-391

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée		X	X					
Jumelée	X							
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	7	8						
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	4 / 7	4 / 7						
Marge de recul arrière (m)	10	10						
Marge de recul latérale (m)	0	3						
Sommes des marges de recul latérale (m)	3	6						
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	2 / 2						
Superficie minimale d'implantation (m²)	60	70						
Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	- / 0,30						
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	360	400						
Profondeur min (m)	30	30						
Largeur min (m)	10	12						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements
No de règlement
1832

Zones V04-401									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X[(2)]					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones V04-401

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés	Terrain de camping			X						
Usages spécifiquement prohibés										

Zones V04-401

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7	7						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -(36)	15 / -(36)						
	Marge de recul arrière (m)	5(36)	5(36)						
	Marge de recul latérale (m)	2	2						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	- / 0,30						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(36) Pour un lot n'ayant pas façade sur le boulevard Bécancour, la marge de recul avant minimale exigée est de 2 m et la marge de recul arrière minimale exigée est de 2m.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones FA04-402

		Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public								
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation	X							

Zones FA04-402

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive		X(12)						
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés	Aides à la navigation			X(5)						
Usages spécifiquement prohibés										

Zones FA04-402

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(5) Les aides à la navigation fixées au sol et servant de guide aux déplacements maritimes sur le fleuve Saint-Laurent sont spécifiquement autorisés.

(12) Seul l'usage R-1 b) 2) « site faunique récréotouristique » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A04-403

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A04-403

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A04-403

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones I04-404

		Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros		X	X					
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole		X	X					
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd		X	X					
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public	X							
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones I04-404

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère				X	X			
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles						X(32)		
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés		Tout site servant à l'enfouissement de déchets en tout genre ainsi que l'entreposage de pneus et l'entreposage de boues de fosse septique et de puisards						X		

Zones I04-404

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X		X		X		
	Jumelée			X		X			
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max				1 / 2		1 / 2		
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant		9	9	8	8	7		
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)		10 / -	10 / -	10 / -	10 / -	10 / -		
	Marge de recul arrière (m)		10	10	10	10	10		
	Marge de recul latérale (m)		5	0	5	0	5		
	Sommes des marges de recul latérale (m)		10	10	10	10	10		
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)		200	130	160	125			
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)		800	625	1000	650	1000		
	Profondeur min (m)		30	30	30	30	30		
	Largeur min (m)		25	20	30	20	30		

Notes de renvois

(32) L'usage est autorisé lorsque les conditions suivantes sont respectées : l'entreposage extérieur doit respecter une hauteur maximale de 4 m, être localisé dans la cour arrière uniquement et être entouré d'une clôture opaque d'une hauteur minimale de 2 m. Les activités de collecte et de transbordement des déchets et des matières organiques sont également autorisées en autant qu'elles se déroulent à l'intérieur d'un bâtiment.

Amendements	
No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones I04-405

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros		X						
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole		X						
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd		X						
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public	X							
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones I04-405

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère			X	X	X			
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones I04-405

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X	X					
Jumelée				X				
Contigüe					X			
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max		1 / 4	1 / 4	1 / 4	1 / 4			
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant		9	9	9	9			
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)		15 / -	15 / -	15 / -	15 / -			
Marge de recul arrière (m)		10	10	10	10			
Marge de recul latérale (m)		5	5	0	0			
Sommes des marges de recul latérale (m)		10	10	10	10			
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max								
Superficie minimale d'implantation (m²)		100	200	130	95			
Rapport bâti / terrain min / max		0,10 / -	0,20 / -	0,20 / -	0,20 / -			
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)		1000	1000	650	475			
Profondeur min (m)		30	30	30	30			
Largeur min (m)		30	30	20	15			

Notes de renvois	**Amendements**	
	No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A04-406

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public								
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public	X							
	P-5	Conservation		X						

Zones A04-406

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A04-406

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X						
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max								
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant								
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)								
Marge de recul arrière (m)								
Marge de recul latérale (m)								
Sommes des marges de recul latérale (m)								
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max								
Superficie minimale d'implantation (m²)								
Rapport bâti / terrain min / max								
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)								
Profondeur min (m)								
Largeur min (m)								

Notes de renvois

Amendements	
No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones P04-407										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public								
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation	X							

Zones P04-407

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones P04-407

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois	Amendements	
	No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A04-408

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A04-408

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A04-408

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	1500							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zone C04-409

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole	X							
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd		X(54)						
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public								
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zone C04-409

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zone C04-409

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X	A)					
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
Hauteur min / max (m)	- / 7	- / 7						
Largeur minimale de la façade avant	15	15						
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	15 / -	15 / -						
Marge de recul arrière (m)	15	15						
Marge de recul latérale (m)	3	3						
Sommes des marges de recul latérale (m)	6	6						
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max								
Superficie minimale d'implantation (m²)	160	160						
Rapport bâti / terrain min / max								
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	1 000	1 000						
Profondeur min (m)	35	35						
Largeur min (m)	25	25						

Notes de renvois

(54) Seuls les usages « mini-entrepôt », « centre de conditionnement agricole » et «entreprise de transport et de camionnage » sont autorisés.

Amendements
No de règlement
1819, colonnes # 1 et 2 et A) retrait colonne # 3

Zones H04-410

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H04-410

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-410

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	5 / -							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	70							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	1 500							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	25							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A04-411

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A04-411

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A04-411

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	1500							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

Amendements	
No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A04-412

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A04-412

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A04-412

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	2 / -							
	Marge de recul arrière (m)	4							
	Marge de recul latérale (m)	1							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	70							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,40							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	385							
	Profondeur min (m)	27,5							
	Largeur min (m)	14							

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A04-413

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A04-413

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A04-413

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	1500							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	25							

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

Amendements	
No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A04-414

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A04-414

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés	Aides à la navigation			X(5)						
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A04-414

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

(5) Les aides à la navigation fixées au sol et servant de guide aux déplacements maritimes sur le fleuve Saint-Laurent sont spécifiquement autorisés.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones P04-415

		Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public								
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation	X							

Zones P04-415

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones P04-415

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois	Amendements	
	No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A04-416

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A04-416

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A04-416

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones P04-417

		Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public								
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation	X							

Zones P04-417

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés		Interprétation, postes d'observation, haltes et sentiers	X							

Zones P04-417

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois	**Amendements**	
	No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A04-418										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A04-418

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés		Services et équipements liés au transport	X(27)							
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A04-418

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -(35)							
	Marge de recul arrière (m)	5(35)							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois	**Amendements**	
	No de règlement	Date entrée en vigueur
(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.		
(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.		
(27) Seul les usages suivants sont autorisés, pourvu qu'ils n'impliquent pas le transport et/ou l'entreposage de matière dangereuses au sens du Règlement sur les matières dangereuses (RLRQ, c.Q-2, r.21) et qu'ils soient implantés sur les lots 2 943 538, 2 943 539 et 3 933 308 du cadastre du Québec : Transport par chemin de fer (infrastructure), Service et aménagement pour le transport, Service d'envoi de marchandises, Centre d'entreposage du gaz, Entreposage pour usage commercial, Entreposage de tout genre et Entreposage et service d'entreposage.		
(35) Pour un lot situé entre le lac Saint-Paul et le chemin Leblanc, à l'exception d'un lot ayant façade sur ce chemin, la marge de recul avant minimale est de 4 m et la marge de recul arrière minimale est de 2m.		

Zones A04-419

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A04-419

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés		Services et équipements liés au transport	X(27)							
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A04-419

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

(27) Seul les usages suivants sont autorisés, pourvu qu'ils n'impliquent pas le transport et/ou l'entreposage de matière dangereuses au sens du Règlement sur les matières dangereuses (RLRQ, c.Q-2, r.21) et qu'ils soient implantés sur les lots 2 943 538, 2 943 539 et 3 933 308 du cadastre du Québec : Transport par chemin de fer (infrastructure), Service et aménagement pour le transport, Service d'envoi de marchandises, Centre d'entreposage du gaz, Entreposage pour usage commercial, Entreposage de tout genre et Entreposage et service d'entreposage.

Amendements	
No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-430

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5	Conservation								

Zones H04-430

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés	Salon d'esthétisme		X							
	Centre de santé		X							
	Parc de motorisés destiné uniquement aux véhicules récréatif autopropulsés de type motorisé servant de logement temporaire.		X							
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-430

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	9 / -							
	Marge de recul arrière (m)	15							
	Marge de recul latérale (m)	3							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	10							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	70							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	1 500							
	Profondeur min (m)	45							
	Largeur min (m)	25							

Notes de renvois	Amendements	
	No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones REC04-431

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public								
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public	X							
	P-5	Conservation	X							

Zones REC04-431

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive	X							
	R-1	b) Activité récréative extensive	X							
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones REC04-431

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois	Amendements	
	No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-432

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale	X							
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation		X						

Zones H04-432

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-432

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X(74)	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	3 / 3							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	18							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	3 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	3							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	4 / 8							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	260							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	1 600							
	Profondeur min (m)	28							
	Largeur min (m)	25							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(74) Le recouvrement extérieur de la façade avant des bâtiments principaux doit être similaire par les types de matériaux et la couleur à celui du bâtiment principal du 17 575, boulevard Bécancour, alors que le recouvrement des autres côtés doit être de déclin de fibrociment s'harmonisant à la teinte des matériaux utilisés en façade. Tout bâtiment accessoire doit reprendre un ou plusieurs des matériaux utilisés pour le bâtiment principal. Le recouvrement de la toiture doit être de préférence noir deux tons.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-433

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale	X(55)							
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H04-433

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-433

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 3							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	4 / 8							
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(55) Nonobstant toute autre disposition irréconciliable contenue au Règlement de construction, au Règlement de lotissement et au Règlement de zonage, les normes suivantes s'appliquent dans la zone H04-433 :

1) Nombre de bâtiments par terrain

Un maximum de 6 bâtiments principaux et de 4 bâtiments accessoires (de type garage) est autorisé sur un terrain. Les remises isolées sont interdites.

2) Implantation des bâtiments

Un bâtiment principal doit être implanté à au moins 8,25 m de l'emprise du boulevard Bécancour et à au moins 4,75 m de l'emprise de l'avenue Godefroy. Si implanté par rapport à l'avenue Godefroy, un bâtiment principal ne peut être localisé dans le prolongement de la marge de recul avant des bâtiments principaux situés le long du boulevard Bécancour.

Un bâtiment principal doit être implanté à une distance minimale de 6 mètres d'un autre bâtiment principal et à au moins 4,75 m de toute limite de terrain, autre qu'une emprise publique.

Un bâtiment accessoire doit être implanté à au moins 1 mètre de toute limite de terrain et dans

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

une cour arrière seulement. Les bâtiments accessoires doivent être distancés d'au moins trois mètres les uns par rapport aux autres.		
3) Superficie des bâtiments		
La superficie d'implantation maximale d'un bâtiment principal 300 m², celle d'un bâtiment accessoire est d'un maximum de 125 m².		
Le rapport espace bâti/terrain de l'ensemble des bâtiments principaux et accessoires ne peut être supérieur à 0,25.		
4) Aménagement des aires de stationnement et des allées d'accès.		
Tout stationnement doit être aménagé dans une cour arrière ou une cour latérale et être desservi par au moins deux accès. Aucun accès ne peut être aménagé le long de l'emprise du boulevard Bécancour. Un stationnement doit comporter l'aménagement d'un îlot gazonné d'une superficie d'au moins 375 m².		
Toute case de stationnement doit être implantée à au moins 2,5 mètres de la fondation du bâtiment principal et à au moins 60 cm d'une saillie (balcon, terrasse…).		
5) Traitement architectural		
Les matériaux de recouvrement extérieur de la façade avant des bâtiments principaux doivent être similaires, mais non identiques, à ceux de l'Auberge Godefroy (couleurs et texture) sur au moins 75% de la superficie. Les autres élévations doivent être composées d'un déclin de fibrociment ou de fibre de bois compressé (de type Canexel) d'une teinte s'harmonisant avec les matériaux utilisés en façade des bâtiments principaux.		
Les matériaux de recouvrement extérieur des bâtiments secondaires doivent être choisis parmi ceux utilisés sur les élévations des bâtiments principaux.		
6) Lotissement		
Dans le cas d'un projet intégré, c'est-à-dire comportant un regroupement de constructions sur un même terrain, seule la partie commune du terrain principal doit être adjacente à une rue publique. Les parties privatives pour chacune des constructions peuvent être loties, sous réserve des normes prescriptives aux paragraphes 1 et 4. Un tel lot est réputé être adjacent à une rue publique.		

Zones REC04-434

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial	X(20)							
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public								
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public			X					
	P-5	Conservation								

Zones REC04-434

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive		X						
	R-1	b) Activité récréative extensive		X						
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones REC04-434

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 6							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	9							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)	120							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA	X	X						
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(20) Seul l'usage « Hôtel » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zone C04-435

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale	X							
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation	X	X	X					
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail	X	X	X					
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel	X	X	X					
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux	X	X	X					
	C-3	c) Service financier et immobilier	X	X	X					
	C-3	d) Garderie et CPE	X	X	X					
	C-3	e) Service de soins médicaux	X	X	X					
	C-3	f) Autre service	X	X	X					
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration	X	X	X					
	C-6	b) Débit d'alcool	X	X	X					
	C-7	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant	X							
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public				X(1)				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zone C04-435

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zone C04-435

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X			X				
Jumelée		X						
Contigüe			X					
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 5	1 / 5	1 / 5					
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	9	8	8					
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	7 / -	7 / -	7 / -					
Marge de recul arrière (m)	5	5	5					
Marge de recul latérale (m)	2	0	0					
Sommes des marges de recul latérale (m)	6	6	6					
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	4 / 50							
Superficie minimale d'implantation (m²)	120	108	96					
Rapport bâti / terrain min / max		0,20 / -	0,20 / -					
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA	X	X	X					
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	600	540	480					
Profondeur min (m)	30	30	30					
Largeur min (m)	20	18	16					

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements
No de règlement
1819, colonnes # 1 à 3

Zones H04-436

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5	Conservation								

Zones H04-436

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive		X						
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-436

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2(56)							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	90							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	500							
	Profondeur min (m)	27							
	Largeur min (m)	15							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(56) Nonobstant la marge de recul latérale minimale inscrite, une habitation unifamiliale isolée peut être construite avec une marge de recul latérale à 0,0 m à la condition de respecter une marge latérale de 4 m de l'autre côté.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones C04-437

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X	X	X					
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public				X(1)				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C04-437

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones C04-437

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X			X				
	Jumelée		X						
	Contigüe			X					
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -	7 / -	7 / -					
	Marge de recul arrière (m)	8	8	8					
	Marge de recul latérale (m)	2	0	0					
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	2	2					
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	500	320	180					
	Profondeur min (m)	27	27	27					
	Largeur min (m)	15	9	6					

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-438

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H04-438

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-438

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	80							
	Rapport bâti / terrain min / max	0,20/0,40							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	540							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	18							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones P04-439

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones P04-439

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones P04-439

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zone H04-440

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zone H04-440

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zone H04-440

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	2 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	65							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	790							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	24							

Notes de renvois	**Amendements**
(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.	No de règlement
	1790

Zones H04-441

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H04-441

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-441

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	2 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	90							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	500							
	Profondeur min (m)	27							
	Largeur min (m)	15							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-442

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H04-442

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-442

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	90							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	500							
	Profondeur min (m)	27							
	Largeur min (m)	15							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-443

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale	X							
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H04-443

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-443

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	2 / 3							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	1 / -							
	Marge de recul arrière (m)	1,5							
	Marge de recul latérale (m)	1,5							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	4 / 8							
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	1 000							
	Profondeur min (m)	24							
	Largeur min (m)	25							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-444

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H04-444

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-444

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X						
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	2 / 2							
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	8							
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
Marge de recul arrière (m)	8							
Marge de recul latérale (m)	2							
Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
Superficie minimale d'implantation (m²)	92							
Rapport bâti / terrain min / max	0,20/0,40							
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	1 050							
Profondeur min (m)	35							
Largeur min (m)	30							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zone H04-445

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X	X	X					
	H-2	Habitation bifamiliale				X	X	X		
	H-3	Habitation trifamiliale				X	X	X		
	H-4	Habitation multifamiliale							X	X
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public								
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zone H04-445

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zone H04-445

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X			X			X	
Jumelée		X			X			X
Contigüe			X			X		X
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	8	7	6	10	9	9	10	10
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	(58)7 / -	(58)7 / -	(58)7 / -	(58)7 / -	(58)7 / -	(58)7 / -	(58)7 / -	(58)7 / -
Marge de recul arrière (m)	(58)8	(58)8	(58)8	(58)8	(58)8	(58)8	(58)8	(58)8
Marge de recul latérale (m)	(58)2	(58)0	(58)0	(58)2	(58)0	(58)0	(58)3	(58)0
Sommes des marges de recul latérale (m)	(58)4	(58)4	(58)4	(58)4	(58)4	(58)4	(58)6	(58)3
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	1 / 1	1 / 1	2 / 3	2 / 3	2 / 3	4 / 18	4 / 18
Superficie minimale d'implantation (m²)	77	66	50	100	90	90	120	100
Rapport bâti / terrain min / max								
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	420	252	168	500	450	280	600	520
Profondeur min (m)	28	28	28	28	28	28	30	30
Largeur min (m)	15	9	6	18	16	10	20	16

Notes de renvois

(58) Une zone tampon d'une largeur minimale de 3 m doit être aménagée conformément à l'article 15.7.2.

Amendements
No de règlement
1819, colonnes # 7 et 8

Zones H04-445										
Numéro de colonne			9	10	11	12	13	14	15	16
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public	X(1)							
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H04-445

Numéro de colonne			9	10	11	12	13	14	15	16
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-445

Numéro de colonne		9	10	11	12	13	14	15	16
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-446

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale	X							
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5	Conservation								

Zones H04-446

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-446

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	3 / 3							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	4 / 8							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	100							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	875							
	Profondeur min (m)	35							
	Largeur min (m)	25							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-447

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale	X							
	H-3	Habitation trifamiliale	X							
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5	Conservation								

Zones H04-447

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-447

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée		X						
	Jumelée	X							
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	2 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	0							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	2 / 3							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	90							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	530							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	10,5							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-448

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X	X						
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X[(1)]					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H04-448

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-448

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X		X					
	Jumelée		X						
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	2 / 2	2 / 2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -	7 / -						
	Marge de recul arrière (m)	8	8						
	Marge de recul latérale (m)	2	0						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	1 / 1						
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max	0,50 / -	0,50 / -						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	900	1 100						
	Profondeur min (m)	35	35						
	Largeur min (m)	24	31						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-449

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H04-449

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-449

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	2 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max	0,30 / -							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	1 000							
	Profondeur min (m)	35							
	Largeur min (m)	24							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-450

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H04-450

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-450

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	2 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	90							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	500							
	Profondeur min (m)	27							
	Largeur min (m)	15							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-451

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H04-451

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-451

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	2 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max	0,70 / -							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	800							
	Profondeur min (m)	40							
	Largeur min (m)	20							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-452

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale	X							
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H04-452

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés	Établissement de résidence principale		X							
	Résidence de tourisme		X							

Zones H04-452

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	2 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	4 / 4							
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max	0,20 / -							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	1 200							
	Profondeur min (m)	40							
	Largeur min (m)	30							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-453

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H04-453

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-453

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max	0,70 / -							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	800							
	Profondeur min (m)	40							
	Largeur min (m)	20							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones P04-460										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public								
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones P04-460

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive	X							
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones P04-460

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois	Amendements	
	No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-461

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale	X(176)							
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5	Conservation								

Zones H04-461

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-461

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	2 / 3							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	10							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	3							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	4 / 8							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	120							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	1 100							
	Profondeur min (m)	35							
	Largeur min (m)	27							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(40) Une zone tampon d'une largeur minimale de 6 m doit être aménagée conformément à l'article 15.7.2

(176) Pour un usage résidentiel, il est interdit d'aménager toute nouvelle entrée charretière donnant sur le boulevard Port-Royal.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-462

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5	Conservation								

Zones H04-462

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-462

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée		X						
	Jumelée	X							
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	0							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	350							
	Profondeur min (m)	26							
	Largeur min (m)	11							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-463

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(176)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public		X						
	P-5	Conservation								

Zones H04-463

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-463

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	80							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	740							
	Profondeur min (m)	25							
	Largeur min (m)	21							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(176) Pour un usage résidentiel, il est interdit d'aménager toute nouvelle entrée charretière donnant sur le boulevard Port-Royal.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-464

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(176)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H04-464

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-464

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	80							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	900							
	Profondeur min (m)	35							
	Largeur min (m)	25							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(176) Pour un usage résidentiel, il est interdit d'aménager toute nouvelle entrée charretière donnant sur le boulevard Port-Royal.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-465

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H04-465

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-465

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 - /							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	80							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	800							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	25							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones P04-466

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public	X(1)							
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones P04-466

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive	X							
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones P04-466

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-467

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H04-467

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-467

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	80							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	(59)							
	Profondeur min (m)	(60)							
	Largeur min (m)	18							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(59) La superficie minimale d'un lot est de 850 m² et maximale de 2 575 m².

(60) La profondeur minimale d'un lot est de 30 m et maximale de 70 m.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-468

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H04-468

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-468

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	9 / -							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	80							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	1 500							
	Profondeur min (m)	35							
	Largeur min (m)	25							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-469

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(176)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H04-469

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-469

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée		X						
	Jumelée	X							
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	6							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	0							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	(61)							
	Profondeur min (m)	(62)							
	Largeur min (m)	10							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(61) La superficie minimale d'un lot est de 540 m² et maximale de 1 400 m².

(62) La profondeur minimale d'un lot est de 30 m et maximale de 71 m.

(176) Pour un usage résidentiel, il est interdit d'aménager toute nouvelle entrée charretière donnant sur le boulevard Port-Royal.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones C04-471

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(9)							
	H-2	Habitation bifamiliale		X						
	H-3	Habitation trifamiliale		X						
	H-4	Habitation multifamiliale			X	X				
	H-5	Habitation collective			X					
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation				X				
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail				X				
	C-2	Commerce de gros					X			
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel				X				
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux				X				
	C-3	c) Service financier et immobilier				X				
	C-3	d) Garderie et CPE				X				
	C-3	e) Service de soins médicaux				X				
	C-3	f) Autre service				X				
	C-4	Commerce agricole					X			
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial				X				
	C-5	b) Hébergement résidentiel	X	X						
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration				X				
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport					X			
	C-7	b) Vente et location de véhicules					X			
	C-7	c) Services de construction					X			
	C-8	Commerce lourd					X			
	C-9	Commerce de carburant				X				
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public				X				
	P-2	Service communautaire et public régional					X			
	P-3	Service public						X(1)		
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C04-471

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive					X			
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure					X			
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés		Centres de conditionnement agricoles et services et équipements liés au transport					X			

Zones C04-471

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X	X	X	X	X		
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3			
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	8	8	8	10	10			
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	6 / -	7 / -	7 / -	10 / -	10 / -			
Marge de recul arrière (m)	8	8	8	10	10			
Marge de recul latérale (m)	3	3	3	3	3			
Sommes des marges de recul latérale (m)	6	6	6	7	7			
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	2 / 3	4 / 16	- / 20				
Superficie minimale d'implantation (m²)	75	80	100	125	125			
Rapport bâti / terrain min / max	0,20 / -	0,20 / -	0,20 / -	0,20 / -	0,20 / -			
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)								
Profondeur min (m)								
Largeur min (m)								

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(9) Une habitation unifamiliale isolée est autorisée exclusivement sur l'un des lots suivants : 2 943 372, 2 943 373, 2 943 589 et 3 081 314 du cadastre du Québec.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-472

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H04-472

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-472

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	400							
	Profondeur min (m)	25							
	Largeur min (m)	16							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-473

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H04-473

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-473

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 1							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	9 / -							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	80							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	420							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	14							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones P04-474

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public	X							
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public	X(1)							
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones P04-474

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones P04-474

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-475

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H04-475

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-475

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X(72)	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	65							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	(63)							
	Profondeur min (m)	(64)							
	Largeur min (m)	(65)							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(63) La superficie minimale d'un lot est de 583 m² et maximale de 900 m².

(64) La profondeur minimale d'un lot est de 30 m et maximale de 33,5 m.

(65) La largeur minimale d'un lot est de 20 m et maximale de 32 m.

(72) Le revêtement extérieur de la façade avant des bâtiments doit intégrer, dans les matériaux de finition, un pourcentage minimale de 50 % de maçonnerie, incluant l'acrylique. Les teintes du revêtement extérieur sans maçonnerie de la façade avant d'un bâtiment ainsi que celles des murs latéraux et du mur arrière doivent s'agencer avec celle de la maçonnerie de façade avant afin d'offrir un tout dominé par la cohérence des couleurs.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones C04-476

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X	X						
	H-2	Habitation bifamiliale			X					
	H-3	Habitation trifamiliale			X					
	H-4	Habitation multifamiliale				X				
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel					X			
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux					X			
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux					X			
	C-3	f) Autre service					X			
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public								
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public						X(1)		
	P-5	Conservation								

Zones C04-476

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones C04-476

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X		X	X	X	X		
	Jumelée		X						
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 3	1 / 2	1 / 2			
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8	7	8	8	8			
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -			
	Marge de recul arrière (m)	5	5	5	5	5			
	Marge de recul latérale (m)	2	0	2	2	2			
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	2	4	4	4			
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	1 / 1	2 / 3	4 / 6	- / 2			
	Superficie minimale d'implantation (m²)	80	45	80	80	80			
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	420	350	700	700	420			
	Profondeur min (m)	30	27	27	27	30			
	Largeur min (m)	14	7	10	10	14			

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-477

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H04-477

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-477

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X(72)	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	95							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,45							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	(69)							
	Profondeur min (m)	(70)							
	Largeur min (m)	(71)							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(69) La superficie minimale d'un lot est de 990 m² et maximale de 1 275 m².

(70) La profondeur minimale d'un lot est de 30 m et maximale de 32 m.

(71) La largeur minimale d'un lot est de 30 m et maximale de 40 m.

(72) Le revêtement extérieur de la façade avant des bâtiments doit intégrer, dans les matériaux de finition, un pourcentage minimale de 50 % de maçonnerie, incluant l'acrylique. Les teintes du revêtement extérieur sans maçonnerie de la façade avant d'un bâtiment ainsi que celles des murs latéraux et du mur arrière doivent s'agencer avec celle de la maçonnerie de façade avant afin d'offrir un tout dominé par la cohérence des couleurs.

Amendements	
No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-478

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H04-478

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-478

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X(72)	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	65							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	(66)							
	Profondeur min (m)	(67)							
	Largeur min (m)	(68)							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(66) La superficie minimale d'un lot est de 672 m² et maximale de 900 m².

(67) La profondeur minimale et maximale d'un lot est de 32 m.

(68) La largeur minimale d'un lot est de 21 m et maximale de 33 m.

(72) Le revêtement extérieur de la façade avant des bâtiments doit intégrer, dans les matériaux de finition, un pourcentage minimale de 50 % de maçonnerie, incluant l'acrylique. Les teintes du revêtement extérieur sans maçonnerie de la façade avant d'un bâtiment ainsi que celles des murs latéraux et du mur arrière doivent s'agencer avec celle de la maçonnerie de façade avant afin d'offrir un tout dominé par la cohérence des couleurs.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zone C04-479

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale	X							
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail		X[43,41]						
	C-2	Commerce de gros		X[43,41]						
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport		X[29,43,41]						
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction		X[43,41]						
	C-8	Commerce lourd		X[29,43,41]						
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X[1]					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zone C04-479

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure		X(41, 43)						
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés		Centres de conditionnement agricoles		X						

Zone C04-479

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X	X					
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	9							
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	5 / -	10 / -						
Marge de recul arrière (m)	8	5						
Marge de recul latérale (m)	3	2						
Sommes des marges de recul latérale (m)	6	6						
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	4 / 16							
Superficie minimale d'implantation (m²)	120							
Rapport bâti / terrain min / max								
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	1000	900						
Profondeur min (m)	30	30						
Largeur min (m)	30	30						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(29) Les usages en lien avec le camionnage, le transport intermodal et l'entreposage sont prohibés.

(41) Une zone tampon d'une largeur minimale de 5 m doit être aménagée conformément à l'article 15.7.2.

(43) Il est interdit d'aménager une entrée charretière donnant sur l'avenue Poirier.

Amendements
No de règlement
1819, colonne # 1
1836

Zones C04-480

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale					X(122)			
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation	X							
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail	X							
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel	X							
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux	X							
	C-3	c) Service financier et immobilier	X							
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux	X							
	C-3	f) Autre service	X							
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial	X							
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration	X							
	C-6	b) Débit d'alcool	X							
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport		X(53)						
	C-7	b) Vente et location de véhicules		X(53)						
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd		X(53)						
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public				X(1)				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C04-480

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol			X					
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones C04-480

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X		X			
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 3	1 / 3			2 / 3			
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	10	10						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	10 / -	10 / -	10 / -		10 / -			
	Marge de recul arrière (m)	10	10	10		10			
	Marge de recul latérale (m)	2	2	2		3			
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6	6	6		6			
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max					10 / 60			
	Superficie minimale d'implantation (m²)	160	160			1600			
	Rapport bâti / terrain min / max	0,20 / -	0,20 / -			0,20/ -			
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA	X	X			X			
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	800	800			8000			
	Profondeur min (m)	30	30						
	Largeur min (m)	20	20						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé (à l'extérieur de la zone agricole).

(53) Seuls les usages « service d'esthétimes automobile », « vente et location d'équipements légers de toutes sortes (outillages, remorques, etc.)» et « services de remorquage » sont autorisés.

(122) L'usage résidentiel est autorisé exclusivement en mixité avec un usage commercial.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zone C04-481

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X	X						
	H-2	Habitation bifamiliale			X					
	H-3	Habitation trifamiliale			X					
	H-4	Habitation multifamiliale				A)				
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation					X			
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel					X			
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux					X			
	C-3	c) Service financier et immobilier					X			
	C-3	d) Garderie et CPE					X			
	C-3	e) Service de soins médicaux					X			
	C-3	f) Autre service					X			
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public								
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public						X(1)		
	P-5	Conservation								

Zone C04-481

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zone C04-481

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X		X		X	X		
Jumelée		X						
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2		1 / 2			
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	8	7	8		8			
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	7 / -	7 / -	7 / -		7 / -			
Marge de recul arrière (m)	5	5	5		5			
Marge de recul latérale (m)	2	0	2		2			
Sommes des marges de recul latérale (m)	4	2	4		4			
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	1 / 1	2 / 3		- / 2			
Superficie minimale d'implantation (m²)	80	45	80		80			
Rapport bâti / terrain min / max								
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	420	350	700		420			
Profondeur min (m)	30	27	27		30			
Largeur min (m)	14	7	10		14			

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements
No de règlement
1819, colonne # 3 et A) retrait colonne # 4
1836

Zones H04-482										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H04-482

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-482

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée		X						
	Jumelée	X(75)							
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	2 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	0							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	65							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	(77)							
	Profondeur min (m)	(78)							
	Largeur min (m)	(79)							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(75) Le revêtement extérieur de la façade avant des bâtiments peut intégrer, dans les matériaux de finition, un pourcentage de maçonnerie incluant l'acrylique. De plus, la teinte du revêtement extérieur sans maçonnerie de la façade avant d'un bâtiment ainsi que celle des murs latéraux et arrière doit s'agencer avec celle de la maçonnerie afin d'offrir un tout dominé par la cohérence des couleurs. Dans l'éventualité où un bâtiment n'intègrerait pas des éléments de maçonnerie dans ses matériaux de revêtement en façade, il est possible d'avoir recours à un matériau autre, en l'occurrence du déclin sur base rigide en utilisant une teinte dominante uniforme et possiblement une seconde comme élément décoratif devant s'agencer avec celle qui est dominante.

(77) La superficie minimale d'un lot est de 530 m² et maximale de 800 m².

(78) La profondeur minimale d'un lot est de 30 m et maximale de 56 m.

(79) La largeur minimale d'un lot est de 9,5 m et maximale de 16 m.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-483

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H04-483

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-483

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée		X						
	Jumelée	X(75)							
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 1							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	0							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	65							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	(80)							
	Profondeur min (m)	(81)							
	Largeur min (m)	(82)							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(75) Le revêtement extérieur de la façade avant des bâtiments peut intégrer, dans les matériaux de finition, un pourcentage de maçonnerie incluant l'acrylique. De plus, la teinte du revêtement extérieur sans maçonnerie de la façade avant d'un bâtiment ainsi que celle des murs latéraux et arrière doit s'agencer avec celle de la maçonnerie afin d'offrir un tout dominé par la cohérence des couleurs. Dans l'éventualité où un bâtiment n'intègrerait pas des éléments de maçonnerie dans ses matériaux de revêtement en façade, il est possible d'avoir recours à un matériau autre, en l'occurrence du déclin sur base rigide en utilisant une teinte dominante uniforme et possiblement une seconde comme élément décoratif devant s'agencer avec celle qui est dominante.

(80) La superficie minimale d'un lot est de 540 m² et maximale de 968 m².

(81) La profondeur minimale d'un lot est de 33 m et maximale de 63 m.

(82) La largeur minimale d'un lot est de 8,5 m et maximale de 16 m.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-484									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H04-484

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-484

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	80							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	420							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	14							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-485

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale	X							
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H04-485

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-485

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X(76)	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	2 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	14							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	5							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	4 / 6							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	100							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	(83)							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	(84)							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(76) Le bâtiment principal doit être recouvert d'un seul matériau de déclin sur base rigide, en utilisant une teinte dominante uniforme et possiblement une seconde comme élément décoratif devant s'agencer avec celle qui est dominante ou en y intégrant de la maçonnerie d'une teinte s'harmonisant avec celle qui est dominante.

(83) La superficie minimale d'un lot est de 1 000 m² et maximale de 1 960 m².

(84) La largeur minimale d'un lot est de 16,5 m et maximale de 39 m.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-486

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale	X							
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H04-486

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-486

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	2 / 4							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	25							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	6 / -							
	Marge de recul arrière (m)	9							
	Marge de recul latérale (m)	8							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	20							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	4 / 32							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	200							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,50							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-487[73]										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale	X	X						
	H-3	Habitation trifamiliale	X	X						
	H-4	Habitation multifamiliale			X					
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public				X[1]				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H04-487(73)

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-487(73)

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X		X	X				
	Jumelée		X						
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 3	1 / 2	1 / 3					
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8	10						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -	7 / -	7 / -					
	Marge de recul arrière (m)	7	7	7					
	Marge de recul latérale (m)	2	0	2					
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6	2	6					
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	2 / 3	2 / 3	4 / 8					
	Superficie minimale d'implantation (m²)	80	70	100					
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,35		- / 0,40					
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	480	480	540					
	Profondeur min (m)	30	30	30					
	Largeur min (m)	14,5	11	18					

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(73) La zone est compris en tout ou en partie à l'intérieur de l'aire de protection d'un immeuble classé, conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones P04-488

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public	X							
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public	X(1)							
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones P04-488

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones P04-488

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	3 / -							
	Marge de recul arrière (m)	10							
	Marge de recul latérale (m)	5							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	10							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	600							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	20							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones P04-489[(73)]										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel	X							
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux	X							
	C-3	c) Service financier et immobilier	X							
	C-3	d) Garderie et CPE	X							
	C-3	e) Service de soins médicaux	X							
	C-3	f) Autre service	X							
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public	X	X						
	P-2	Service communautaire et public régional	X	X						
	P-3	Service public				X[(1)]				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones P04-489(73)

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive			X					
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure	X	X						
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones P04-489(73)

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X		X					
	Jumelée		X						
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8	8						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	5 / -	5 / -						
	Marge de recul arrière (m)	5	5						
	Marge de recul latérale (m)	5	0						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	10	10						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)	120	120						
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	600	600						
	Profondeur min (m)	30	30						
	Largeur min (m)	20	20						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(73) La zone est compris en tout ou en partie à l'intérieur de l'aire de protection d'un immeuble classé, conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones C04-490[(73)]

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale		X						
	H-3	Habitation trifamiliale		X						
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel			X					
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux			X					
	C-3	c) Service financier et immobilier			X					
	C-3	d) Garderie et CPE			X					
	C-3	e) Service de soins médicaux			X					
	C-3	f) Autre service			X					
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public			X					
	P-2	Service communautaire et public régional			X					
	P-3	Service public				X[(1)]				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C04-490(73)

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones C04-490(73)

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X	X				
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	6	6	8					
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	0,5 / -	0,5 / -	2 / -					
	Marge de recul arrière (m)	4	4	4					
	Marge de recul latérale (m)	0	0	1					
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3	3	4					
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	2 / 3	1 / 3					
	Superficie minimale d'implantation (m²)	65	65	75					
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	300	300	420					
	Profondeur min (m)	20	20	20					
	Largeur min (m)	10	10	14					

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(73) La zone est compris en tout ou en partie à l'intérieur de l'aire de protection d'un immeuble classé, conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel.

Amendements
No de règlement
1836

Zones H04-491[73]									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X	X						
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public			X					
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public				X[1]				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H04-491(73)

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-491(73)

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X		X	X				
	Jumelée		X						
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7,5	7,5	12					
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -	7 / -	7 / -					
	Marge de recul arrière (m)	6	6	5					
	Marge de recul latérale (m)	2	0	2					
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4	10					
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	1 / 1						
	Superficie minimale d'implantation (m²)	75	75	100					
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	- / 0,30						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	367,5	367,5	800					
	Profondeur min (m)	25,5	25,5	25,5					
	Largeur min (m)	14	14	20					

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(73) La zone est compris en tout ou en partie à l'intérieur de l'aire de protection d'un immeuble classé, conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones C04-492

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation	X							
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail	X							
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel	X							
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux	X							
	C-3	c) Service financier et immobilier	X							
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux	X							
	C-3	f) Autre service	X							
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial	X							
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration	X							
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport	X(50)							
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant	X							
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(1)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C04-492

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure	X							
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés	Service de radiodiffusion			X						
	Service d'ambulance			X						
Usages spécifiquement prohibés										

Zones C04-492

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X	X					
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 3	1 / 2						
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	10	10						
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	10 / -	8 / -						
Marge de recul arrière (m)	10	2						
Marge de recul latérale (m)	2	3						
Sommes des marges de recul latérale (m)	6	6						
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max								
Superficie minimale d'implantation (m²)	160	80						
Rapport bâti / terrain min / max								
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA	X	X						
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	800	450						
Profondeur min (m)	30	16						
Largeur min (m)	20	22						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(50) Seul les usages en lien avec la vente et l'entretien de véhicule de promeade et la vente de détail de pièces et accessoires divers pour véhicules automobiles, sans entreposage extérieur et avec ou sans installation de pneus (ex. batterie, pare-brise, antirouille, appareil radio et autres pièces et accessoires neufs ou reconditionnés).

Amendements
No de règlement
1836

Zones H04-493										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X	X	X					
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public				X(1)				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H04-493

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-493

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X			X				
	Jumelée		X						
	Contigüe			X					
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7,5	7,5	6					
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -	7 / -	7 / -					
	Marge de recul arrière (m)	6	6	6					
	Marge de recul latérale (m)	2	0	0					
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4	4					
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	1 / 1	1 / 1					
	Superficie minimale d'implantation (m²)	75	75	55					
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	- / 0,30	- / 0,30					
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	367,5	294	147					
	Profondeur min (m)	24,5	24,5	24,5					
	Largeur min (m)	14	12	6					

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-494[(73)]									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X	X						
	H-2	Habitation bifamiliale			X					
	H-3	Habitation trifamiliale			X					
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public				X[(1)]				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H04-494(73)

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-494(73)

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X		X	X				
	Jumelée		X						
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	2 / 2	1 / 2					
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	6		6					
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	0 / -	5 / -	0 / -					
	Marge de recul arrière (m)	6	8	6					
	Marge de recul latérale (m)	0	0	0					
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3	1,5	3					
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	1 / 1	2 / 3					
	Superficie minimale d'implantation (m²)	55		55					
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	350	440	350					
	Profondeur min (m)	27,5	17	27,5					
	Largeur min (m)	12	26	12					

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(73) La zone est compris en tout ou en partie à l'intérieur de l'aire de protection d'un immeuble classé, conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-495

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale	X	X						
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X[(1)]					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H04-495

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-495

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X		X					
	Jumelée		X						
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 3	1 / 3						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	9	9						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -	7 / -						
	Marge de recul arrière (m)	8	8						
	Marge de recul latérale (m)	2	0						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6	6						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	4 / 12	4 / 12						
	Superficie minimale d'implantation (m²)	120	120						
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,40	- / 0,40						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	540	540						
	Profondeur min (m)	30	30						
	Largeur min (m)	18	18						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones C04-496[(73)]

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale		X						
	H-3	Habitation trifamiliale		X						
	H-4	Habitation multifamiliale			X[(102)]					
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail				X				
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel				X				
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux				X				
	C-3	c) Service financier et immobilier				X				
	C-3	d) Garderie et CPE				X				
	C-3	e) Service de soins médicaux				X				
	C-3	f) Autre service				X				
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration				X				
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public					X[(1)]			
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C04-496(73)

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones C04-496(73)

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X	X	X	X			
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2				
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	6	6	6	6				
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	0 / -	0 / -	0 / -	0 / -				
Marge de recul arrière (m)	4	4	4	4				
Marge de recul latérale (m)	0	0	0	0				
Sommes des marges de recul latérale (m)	3	3	3	3				
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	2 / 3	4 / 4	- / 4				
Superficie minimale d'implantation (m²)	55	55	55	55				
Rapport bâti / terrain min / max								
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	300	300		300				
Profondeur min (m)	30	30		30				
Largeur min (m)	10	10		10				

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(73) La zone est compris en tout ou en partie à l'intérieur de l'aire de protection d'un immeuble classé, conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel.

(102) Une habitation existante en date du 19 août 2024 et comportant un maximum de 4 logements est autorisée.

Amendements
No de règlement
1836

Zone C04-497

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale		X						
	H-3	Habitation trifamiliale		X						
	H-4	Habitation multifamiliale			X					
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation				X				
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail				X				
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel				X				
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux				X				
	C-3	c) Service financier et immobilier				X				
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux				X				
	C-3	f) Autre service				X				
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration				X				
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public					X(1)			
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zone C04-497

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zone C04-497

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X	X	X	X			
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2				
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	7,5	7,5	7,5	8				
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -				
Marge de recul arrière (m)	5	5	5	5				
Marge de recul latérale (m)	1	1	1	1				
Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4	4	5				
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	2 / 3	4 / 6	- / 4				
Superficie minimale d'implantation (m²)	70	70	70	85				
Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	- / 0,30	- / 0,30	0,20 / -				
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	350	350		425				
Profondeur min (m)	27,5	27,5		27,5				
Largeur min (m)	12	12		15				

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements
No de règlement
1790
1836

Zones C04-498

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation	X	X	X					
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail	X	X	X					
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial	X	X	X					
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration	X	X	X					
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport				X				
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant	X(49)							
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional	X							
	P-3	Service public					X(1)			
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C04-498

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones C04-498

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X			X	X			
Jumelée		X						
Contigüe			X					
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3				
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	10	9	8	10				
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	5 / -	5 / -	5 / -	5 / -				
Marge de recul arrière (m)	5	5	5	5				
Marge de recul latérale (m)	2	0	0	2				
Sommes des marges de recul latérale (m)	6	6	6	6				
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max								
Superficie minimale d'implantation (m²)	160	140	120	120				
Rapport bâti / terrain min / max	0,20 / -	0,20 / -	0,20 / -	- / 0,40				
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	800	700	600	800				
Profondeur min (m)	30	30	30	30				
Largeur min (m)	20	18	16	20				

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(49) Nonobstant toute autre disposition irréconciliable, un lave-auto opéré de façon autonome est autorisé aux conditions suivantes :
a) Être situé sur un terrain d'une superficie minimum de 1 000 m²;
b) Respecter les marges suivantes : marges avant minimum de 5,5 m, marge latérale minimum de 2,5 m; marges latérales totales minimum de 25 m, marge arrière minimum de 10 m mesurée à partir de la ligne de terrain arrière la plus éloignée;
c) Avoir des allées d'accès et une aire de stationnement aménagées à la limite du terrain sur une longueur maximum correspondant à 40 % du périmètre du terrain, sinon elles devront être aménagées à 1 m d'une limite de terrain et séparées par une bande gazonnée;
d) Comporter au moins 20 % de la superficie du terrain gazonnée.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zone C04-499

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale		X(167)						
	H-3	Habitation trifamiliale		X(167)						
	H-4	Habitation multifamiliale			X(167)					
	H-5	Habitation collective			X(167)					
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation				X				
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail				X				
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel				X				
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux				X				
	C-3	c) Service financier et immobilier				X				
	C-3	d) Garderie et CPE				X				
	C-3	e) Service de soins médicaux				X				
	C-3	f) Autre service				X				
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration				X				
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport				X				
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant				X				
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public					X(1)			
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zone C04-499

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure				X				
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés	Atelier d'usinage					X				
Usages spécifiquement prohibés										

Zone C04-499

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X	X	X	X			
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	2 / 3	1 / 2				
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	7	7	8	8				
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -				
Marge de recul arrière (m)	4	4	10	4				
Marge de recul latérale (m)	1	1	4	1				
Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4	8	5				
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	2 / 3	4 / 60	- / 60				
Superficie minimale d'implantation (m²)	70	70	85	85				
Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,40	- / 0,40	- / 0,50	0,20 / -				
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	385	385	100m²/ log	100m²/ log				
Profondeur min (m)	27,5	27,5		27,5(44)				
Largeur min (m)	14	14		15				

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(44) Dans le cas d'un bâtiment abritant au moins un usage commercial en mixité avec au moins un logement, les normes relatives au lotissement présentent au règlement de lotissement s'appliquent.

(167) L'usage résidentiel est autorisé exclusivement en mixité avec un usage commercial. Un bâtiment mixte doit avoir un minimum de 40 % du rez-de-chaussée utilisé à une fin commerciale et l'usage commercial doit avoir façade sur le boulevard des Acadiens ou sur le boulevard de Port-Royal.

Amendements
No de règlement
1790
1819, colonne # 3

Zones C04-4100

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale		X						
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail			X					
	C-2	Commerce de gros			X					
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole			X					
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration			X					
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport			X					
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public				X(1)				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C04-4100

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés	Ébénisterie				X					
Usages spécifiquement prohibés										

Zones C04-4100

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X	X				
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7	7	8					
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	2 / -	2 / -	2 / -					
	Marge de recul arrière (m)	4	4	4					
	Marge de recul latérale (m)	1	1	1					
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4	5					
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	2 / 2	- / 2					
	Superficie minimale d'implantation (m²)	70	70	85					
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,40	- / 0,40	020 / -					
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	385	385	425					
	Profondeur min (m)	27,5	27,5	27,5					
	Largeur min (m)	14	14	15					

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-4101

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale		X						
	H-3	Habitation trifamiliale		X						
	H-4	Habitation multifamiliale			X					
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public				X(1)				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H04-4101

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H04-4101

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X	X				
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8	8	10					
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	3 / -	3 / -	7 / -					
	Marge de recul arrière (m)	7	7	7					
	Marge de recul latérale (m)	2	2	2					
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4	5					
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	2 / 3	4 / 4					
	Superficie minimale d'implantation (m²)	75	75	150					
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	420	420	540					
	Profondeur min (m)	30	30	30					
	Largeur min (m)	14	14	18					

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zone H04-4102

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective				X	X	X		
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional	X	X	X					
	P-3	Service public							X[(1)]	
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zone H04-4102

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés	Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)		X	X	X					
	Résidence privée pour aînés, maison de retraite, de repos ou de convalescence					X	X	X		
Usages spécifiquement prohibés										

Zone H04-4102

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X			X			X	
	Jumelée		X			X			
	Contigüe			X			X		
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 4	1 / 4	1 / 4	1 / 4	1 / 4	1 / 4		
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	10	10	10	10	10	10		
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5		
	Marge de recul arrière (m)	5	5	5	5	5	5		
	Marge de recul latérale (m)	2	0	0	2	0	0		
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5		
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	4 / 170	4 / 170	4 / 170	4 / 170	4 / 170	4 / 170		
	Superficie minimale d'implantation (m²)	150	150	150	150	150	150		
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	540	540	540	540	540	540		
	Profondeur min (m)	30	30	30	30	30	30		
	Largeur min (m)	18	18	18	18	18	18		

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements
No de règlement
1790

Zones C04-4103

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale	X							
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation		X	X	X				
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail		X	X	X				
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel		X	X	X				
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux		X	X	X				
	C-3	c) Service financier et immobilier		X	X	X				
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux		X	X	X				
	C-3	f) Autre service		X	X	X				
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration		X	X	X				
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public					X			
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public						X(1)		
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C04-4103

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure		X	X	X				
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones C04-4103

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X			X	X		
	Jumelée	X		X					
	Contigüe	X			X				
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3			
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	9	10	9	8	10			
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -			
	Marge de recul arrière (m)	5	5	5	5	5			
	Marge de recul latérale (m)	2(37)	2	0	0	2			
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5			
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	4 / 20							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	120	120	120	120	150			
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	540	800	700	600	540			
	Profondeur min (m)	30	30	30	30	30			
	Largeur min (m)	18	20	18	16	18			

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(37) La marge de recul latérale minimale exigée est de 0 m pour un bâtiment en structure jumelée ou contigüe.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H04-4104

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H04-4104

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés	Établissement de résidence principale		X							
	Résidence de tourisme		X							

Zones H04-4104

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	80							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	367,5							
	Profondeur min (m)	27,5							
	Largeur min (m)	14							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zone C04-4105[(185)]

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale	X[(122)]							
	H-5	Habitation collective	X[(122)]							
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation		X						
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail		X						
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel		X						
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux		X						
	C-3	c) Service financier et immobilier		X						
	C-3	d) Garderie et CPE		X						
	C-3	e) Service de soins médicaux		X						
	C-3	f) Autre service		X						
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration		X						
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant		X						
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public		X						
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X[(1)]					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zone C04-4105(185)

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure		X						
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zone C04-4105(185)

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X	X					
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	(186)	(186)						
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	10	10						
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	7 / -	7 / -						
Marge de recul arrière (m)	6	6						
Marge de recul latérale (m)	2(185)	2(185)						
Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4						
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	4 / 170	- / 170						
Superficie minimale d'implantation (m²)	150	120						
Rapport bâti / terrain min / max	0,20 / -	0,20 / -						
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	540	800						
Profondeur min (m)	30	30						
Largeur min (m)	18	20						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(122) L'usage résidentiel est autorisé exclusivement en mixité avec un usage commercial.

(185) Une zone tampon d'une largeur minimale de 6 m doit être aménagée conformément à l'article 15.7.2 sur le terrain de l'usage commercial ou mixte limitrophe à la zone résidentielle H04-4104. Une clôture opaque doit également être aménagée à l'intérieur du terrain de l'usage commercial ou mixte à proximité de la limite des terrains résidentiels ayant frontage sur le boulevard de Port-Royal.

(186) Un bâtiment principal implanté à moins de 125 m de la limite de la zone H04-4104 doit avoir un minimum de 2 étages et un maximum de 3 étages. Un bâtiment principal implanté à une distance entre 125 à 250 m à partir de la zone H04-4104 doit avoir un minimum de 3 étages et un maximum de 4 étages. Un bâtiment principal implanté à plus de 250 m de la zone H04-4104 doit avoir un minimum de 1 étage et un maximum de 6 étages.

Amendements
No de règlement
1790

Zones C04-4106

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale					X(122)			
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation	X							
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail	X							
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel	X							
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux	X							
	C-3	c) Service financier et immobilier	X							
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux	X							
	C-3	f) Autre service	X							
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial	X							
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration	X							
	C-6	b) Débit d'alcool	X							
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport		X(53)						
	C-7	b) Vente et location de véhicules		X(53)						
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd		X(53)						
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public				X(1)				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C04-4106

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol			X					
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones C04-4106

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X	X	X			
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 3	1 / 3			2 / 6			
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	10	10						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	10 / -	10 / -	10 / -		10 / -			
	Marge de recul arrière (m)	10	10	10		10			
	Marge de recul latérale (m)	2	2	2		3			
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6	6	6		6			
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max					40 / 150			
	Superficie minimale d'implantation (m²)	160	160			1600			
	Rapport bâti / terrain min / max	0,20 / -	0,20 / -			0,20/ -			
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA	X	X			X			
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	800	800			8000			
	Profondeur min (m)	30	30						
	Largeur min (m)	20	20						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé (à l'extérieur de la zone agricole).

(53) Seuls les usages « service d'esthétimes automobile », « vente et location d'équipements légers de toutes sortes (outillages, remorques, etc.)» et « services de remorquage » sont autorisés.

(122) L'usage résidentiel est autorisé exclusivement en mixité avec un usage commercial.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A05-501

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A05-501

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A05-501

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

Amendements	
N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A05-502

Numéro de colonne			1	2	3	2	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public				X(2)				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation			X					

Zones A05-502

Numéro de colonne			1	2	3	2	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive		X						
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A05-502

Numéro de colonne		1	2	3	2	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X		X				
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7	6						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -	5 / -						
	Marge de recul arrière (m)	5	6						
	Marge de recul latérale (m)	2	2						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60	40						
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	- / 0,30						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)		1500						
	Profondeur min (m)		30						
	Largeur min (m)		25						

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

Amendements	
N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones P05-503

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public								
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation	X							

Zones P05-503

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés		Interprétation, postes d'observation haltes et sentiers	X							

Zones P05-503

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée								
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois	**Amendements**	
	N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A05-504

Numéro de colonne			1	3	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A05-504

Numéro de colonne			1	3	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A05-504

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

Amendements	
N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A05-505

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A05-505

Numéro de colonne			1	3	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A05-505

Numéro de colonne		1	3	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

Amendements	
N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones AGF05-506

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(4)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones AGF05-506

Numéro de colonne			1	3	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones AGF05-506

Numéro de colonne	1	3	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X						
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 2							
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	7							
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	15 / -							
Marge de recul arrière (m)	5							
Marge de recul latérale (m)	2							
Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)								
Profondeur min (m)								
Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(4) Les dispositions de l'article 15.9.2 peuvent s'appliquent.

Amendements	
N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A05-507

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A05-507

Numéro de colonne			1	3	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A05-507

Numéro de colonne		1	3	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

Amendements	
N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A05-508

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public				X(2)				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation			X					

Zones A05-508

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive		X						
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A05-508

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X		X				
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7	6						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -	5 / -						
	Marge de recul arrière (m)	5	6						
	Marge de recul latérale (m)	2	2						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60	40						
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	- / 0,30						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)		1500						
	Profondeur min (m)		30						
	Largeur min (m)		25						

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

Amendements	
N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones AGF05-509

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(4)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public				X(2)				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation			X					

Zones AGF05-509

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive		X						
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones AGF05-509

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X			X				
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	7	6						
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	15 / - (46)	5 / - (46)						
Marge de recul arrière (m)	5 (46)	6 (46)						
Marge de recul latérale (m)	2 (46)	2 (46)						
Sommes des marges de recul latérale (m)	4 (46)	4 (46)						
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
Superficie minimale d'implantation (m²)	60	40						
Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	- / 0,30						
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)		1500						
Profondeur min (m)		30						
Largeur min (m)		25						

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(4) Les dispositions de l'article 15.9.2 peuvent s'appliquent.

(46) Aucune construction n'est autorisée dans un rayon 150 m du site occupé par le pont couvert de Précieux-Sang à l'exception des constructions à des fins de mise en valeur du site.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A05-510

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)(15)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A05-510

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A05-510

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5,0							
	Marge de recul latérale (m)	2,0							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4,0							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

(15) Seul l'usage P-3 4) « Usine d'épuration des eaux usées, incluant les étangs d'épuration» est autorisé.

Amendements	
N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A05-511

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(2)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A05-511

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive		X						
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A05-511

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7	7						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -	15 / -						
	Marge de recul arrière (m)	5	5						
	Marge de recul latérale (m)	2	2						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60	60						
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

Amendements	
N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones AGF05-512

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(4)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(2)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones AGF05-512

			Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS											
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure									
	R-1	a) Activité récréative intensive									
	R-1	b) Activité récréative extensive		X							
	R-1	c) Activité nautique									
	R-2	Récréation intérieure									
Industriel (I)	I-1	Industrie légère									
	I-2	Industrie lourde									
	I-3	Industrie matières résiduelles									
	I-4	Industrie extractive									
Agricole (A)	A-1	Élevage	X								
	A-2	Culture du sol	X								
	A-3	Exploitation forestière	X								
	A-4	Chenil et pension									
Usages spécifiquement autorisés											
Usages spécifiquement prohibés											

Zones AGF05-512

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7	7						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -	15 / -						
	Marge de recul arrière (m)	5	5						
	Marge de recul latérale (m)	2	2						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60	60						
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois	**Amendements**	
(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.	N° de règlement	Date entrée en vigueur
(4) Les dispositions de l'article 15.9.2 peuvent s'appliquent.		

Zones V05-513									
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public								
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones V05-513

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés	Établissement de résidence principale		X							
	Résidence de tourisme		X							

Zones V05-513

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	6	7						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	5 / -	15 / -						
	Marge de recul arrière (m)	5	2						
	Marge de recul latérale (m)	2	2						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	35	60						
	Rapport bâti / terrain min / max		- / 0,30						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	1500	(45)						
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	25							

Notes de renvois

(45) La superficie minimale d'un lot est de 2 000 m² lorsque situé à moins de 100 m de la rivière Bécancour.

Amendements	
N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H05-520

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X	X						
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole	X							
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(1)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H05-520

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H05-520

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X		X					
	Jumelée		X						
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8	8						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -	7 / -						
	Marge de recul arrière (m)	6	6						
	Marge de recul latérale (m)	2	0						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	1 / 1						
	Superficie minimale d'implantation (m²)	80	80						
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	- / 0,30						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	420	360						
	Profondeur min (m)	30	30						
	Largeur min (m)	14	12						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones C05-521

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation	X							
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail	X							
	C-2	Commerce de gros	X							
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel	X							
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux	X							
	C-3	c) Service financier et immobilier	X							
	C-3	d) Garderie et CPE	X							
	C-3	e) Service de soins médicaux	X							
	C-3	f) Autre service	X							
	C-4	Commerce agricole	X							
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial	X							
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration	X							
	C-6	b) Débit d'alcool	X							
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport	X							
	C-7	b) Vente et location de véhicules	X							
	C-7	c) Services de construction	X							
	C-8	Commerce lourd	X							
	C-9	Commerce de carburant		X						
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(1)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C05-521

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure	X							
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés		Centres de conditionnement agricoles et services et équipements liés au transport	X							

Zones C05-521

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	9							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	9 / -	9 / -						
	Marge de recul arrière (m)	5	5						
	Marge de recul latérale (m)	1	1						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	10	10						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)	150							
	Rapport bâti / terrain min / max	0,20 / -							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	750							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	25							

Notes de renvois	**Amendements**	
(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.	N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones C05-522

Numéro de colonne			1	2	3	3	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale		X						
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation			X					
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail			X					
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel			X					
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux			X					
	C-3	c) Service financier et immobilier			X					
	C-3	d) Garderie et CPE			X					
	C-3	e) Service de soins médicaux			X					
	C-3	f) Autre service			X					
	C-4	Commerce agricole			X					
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial			X					
	C-5	b) Hébergement résidentiel	X	X						
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration			X					
	C-6	b) Débit d'alcool			X					
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public				X(1)				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C05-522

Numéro de colonne			1	2	3	3	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones C05-522

Numéro de colonne	1	2	3	3	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X	X	X				
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	7,5	8	10					
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	2 / -	4 / -	2 / -					
Marge de recul arrière (m)	6	6	6					
Marge de recul latérale (m)	2	2	2					
Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4	6					
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	2 / 3	1 / 1					
Superficie minimale d'implantation (m²)	55	70	108					
Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	0,20 / -	0,20 / -					
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	480		540					
Profondeur min (m)	30		30					
Largeur min (m)	16		18					

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones P05-523

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole		X						
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public		X						
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(1)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones P05-523

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones P05-523

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7,5							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	2 / -	7 - /						
	Marge de recul arrière (m)	6	5						
	Marge de recul latérale (m)	2	5						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	10						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	- / 12						
	Superficie minimale d'implantation (m²)	55							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	480	600						
	Profondeur min (m)	30	30						
	Largeur min (m)	16	20						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zone P05-524

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective	X							
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole		X						
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public		X						
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(1)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zone P05-524

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure		X						
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zone P05-524

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	12	12						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	10 / -	10 / -						
	Marge de recul arrière (m)	5	5						
	Marge de recul latérale (m)	5	5						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	10	10						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	4 / 24							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	150	150						
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA	X(205)	X(205)	X(205)					
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	600	600						
	Profondeur min (m)	30	30						
	Largeur min (m)	20	20						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(205) Les parties comprennant les adresses de 7425 à 7525 et de 7430 jusqu'au lot 5 578 535 route du Missouri inclusivement ainsi que du 11105 à 11255 chemin du Saint-Laurent inclusivement, incluant les terrains vacants.

Amendements
N° de règlement
1820, colonnes # 1 et 2

Zones C05-525

Numéro de colonne			1	2	3	3	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale		X						
	H-3	Habitation trifamiliale		X						
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation			X					
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail			X					
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel			X					
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux			X					
	C-3	c) Service financier et immobilier			X					
	C-3	d) Garderie et CPE			X					
	C-3	e) Service de soins médicaux			X					
	C-3	f) Autre service			X					
	C-4	Commerce agricole			X					
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial			X					
	C-5	b) Hébergement résidentiel	X	X						
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration			X					
	C-6	b) Débit d'alcool			X					
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public				X(1)				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C05-525

Numéro de colonne			1	2	3	3	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones C05-525

Numéro de colonne		1	2	3	3	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X	X				
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7,5	8	10					
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	2 / -	4 / -	2 / -					
	Marge de recul arrière (m)	6	6	6					
	Marge de recul latérale (m)	2	2	2					
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4	6					
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	2 / 3	1 / 1					
	Superficie minimale d'implantation (m²)	55	70	108					
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	0,20 / -	0,20 / -					
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA	X(205)	X(205)	X(205)	X(205)				
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	480		540					
	Profondeur min (m)	30		30					
	Largeur min (m)	16		18					

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(205) Les parties comprennant les adresses de 7425 à 7525 et de 7430 jusqu'au lot 5 578 535 route du Missouri inclusivement ainsi que du 11105 à 11255 chemin du Saint-Laurent inclusivement, incluant les terrains vacants.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones C05-526

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale		X						
	H-3	Habitation trifamiliale		X						
	H-4	Habitation multifamiliale			X					
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation				X				
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail				X				
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel				X				
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux				X				
	C-3	c) Service financier et immobilier				X				
	C-3	d) Garderie et CPE				X				
	C-3	e) Service de soins médicaux				X				
	C-3	f) Autre service				X				
	C-4	Commerce agricole				X				
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public				X(1)(13)				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C05-526

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure				X				
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones C05-526

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X	X	X				
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2				
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	7	7	9	7				
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	4 / -	4 / -	5 / -	4 / -				
Marge de recul arrière (m)	6	6	7	6				
Marge de recul latérale (m)	2	2	2	2				
Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4	4	6				
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	2 / 3	4 / 8					
Superficie minimale d'implantation (m²)	75	75	90	84				
Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	- / 0,30	- / 0,20	0,20 / -				
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA	X(205)	X(205)	X(205)	X(205)				
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	420	420		420				
Profondeur min (m)	30	30		30				
Largeur min (m)	14	14		14				

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(13) Seul l'usage P-1 14) « Caserne d'incendie » est autorisé.

(205) Les parties comprennant les adresses de 7425 à 7525 et de 7430 jusqu'au lot 5 578 535 route du Missouri inclusivement ainsi que du 11105 à 11255 chemin du Saint-Laurent inclusivement, incluant les terrains vacants.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones I05-527

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole	X							
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport	X							
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones I05-527

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère	X							
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones I05-527

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	10							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	4 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5,0							
	Marge de recul latérale (m)	2,0							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4,0							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)	100							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	600							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	20							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H05-528

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole	X							
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H05-528

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H05-528

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	4 / -							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	75							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	420							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	14							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones P05-529

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X	X						
	H-2	Habitation bifamiliale			X					
	H-3	Habitation trifamiliale			X					
	H-4	Habitation multifamiliale				X				
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public					X(1)			
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones P05-529

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones P05-529

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X		X	X	X			
Jumelée		X						
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2				
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	8	8	8	9				
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	4 / -	4 / -	4 / -	5 / -				
Marge de recul arrière (m)	6	6	6	7				
Marge de recul latérale (m)	2	0	2	2				
Sommes des marges de recul latérale (m)	4	2	4	4				
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	1 / 1	2 / 3	4 / 4				
Superficie minimale d'implantation (m²)	75	70	75	90				
Rapport bâti / terrain min / max	- /0,30	- /0,30	- /0,30	- /0,20				
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	420	360	420					
Profondeur min (m)	30	30	30					
Largeur min (m)	14	12	14					

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

N° de règlement	Date entrée en vigueur

Zones AGF06-601

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(4)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones AGF06-601

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive	X							
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones AGF06-601

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / ,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	1500							
	Profondeur min (m)	50							
	Largeur min (m)	30							

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(4) Les dispositions de l'article 15.9.2 peuvent s'appliquent.

Amendements	
No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones V06-602										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public								
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones V06-602

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones V06-602

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	6							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	2 / -							
	Marge de recul arrière (m)	4							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	35							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois	**Amendements**	
	No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones AGF06-603

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(4)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones AGF06-603

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive	X							
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones AGF06-603

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(4) Les dispositions de l'article 15.9.2 peuvent s'appliquent.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones AGF06-605										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones AGF06-605

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones AGF06-605

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)	80							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A06-606

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A06-606

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A06-606

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

Amendements	
No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones AGF06-607

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(4)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones AGF06-607

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive	X							
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones AGF06-607

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5,00							
	Marge de recul latérale (m)	2,00							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4,00							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(4) Les dispositions de l'article 15.9.2 peuvent s'appliquent.

Amendements	
No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A06-608

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A06-608

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A06-608

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / ,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

Amendements	
No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A06-609

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A06-609

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive	X							
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A06-609

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5,00							
	Marge de recul latérale (m)	2,00							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4,00							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A06-610

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A06-610

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A06-610

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

Amendements	
No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A06-611

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(2)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A06-611

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A06-611

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

Amendements	
No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones REC06-612

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public								
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public	X							
	P-5	Conservation								

Zones REC06-612

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive	X							
	R-1	b) Activité récréative extensive	X							
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones REC06-612

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois	Amendements	
	No de règlement	Date entrée en vigueur

ZonesREC06-613										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public								
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public	X							
	P-5	Conservation								

ZonesREC06-613

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive	X							
	R-1	b) Activité récréative extensive	X							
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

ZonesREC06-613

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant								
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -							
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale (m)								
	Sommes des marges de recul latérale (m)								
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois	**Amendements**	
	No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones A06-614

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(3)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(2)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones A06-614

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive		X						
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones A06-614

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -	15 / -						
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(3) Les dispositions de l'article 15.9.1 peuvent s'appliquent.

Amendements	
No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones AGF06-615

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(4)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(2)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones AGF06-615

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones AGF06-615

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 /1						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7	5						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -							
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60	40						
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(4) Les dispositions de l'article 15.9.2 peuvent s'appliquent.

Amendements	
No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones AGF06-616

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(4)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(2)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones AGF06-616

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones AGF06-616

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15 / -	15 / -						
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(4) Les dispositions de l'article 15.9.2 peuvent s'appliquent.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones AGF06-617

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X(4)							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(2)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones AGF06-617

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage	X							
	A-2	Culture du sol	X							
	A-3	Exploitation forestière	X							
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones AGF06-617

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	15(39) / -	15 / -						
	Marge de recul arrière (m)	5							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	-/1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	60							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(2) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. L'installation ou le prolongement d'un réseau d'égout domestique ou d'un réseau d'aqueduc est permis seulement pour des fins de salubrité publique et/ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable.

(4) Les dispositions de l'article 15.9.2 peuvent s'appliquent.

(39) Dans le cas d'une reconstruction d'un bâtiment principal, celui-ci peut avoir une marge de recul avant minimale de 6 m.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H06-620										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X	X						
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile			X					
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public				X(1)				
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H06-620

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H06-620

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X		X	X				
	Jumelée		X						
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 1					
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7,5	7,5	3					
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -	7 / -	3 / -					
	Marge de recul arrière (m)	6	6	4					
	Marge de recul latérale (m)	2	0	2					
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4	4					
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	1 / 1	1 / 1					
	Superficie minimale d'implantation (m²)	70	70	70					
	Rapport bâti / terrain min / max			- / 0,30					
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	367,5	367,5	360					
	Profondeur min (m)	24,5	24,5	15					
	Largeur min (m)	14	14	12					

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H06-621										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X	X						
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(1)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H06-621

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H06-621

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X		X					
	Jumelée		X						
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8	8						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -	7 / -						
	Marge de recul arrière (m)	7	7						
	Marge de recul latérale (m)	2	0						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	1 / 1						
	Superficie minimale d'implantation (m²)	70	70						
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	400	400						
	Profondeur min (m)	25	25						
	Largeur min (m)	14	14						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H06-622

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H06-622

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H06-622

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	80							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	367,5							
	Profondeur min (m)	24,5							
	Largeur min (m)	14							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zone C06-623

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale						X(187)		
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation		X						
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail		X						
	C-2	Commerce de gros		X						
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel		X						
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux		X						
	C-3	c) Service financier et immobilier		X						
	C-3	d) Garderie et CPE		X						
	C-3	e) Service de soins médicaux		X						
	C-3	f) Autre service		X						
	C-4	Commerce agricole		X						
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial		X						
	C-5	b) Hébergement résidentiel	X							
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration		X						
	C-6	b) Débit d'alcool		X						
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport		X						
	C-7	b) Vente et location de véhicules		X						
	C-7	c) Services de construction		X						
	C-8	Commerce lourd		X						
	C-9	Commerce de carburant			X					
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public		X						
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public					X(1)			
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zone C06-623

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère				X				
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés		Centres de conditionnement agricoles et services et équipements liés au transport		X						

Zone C06-623

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X	X	X			
	Jumelée								
	Contigüe						X(187)		
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 1	1 / 1	1 / 1		(187)		
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8	8	8	8		(187)		
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -		(187)		
	Marge de recul arrière (m)	6	6	6	6		(187)		
	Marge de recul latérale (m)	2	2	2	2		(187)		
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	6	6	6		(187)		
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1					(187)		
	Superficie minimale d'implantation (m²)	80	110		110		(187)		
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	0,20 / -		- / 0,40		(187)		
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	550	550		550		(187)		
	Profondeur min (m)	27,5	27,5		27,5		(187)		
	Largeur min (m)	20	20		20		(187)		

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(187) Nonobstant toute autre définition ou disposition irréconciliable contenue au règlement de construction, au règlement de lotissement et au règlement de zonage, les normes suivantes s'appliquent sur le lot 6504270 du cadastre du Québec :

1) Nombre de bâtiments par terrain
Deux ensembles de bâtiments principaux à usage « H-2 habitation bifamiliale » sont autorisés sur un même terrain. Chacun des ensembles de bâtiments doit former un groupe d'un maximum de 10 logements dont la répartition des logements doit se faire sous la forme de cinq habitations bifamiliales à structure contiguë sur un même terrain. Aucun bâtiment accessoire détaché ni piscine n'est autorisé outre les abris d'hiver pour automobile, lorsqu'autorisés. Des espaces de rangement attachés aux bâtiments principaux et dont l'accès donne sur une galerie ou une cour anglaise sont autorisés. Chaque espace de rangement doit être d'une superficie maximale de 4 m².

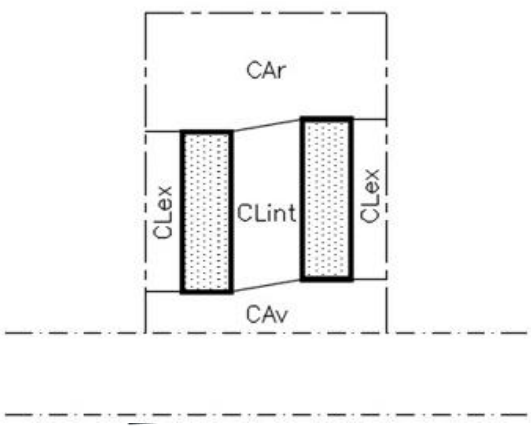
Amendements
No de règlement
1809

Notes de renvois (suite)

2) Implantation

Un bâtiment principal doit être implanté à au moins 7 m de l'emprise de la rue des Chênes. Un ensemble de bâtiments principaux doit être implanté à une distance minimale de 23,5 m d'un autre ensemble de bâtiments principaux et à au moins 4,5 m de toute limite de terrain, autre qu'une emprise publique. Ces bâtiments devront être implantés parallèlement aux lignes latérales du terrain. Des conteneurs à déchets communautaires doivent être implantés à l'extrémité nord-ouest de l'allée d'accès aux stationnements. La marge arrière minimale est de 12 m et la marge latérale minimale est de 4,5 m. Les galeries et les cours anglaises peuvent empiéter de 2,2 m dans les marges de recul. Au total, le projet doit respecter un coefficient d'espace bâti maximal de 0,25 par rapport au terrain.

Schéma des cours



CAr : Cour arrière
CAv : Cour avant
CL ex : Cour latérale extérieure
CL int : Cour latérale intérieure

3) Les bâtiments

La superficie d'implantation minimale d'un ensemble de bâtiments principaux à structure contiguë est de 430 m². Les logements situés aux sous-sols doivent comporter un maximum d'une chambre à coucher ainsi qu'une cour anglaise donnant sur la cour latérale intérieure vers les stationnements. Les logements situés aux étages supérieurs doivent comporter un balcon donnant sur la cour latérale extérieure. Les bâtiments principaux doivent comporter un maximum de deux étages.

4) Aménagement des aires de stationnement et des allées d'accès.

Tout stationnement doit être aménagé entre les deux bâtiments principaux dans la cour avant, la cour arrière et dans la cour latérale intérieure sans être dans le prolongement des limites latérales des bâtiments et que les manœuvres de stationnement se fassent en dehors de la voie publique de la rue des Chênes. Toute case de stationnement doit être implantée à au moins 2,85 m d'un bâtiment principal et à au moins 80 cm d'une saillie (balcon, terrasse, etc.). Un minimum de 1,7 case de stationnement par logement est nécessaire pour ce projet. L'ensemble des stationnements doit comporter l'aménagement d'îlots de verdure respectant les normes établies à la section 1 du chapitre 9 du règlement de zonage 1787. Les îlots de verdure doivent être compris dans l'aire de stationnement, c'est-à-dire entourés sur trois côtés au minimum par une allée de circulation et/ou des cases de stationnement. Un écran végétal composé d'arbres et d'arbustes doit être implanté, conservé et maintenu en cour avant afin de rendre les aires de stationnement moins visibles de la voie publique. Également, les arbres qui semblent se trouver dans l'emprise de rue doivent être conservés et entretenus et la localisation des futurs raccordements d'eau et d'égout doit être réalisée en conséquence de cette conservation. Dans la cour arrière, on doit retrouver des espaces pour stationner minimalement 6 vélos à proximité des bâtiments principaux.

5) Traitement architectural

Des styles architecturaux légèrement différents pour chacune des parties de bâtiments (groupe de deux logements superposés possédant l'apparence d'un duplex contigu) doivent présenter des couleurs différentes ou un agencement différent des matériaux de recouvrement. Tous les bâtiments doivent comporter le même type de toiture. Aucun toit-terrasse ne peut être aménagé. Chaque bâtiment d'extrémité d'un ensemble faisant face à la rue des Chênes doit avoir leur façade principale (incluant l'entrée principale donnant accès au bâtiment) vers la rue. Les façades donnant sur la cour latérale intérieure doivent être traitées comme des façades avant principales. Ce positionnement permettra d'orienter le projet davantage vers le domaine public et de l'intégrer dans le cadre bâti. Les matériaux de revêtement des espaces de rangement doivent être les mêmes que ceux des bâtiments principaux.

Notes de renvois (suite)

6) Espaces communs

La cour arrière doit comprendre un espace permettant aux occupants de manger et de se réunir avec l'implantation d'une table à pique-nique et d'une balançoire pour adultes. Un jardin collectif d'une superficie minimale de 60 m² cultivable est également requis.

7) Végétalisation et zone tampon

La cour latérale extérieure au nord-est du projet comprend une zone tampon de 5 m à la limite de la zone agricole dont l'aménagement doit respecter le quatrième paragraphe du premier alinéa de l'article 15.7.1 du règlement de zonage 1787. La cour latérale extérieure au sud-ouest du projet doit comprendre une clôture opaque d'une hauteur entre 2 m et 2,5 m ainsi qu'une bande végétalisée d'une largeur de 1 m devant contenir une alternance d'arbres et des arbustes plantés à un maximum de 4 m de distance les uns des autres et avoir une hauteur minimale de 2 m lors de la plantation. La moitié des arbres de cette bande doivent être des conifères.

Zone P06-624

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public	X							
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public			X					
	P-5	Conservation								

Zone P06-624

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zone P06-624

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X	X					
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 1							
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant								
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	7 / -(48)							
Marge de recul arrière (m)	6(1)							
Marge de recul latérale (m)	2(1)							
Sommes des marges de recul latérale (m)	6(1)							
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max								
Superficie minimale d'implantation (m²)								
Rapport bâti / terrain min / max	0,40 / -							
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	600		324					
Profondeur min (m)	30		18					
Largeur min (m)	20		18					

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(48) Aucune construction, ouvrage ou travaux de quelque type que ce soit n'est autorisé dans un rayon de 30 m autour des sources municipales d'approvisionnement en eau potable, à l'exception des travaux municipaux nécessités par la construction, la réfection, la réparation du réseau d'aqueduc municipal.

Amendements
No de règlement
1790

Zone I06-625

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros	X							
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction	X							
	C-8	Commerce lourd	X							
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X[(1)]					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public				X				
	P-5	Conservation								

Zone I06-625

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère		X						
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés	Logement destiné à héberger l'exploitant de l'entreprise			X(8)						
Usages spécifiquement prohibés	Centres de conditionnement agricoles et services et équipements liés au transport		X							

Zone I06-625

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X	X				
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	9	9						
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	5 / -	5 / -						
	Marge de recul arrière (m)	5	5						
	Marge de recul latérale (m)	2	2						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	6	6						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max		- / 1						
	Superficie minimale d'implantation (m²)	120	187,5						
	Rapport bâti / terrain min / max	0,20 / -	0,25 / -						
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	600	750	750	324				
	Profondeur min (m)	30	30	30	18				
	Largeur min (m)	20	25	25	18				

Notes de renvois	**Amendements**
(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé. (8) Le logement destiné à héberger l'exploitant de l'entreprise doit avoir une superficie maximale de 90 m², doit fait corps avec le bâtiment principal où s'excerce l'usage principal. La famille immédiate de l'exploitant de l'entreprise peut habiter le logement, le cas échéant.	No de règlement 1790

Zone C06-626

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale		X						
	H-3	Habitation trifamiliale		X						
	H-4	Habitation multifamiliale			X					
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation				X				
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail				X				
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel				X				
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux				X				
	C-3	c) Service financier et immobilier				X				
	C-3	d) Garderie et CPE				X				
	C-3	e) Service de soins médicaux				X				
	C-3	f) Autre service				X				
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration				X				
	C-6	b) Débit d'alcool				X				
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport				X[25]				
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public					X[1]			
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zone C06-626

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zone C06-626

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X	X	X	X			
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2				
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	7,5	7,5	15	7,5				
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	2 / -	2 / -	7 / -	2 / -				
Marge de recul arrière (m)	6	6	6	6				
Marge de recul latérale (m)	0	0	2	1				
Sommes des marges de recul latérale (m)	3	3	4	4				
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	2 / 3	4/10	-/4				
Superficie minimale d'implantation (m²)	65	65	130	75				
Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30	- / 0,30	- / 0,30	0,15/ -				
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	425	425	1600	500				
Profondeur min (m)	27,5	27,5	30	27,5				
Largeur min (m)	14	14	25	16				

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(25) Seul l'usage « Entreposage général » est autorisé.

Amendements
No de règlement
1790

Zones C06-627

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation	X							
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail	X							
	C-2	Commerce de gros	X							
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel	X							
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux	X							
	C-3	c) Service financier et immobilier	X							
	C-3	d) Garderie et CPE	X							
	C-3	e) Service de soins médicaux	X							
	C-3	f) Autre service	X							
	C-4	Commerce agricole		X						
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial		X						
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration	X							
	C-6	b) Débit d'alcool	X							
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport		X						
	C-7	b) Vente et location de véhicules		X						
	C-7	c) Services de construction		X						
	C-8	Commerce lourd		X						
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X(1)					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C06-627

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure	X							
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés		Centres de conditionnement agricoles et services et équipements liés au transport		X						

Zones C06-627

Numéro de colonne	1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION								
Normes applicables à un bâtiment principal								
Structure								
Isolée	X	X	X					
Jumelée								
Contigüe								
Hauteur et largeur du bâtiment								
Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
Hauteur min / max (m)								
Largeur minimale de la façade avant	8	8						
Implantation								
Marge de recul avant min / max (m)	4 / -	4 / -						
Marge de recul arrière (m)	5	5						
Marge de recul latérale (m)	2	4						
Sommes des marges de recul latérale (m)	6	6						
Nombre de logements et occupation au sol								
Nombre de logements par bâtiment min / max								
Superficie minimale d'implantation (m²)	88	120						
Rapport bâti / terrain min / max	0,20 / -	0,20 / -						
Normes spécifiques								
PAE								
PIIA								
PPCMOI								
Usages conditionnels								
Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT								
Superficie min (m²)	540	600						
Profondeur min (m)	30	30						
Largeur min (m)	18	20						

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H06-628

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H06-628

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H06-628

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7,5							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	75							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	480							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	16							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones P06-629

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale								
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail	X[16]							
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux	X[18]							
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public	X	X[14]						
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public			X[1]					
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones P06-629

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones P06-629

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	2 / 2						
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	12							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	10 / -	7 / -						
	Marge de recul arrière (m)	5	6						
	Marge de recul latérale (m)	5	2						
	Sommes des marges de recul latérale (m)	10	4						
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max								
	Superficie minimale d'implantation (m²)	150							
	Rapport bâti / terrain min / max	0,40 / -							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	600							
	Profondeur min (m)	30							
	Largeur min (m)	20							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(16) Seul l'usage C-1 b) 7) « Pharmacie » est autorisé.

(18) Seul l'usage C-3 e) 2) « Clinique médicale » est autorisé.

(14) Seul l'usage P-1 9) « Stade, terrain de sport et de jeu, aréna » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones H06-630										
Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X(1)						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H06-630

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H06-630

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	6							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	80							
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30							
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	367,5							
	Profondeur min (m)	24,5							
	Largeur min (m)	14							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zone H06-631

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X	X	X					
	H-2	Habitation bifamiliale				A)	A)			
	H-3	Habitation trifamiliale				A)	A)			
	H-4	Habitation multifamiliale						A)	A)	
	H-5	Habitation collective						A)	A)	
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public								X(1)
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zone H06-631

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés			(23)	(23)	(23)					
Usages spécifiquement prohibés										

Zone H06-631

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X							X
	Jumelée		X						
	Contigüe			X					
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	6	6	6					
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	8 / -	8 / -	8 / -					
	Marge de recul arrière (m)	7	7	7					
	Marge de recul latérale (m)	2	0	0					
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4	4	4					
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	1 / 1	1 / 1					
	Superficie minimale d'implantation (m²)								
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)								
	Profondeur min (m)								
	Largeur min (m)								

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

(23) Seul l'usage H-5 1) « Maison de chambres et pension », existante au 7 juillet 2025, est autorisé et spécifiquement une « Maison de chambres pour travailleurs » comportant un minimum de 5 chambres locatives destinées à des ouvriers.

Amendements
No de règlement
1821, colonnes 1 à 3 et A) retrait colonnes 4 à 7

Zones H06-632

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale								
	H-3	Habitation trifamiliale								
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation								
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail								
	C-2	Commerce de gros								
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel								
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux								
	C-3	c) Service financier et immobilier								
	C-3	d) Garderie et CPE								
	C-3	e) Service de soins médicaux								
	C-3	f) Autre service								
	C-4	Commerce agricole								
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial								
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration								
	C-6	b) Débit d'alcool								
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules								
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public								
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public		X[(1)]						
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones H06-632

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés										
Usages spécifiquement prohibés										

Zones H06-632

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	8							
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	7 / -							
	Marge de recul arrière (m)	7							
	Marge de recul latérale (m)	2							
	Sommes des marges de recul latérale (m)	4							
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1							
	Superficie minimale d'implantation (m²)	70							
	Rapport bâti / terrain min / max								
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	400							
	Profondeur min (m)	25							
	Largeur min (m)	14							

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur

Zones C06-633

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Habitation (H)	H-1	Habitation unifamiliale	X							
	H-2	Habitation bifamiliale		X						
	H-3	Habitation trifamiliale		X						
	H-4	Habitation multifamiliale								
	H-5	Habitation collective								
	H-6	Maison mobile								
	H-7	Minimaison								
Commerces et services (C)	C-1	Commerce de vente au détail								
	C-1	a) Magasin d'alimentation			X					
	C-1	b) Autres établissements de vente au détail			X					
	C-2	Commerce de gros			X					
	C-3	Service professionnel et personnel								
	C-3	a) Service professionnel			X					
	C-3	b) Service personnel de soins non médicaux			X					
	C-3	c) Service financier et immobilier			X					
	C-3	d) Garderie et CPE			X					
	C-3	e) Service de soins médicaux			X					
	C-3	f) Autre service			X					
	C-4	Commerce agricole			X					
	C-5	Commerce d'hébergement								
	C-5	a) Hébergement commercial			X					
	C-5	b) Hébergement résidentiel								
	C-6	Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6	a) Restauration			X					
	C-6	b) Débit d'alcool			X					
	C-7	Commerce lié aux véhicules motorisés, transport et construction								
	C-7	a) Service, réparation et transport								
	C-7	b) Vente et location de véhicules			X					
	C-7	c) Services de construction								
	C-8	Commerce lourd								
	C-9	Commerce de carburant								
	C-10	Commerce de nature érotique								
Communautaire (P)	P-1	Service communautaire et public			X					
	P-2	Service communautaire et public régional								
	P-3	Service public					X(1)			
	P-4	Équipement et réseau d'utilité public								
	P-5	Conservation								

Zones C06-633

Numéro de colonne			1	2	3	4	5	6	7	8
USAGES PERMIS										
Récréatif (R)	R-1	Récréation extérieure								
	R-1	a) Activité récréative intensive								
	R-1	b) Activité récréative extensive								
	R-1	c) Activité nautique								
	R-2	Récréation intérieure			X					
Industriel (I)	I-1	Industrie légère								
	I-2	Industrie lourde								
	I-3	Industrie matières résiduelles								
	I-4	Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1	Élevage								
	A-2	Culture du sol								
	A-3	Exploitation forestière								
	A-4	Chenil et pension								
Usages spécifiquement autorisés	Vente et réparation de petits moteurs à combustion				X					
Usages spécifiquement prohibés										

Zones C06-633

Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
NORMES D'IMPLANTATION									
Normes applicables à un bâtiment principal	**Structure**								
	Isolée	X	X	X	X	X			
	Jumelée								
	Contigüe								
	Hauteur et largeur du bâtiment								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2				
	Hauteur min / max (m)								
	Largeur minimale de la façade avant	7,5	7,5	7,5	7,5				
	Implantation								
	Marge de recul avant min / max (m)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -				
	Marge de recul arrière (m)	6	6	6	6				
	Marge de recul latérale (m)	0	0	1	0				
	Sommes des marges de recul latérale (m)	3	3	4	3				
	Nombre de logements et occupation au sol								
	Nombre de logements par bâtiment min / max	1 / 1	2 / 3						
	Superficie minimale d'implantation (m²)	70	70	84					
	Rapport bâti / terrain min / max	- / 0,30		0,20 / -					
	Normes spécifiques								
	PAE								
	PIIA								
	PPCMOI								
	Usages conditionnels								
	Zonage incitatif								
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
	Superficie min (m²)	400	400	420					
	Profondeur min (m)	30	30	30					
	Largeur min (m)	11	11	14					

Notes de renvois

(1) Seul l'usage « Réseau d'aqueduc, réseau d'égout » est autorisé.

Amendements

No de règlement	Date entrée en vigueur